



Commune de  
**Val-de-Travers**

**Rapports de gestion  
des différents dicastères  
relatifs à l'exercice 2010**

**Rapports :**

**Dicastères de l'administration & de la sécurité publique**

**Dicastères de l'éducation et de l'enseignement & de la culture, des loisirs et des sports**

**Dicastères de l'urbanisme et du développement durable & des affaires sociales**

**Dicastères des travaux publics & des bâtiments**

**Dicastères de l'économie & des finances**



DICASTERE DE L'ADMINISTRATION.....	8
1. Introduction.....	8
2. Chancellerie.....	8
2.1. Rôle et fonction du service.....	8
2.2. Commissions du Conseil général.....	9
2.3. Activité 2010.....	9
2.4. Effectif du personnel.....	11
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2010.....	11
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	12
3. Service des ressources humaines (RH).....	12
3.1. Rôle et fonction du service.....	12
3.2. Commissions.....	12
3.3. Activité 2010.....	13
3.4. Effectif du personnel.....	14
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2010.....	15
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	15
4. Secrétariat central.....	16
4.1. Rôle et fonction du service.....	16
4.2. Activité 2010.....	16
4.3. Effectif du personnel.....	17
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2010.....	17
5. Archives.....	18
5.1. Rôle et fonction du service.....	18
5.2. Activités 2010.....	18
5.3. Effectif du personnel.....	19
5.4. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	19
DICASTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE (DSP).....	20
1. Introduction.....	20
2. Police administrative et du feu.....	21
2.1. Police administrative.....	21
2.2. Police du feu.....	22
2.3. Centre de secours (CS).....	23
2.4. Le corps des sapeurs-pompiers (CSP).....	27
3. Protection civile - OPC.....	30
3.1 Rôle et fonction du service.....	30
3.2 Activités 2010.....	30

3.3. Effectif du personnel .....	31
3.4. Projets importants .....	32
3.5. Etat de la situation .....	32
4. Service des ambulances.....	32
4.1 Rôle et fonction du service .....	32
4.2 Activités 2010 .....	33
4.3 Effectif du service.....	34
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	34
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	36
DICASTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT .....	38
Généralités .....	38
1. Ecole Jean-Jacques Rousseau .....	43
1.1. Rôle et fonction du service .....	43
1.2. Commission du Conseil communal .....	44
1.3. Activités 2010 .....	47
1.4. Effectif du personnel .....	50
1.5 Statistiques diverses .....	51
1.6 Activités inhérentes à la vie de l'école et diverses.....	51
2. Crèche communale et secteur parascolaire .....	54
2.1. Rôle et fonction du service .....	54
2.2 Activité 2010 .....	56
2.3 Effectif du personnel .....	56
2.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	57
2.5 Secteur parascolaire .....	58
DICASTERE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES SPORTS.....	60
1. Activités culture .....	60
2. Activites loisirs .....	64
3. Activités sports .....	66
3.1 Centre sportif regional du Val-de-travers et restaurant.....	66
3.2 Piscine des combes .....	68
3.3 Autres domaines sportifs.....	71
DICASTERES DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES AFFAIRES SOCIALES – programme d'insertion EcoVal .....	74
1. Organigramme.....	74
2. Service de l'urbanisme et du développement durable .....	75
2.1. Rôle et fonction du service .....	75

2.2. Commission d'urbanisme et de développement durable (CUEDD) .....	75
2.3. Activité 2010 .....	75
2.4. Effectif du personnel .....	77
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	77
3. Service de l'eau .....	86
3.1. Rôle et fonction du service .....	86
3.2. Activité 2010 .....	86
3.3. Effectif du personnel .....	86
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	86
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	86
4. Service de l'épuration .....	87
4.1. Rôle et fonction du service .....	87
4.2. Activité 2010 .....	87
4.3. Effectif du personnel .....	87
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	87
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	87
DICASTERE DE L'AIDE SOCIALE .....	88
1. Guichet social régional Val-de-Travers.....	88
1.1. Rôle et fonction du service .....	88
1.2. Activité 2010 .....	88
1.3 Effectif du personnel .....	89
1.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	89
2. EcoVal Programme d'insertion .....	90
2.1. Rôle et fonction du service .....	90
2.2. Commission du Conseil communal .....	91
2.3. Activité 2010 .....	91
2.4. Effectif du personnel .....	94
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	94
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	95
DICASTERES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BATIMENTS .....	98
1. Introduction.....	98
2. Travaux publics .....	100
2.1. Rôle et fonction du service .....	100
2.2. Commissions du Conseil communal et représentations .....	100
2.3. Activité 2010 .....	101
2.4. Effectif du personnel .....	102
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	102

2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	103
<b>3. Dicastère des bâtiments .....</b>	<b>103</b>
3.1. Rôle et fonction du service .....	103
3.2. Commissions du Conseil communal .....	103
3.3. Activité 2010 .....	104
3.4. Effectif du personnel .....	105
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	105
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2010.....	106
<b>DICASTERES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES .....</b>	<b>108</b>
1. Généralités .....	108
<b>2. Direction de l'économie et des finances .....</b>	<b>110</b>
2.1 Rôle et fonction du service.....	110
2.2 Commissions du Conseil communal .....	110
2.3 Activité 2010 .....	111
2.4 Effectif du personnel .....	116
2.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	117
2.6 Etat de situation à la fin du premier exercice.....	120
<b>3. Service forestier.....</b>	<b>120</b>
3.1 Rôle et fonction du service.....	120
3.2 Commission forestière .....	121
3.3 Activité 2010 .....	122
3.4 Effectif du personnel .....	123
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	123
3.6 État de situation à la fin de l'année 2010.....	124
<b>4. Service forestier, équipe communale .....</b>	<b>124</b>
4.1 Rôle et fonction du service.....	124
4.2 Activité 2010 .....	125
4.3 Effectif du personnel .....	125
4.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2010 .....	126
4.5 État de situation à la fin de l'année 2010.....	126

**Dicastères**  
**de l'administration**  
**et**  
**de la sécurité publique**

# DICASTERE DE L'ADMINISTRATION

---

## 1. INTRODUCTION

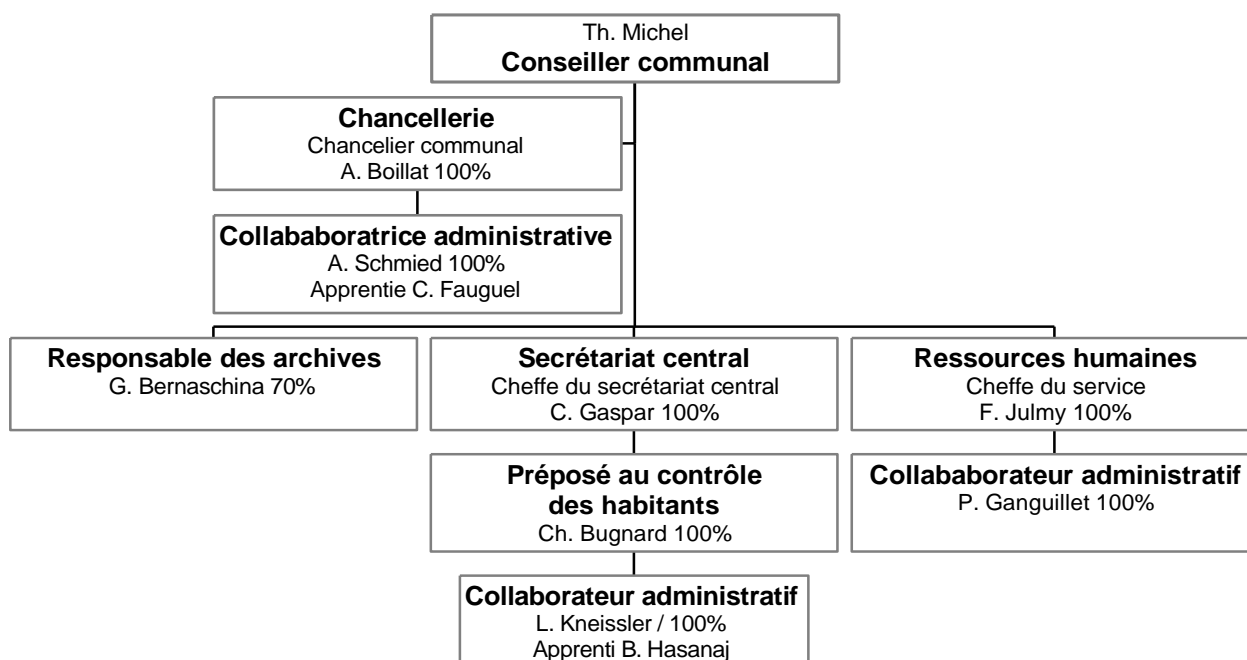
---

Le Dicastère de l'administration a connu en 2010 une diminution drastique de son personnel, particulièrement au Secrétariat central qui a connu une baisse de 45% de son effectif. Cette diminution de postes s'est en outre déroulée sans péjorer la qualité des prestations rendues. Cela a été possible grâce aux précieuses compétences et à l'engagement du personnel en place, ainsi qu'à une nouvelle organisation liée à la centralisation des guichets villageois. Afin de pérenniser la situation, le dicastère s'est préparé à regrouper l'ensemble de ses services sur un seul site au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'Hôtel de ville à Fleurier. Cette localisation du dicastère en un seul lieu (contre 3 sites principaux et 5 guichets villageois en 2009) permettra de développer les synergies nécessaires à l'interne, de mettre en place des suppléances pour les chefs de service et d'aboutir à l'efficience recherchée.

---

### ORGANIGRAMME

---



## 2. CHANCELLERIE

---

### 2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

La Chancellerie est le secrétariat des Autorités (Conseil communal et Conseil général). Elle n'assume pas un rôle transversal dans l'appareil communal, mais assure le suivi des décisions prises et prend les dispositions nécessaires pour qu'elles soient mises en application.

La Chancellerie est la gardienne des institutions. A ce titre, elle est garante du respect des droits politiques et de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet de traitement des données.



La Chancellerie est en charge du protocole et de l'organisation des manifestations officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des relations avec les médias, comprenant la publication des annonces dans la rubrique hebdomadaire de « La vie communale » en page 2 du Courrier du Val-de-Travers et la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal.

## 2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL

La Chancellerie centralise les convocations des trois commissions du Conseil général, à savoir :

### *COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (CGF)*

10 convocations (1<sup>er</sup> février, 29 mars, 12 avril, 10 mai, 31 mai, 5 juillet, 6 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 20 décembre 2010). Cette commission a enregistré 2 mutations au sein de ses membres.

### *COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)*

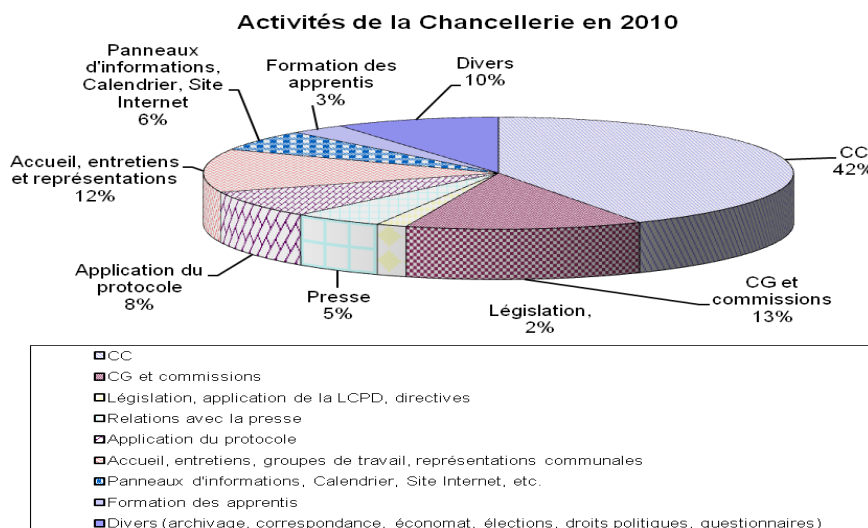
4 convocations (16 février, 11 mai, 23 juin et 19 octobre 2010). Un commissaire a été élu tacitement lors de la séance du Conseil général du 26 avril, en remplacement d'un membre démissionnaire.

### *COMMISSION DES REGLEMENTS (CREGL)*

4 convocations (3 février, 8 septembre, 11 novembre et 14 décembre 2010).

## 2.3. ACTIVITE 2010

Les missions de la Chancellerie se sont réparties de la manière suivante :



---

## CONSEIL COMMUNAL

---

Le Conseil communal a tenu 42 séances représentant la rédaction de 556 pages de procès-verbaux et l'adoption de 26 arrêtés.

Lors de ses séances hebdomadaires, le Conseil communal a reçu différents comités, groupes de travail, ou Chefs de départements pour collaborer et faire avancer certains projets. Ces entrevues ont notamment traité des sujets de l'élargissement de l'offre à l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont, de l'avenir du CNIP ou encore de l'Hôpital de Val-de-Travers, via l'organisation d'une séance avec les médecins du district.

En outre, l'Exécutif rencontre également la Députation valloisienne à rythme régulier, afin d'échanger les différents points de vue sur les dossiers étudiés en sessions du Grand Conseil, 8 rencontres se sont déroulées. Il a également mis en place des rencontres régulières avec les entreprises de la région, par le biais des 7 à 9 de l'économie, ceci dans la foulée de l'inaugurale de lancement qui s'est tenue le 29 avril.

Dans le cadre des relations qu'il entretient avec le Gouvernement cantonal, les villes et les communes amies, et afin de consolider les liens de collaboration tissés en 2009 ou encore de présenter « la fusion », le Conseil communal a rencontré :

<b>15 janvier</b>	Communes de La Haute-Broye – Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly, Vuissans
<b>19 janvier</b>	La Tène
<b>27 janvier</b>	Ville de La Chaux-de-Fonds
<b>4 février</b>	Communes partenaires – La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières
<b>17 mars</b>	Conseil d'Etat
<b>5 mai</b>	Ville du Locle
<b>15 juin</b>	Comités PS et PLR du Val-de-Ruz
<b>25 juin</b>	Commune de Buchillon
<b>2 septembre</b>	Ville de Neuchâtel
<b>29 septembre</b>	Mairie de Pontarlier

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un ou plusieurs de ses membres, ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des sociétés diverses neuchâteloises tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et malheureusement le Conseil communal ne peut pas y prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda.

---

## CONSEIL GENERAL

---

Le Conseil général s'est réuni à 5 reprises pour notamment adopter les comptes 2009 lors de sa séance du 26 avril 2010 et le budget 2011 lors de celle du 13 décembre 2010, ainsi que pour étudier 17 rapports qui ont abouti à l'adoption de 33 arrêtés et d'un règlement. 3 motions et une pétition ont été transmises au Conseil communal afin qu'il présente un rapport au Conseil général à leur sujet. Ces 5 séances représentent la rédaction de 102 pages de procès-verbaux.

En 2010, 3 nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite aux démissions de membres des groupes Les Verts, PLR et socialiste.

## 2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

La Chancellerie est dotée de 2 postes équivalents plein temps (EPT), soit une secrétaire et un chancelier. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, ce service compte également une apprentie à 80% dans son effectif.

## 2.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

---

### APPLICATION DU PROTOCOLE

---

A l'instar de l'année 2009, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans, avec 78 participants, et des couples fêtant leurs Noces d'Or, 24 couples y ont pris part. Elle a également assuré la visite d'une personne entrant dans sa 100<sup>ème</sup> année et a présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 36 personnes fêtant leur 90<sup>ème</sup> anniversaire.

En 2010, une nouvelle manifestation et deux nouvelles réceptions voient le jour. La Chancellerie a prêté mains fortes au Dicastère de la culture, des loisirs et des sports (DCLS) dans l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de la fête du 24 février, via la création et la diffusion des programmes et en conviant les communes invitées d'honneur et les différentes autorités politiques. Elle a également secondé le DCLS pour la 1<sup>ère</sup> cérémonie du Prix du mérite sportif en date du 19 octobre. La Chancellerie a aussi convié les 118 personnes domiciliées dans notre commune ayant obtenu leur naturalisation suisse en 2009 et 2010 (jusqu'au mois de mars). Cette réception des nouveaux citoyens naturalisés s'est déroulée le 14 septembre.

2010 fut également l'année du Comptoir du Val-de-Travers. Outre l'organisation et la tenue du stand communal lors d'une soirée par la Chancellerie, elle a également convié les communes voisines et partenaires, ainsi que les villes et les Autorités cantonales à participer à la journée invitée d'honneur du dimanche 5 septembre.

---

### COMMUNICATION A LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

---

La Chancellerie a poursuivi son travail sur les panneaux d'informations historiques, géographiques et touristiques sur l'ensemble du territoire communal. Elle a entamé en parallèle une réflexion sur les plans des villages qui seront remis au goût du jour et a participé à la création du nouveau site Internet communal. 49 parutions de la rubrique de « La vie communale » sont recensées. Sans oublier l'élaboration du premier calendrier communal 2011.

Dans ses relations avec les médias, la Chancellerie a mis sur pied deux conférences de presse, le 19 janvier pour échanger avec La Tène des regards croisés sur la fusion et le 24 novembre pour présenter le budget 2011. Un point presse a été tenu en date du 10 février pour la présentation de la 1<sup>ère</sup> Fête du 24 février, commémoration de la naissance de notre commune. 17 communiqués de presse ont été diffusés aux représentants des médias.

Le 9 juillet fut dédié à une « Journée découverte Val-de-Travers », où les rédacteurs en chef et les journalistes de la presse romande et de la France voisine couvrant Val-de-Travers ont été conviés à tirer un bilan de la fusion, 18 mois plus tard. Cette journée s'est déroulée sur différents sites de notre commune touchant les thèmes importants tels que les Fleurons et le tissu industriel, le tourisme, la région apprenante ou les projets d'écoquartier, l'accueil des familles et la démographie.

## 2.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

La Chancellerie est un véritable service d'état-major des autorités exécutive et législative communales et est garante de leur fonctionnement. Avec des ressources humaines limitées, elle travaille sur la corde raide et a atteint le maximum de ses capacités. La Chancellerie se fait un devoir d'exercer ses activités en 3 « D » : Disponibilité, Diplomatie et Discrétion !

## 3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

---

---

### 3.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Les fonctions administratives RH comprennent :

- 1) Une mission administrative : assurer la tenue des dossiers du personnel, les contrats de travail, les assurances sociales (AVS, AI, 2<sup>ème</sup> pilier, allocations familiales, LAA, APG,...), les salaires, la gestion des horaires de travail, des absences et des vacances.
- 2) Une mission de gestion du personnel : assurer un suivi du collaborateur depuis le premier contact (candidature) jusqu'à son départ. Cette fonction comporte des activités telles que le recrutement, l'intégration et la formation continue.
- 3) Une mission de politique RH : garantir une équité de traitement par la bonne application des règles et principes de gestion du personnel et fournir une communication à l'ensemble du personnel sur les règlements et directives.
- 4) Une mission de promotion de la santé et sécurité au travail pour l'ensemble du personnel communal.

### 3.2. COMMISSIONS

---

Conformément à l'Arrêté sur la commission du personnel du 8 juillet 2009 édicté par le Conseil Communal, une commission du personnel été créée.

La commission est composée de 10 membres désignés par le personnel, un par domaine d'activités, soit :

- Administration
- Sécurité publique
- Crèche, enseignement et formation
- Culture, loisirs et sports
- Action sociale
- Travaux publics
- Urbanisme et développement durable
- Economie et finances
- Bâtiments
- Forêts

La commission du personnel est la représentante de l'ensemble du personnel de l'administration communale vis-à-vis du Conseil communal. Elle fonctionne indépendamment des organisations politiques, syndicales ou professionnelles, ainsi que de la hiérarchie. Depuis sa création en octobre 2009, la commission a siégé à 4 reprises en 2009 et 6 reprises en 2010.

La Commune est également représentée au sein de la caisse de pension prévoyance.ne par le chef de dicastère qui siège au Conseil d'administration. Ce dernier s'est réuni à 6 reprises.

### 3.3. ACTIVITE 2010

Les missions des RH se sont réparties de la manière suivante :

	2009	2010
Gestion des dossiers du personnel	35%	40%
Mutations des salaires	25%	40%
Gestion des assurances	15%	10%
Gestion de Timelead	17%	5%
Divers	8%	5%

#### GESTION DES DOSSIERS RH

Outre le paiement des salaires et la gestion administrative du personnel, les RH ont pour mission de développer une spécialisation en offrant aux différents services un support dans les domaines tels que le recrutement, la formation continue et celle des apprentis, la gestion de conflits, droit du travail, etc.

L'effectif du personnel communal était le suivant au 31 décembre 2010.

Nombre de collaborateurs, personnel administratif et enseignant	Décembre 2009	Décembre 2010
Nombre de collaborateurs administratifs et d'exploitation	154	162
Femmes	52%	51%
Hommes	48%	49%
Nombre d'EPT, personnel administratif et d'exploitation	124.63	125.72
Nombre de collaborateurs personnel enseignant	144	140
Femmes	75%	73%
Hommes	25%	27%
Nombre d'équivalent plein-temps, personnel enseignant	97.71	97.10

L'effectif du personnel administratif et d'exploitation tient également compte de la direction de l'école JJR et des membres du Conseil communal. Est également comprise l'internalisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des 5 collaborateurs d'Ecoval et du Service de l'eau.

En ce qui concerne les apprentis, ils étaient au nombre de 16, répartis de la manière suivante :

Employés de commerce	9
Socio-éducatifs	4
Forestiers-bûcherons	2
Cuisinier	1
TOTAL	16

---

## MUTATIONS DES SALAIRES

---

Le système comptable des salaires génère une gestion automatique des données, néanmoins, tous les mois, les RH doivent procéder à des saisies manuelles. L'ensemble de ces mutations comprend notamment le paiement des auxiliaires payés à l'heure, les modifications des allocations familiales, caisse de pension, administratives, saisies de l'office des poursuites et déductions de l'impôt à la source.

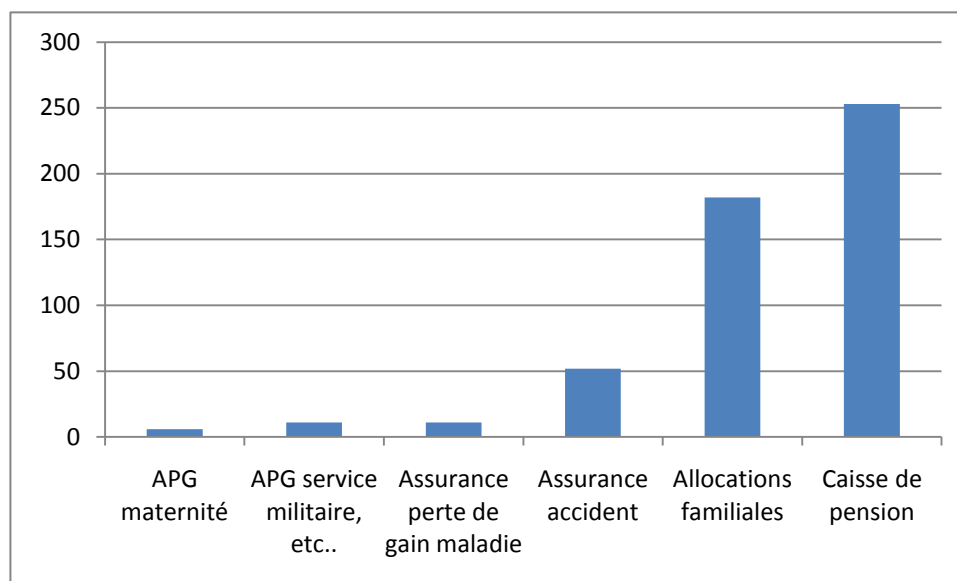
Sur l'année 2010, les RH ont procédé à 1'117 modifications de fiches salaire pour le personnel communal et 53 pour le remplacement des enseignants des écoles enfantines et primaires.

---

## GESTION DES ASSURANCES

---

De nombreux dossiers en lien avec les assurances sociales ont été traités :



---

## TIMELEAD

---

La mise en place du logiciel Timelead pour la gestion du temps de travail des collaborateurs s'est terminée en décembre 2009. En janvier 2010, l'ensemble du personnel communal a été formé et l'intégration des données a pu commencer.

Enregistrement des données dans Timelead par les RH			
Projets	Activités	Tâches	Personnes
238	985	871	258

En outre, au début de chaque année, le droit aux vacances du personnel communal est enregistré manuellement dans le système.

---

### 3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Les RH sont dotés de 2 EPT, soit un collaborateur administratif et une cheffe de service.

### 3.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

Les RH ont travaillé sur de nombreux projets d'envergure, nous n'en citerons que trois :

---

#### EVALUATION DES FONCTIONS

---

Le personnel communal provenant de 9 anciennes communes et 8 syndicats intercommunaux, une procédure complexe a été menée afin d'aboutir à une égalité de traitement entre les collaborateurs. Cette procédure a nécessité l'élaboration d'un cahier des charges pour chacun des 160 employés. Afin de procéder à une analyse neutre, ces documents ont ensuite été remis au Service cantonal des ressources humaines, que nous avons mandaté pour procéder à une évaluation approfondie. Chaque cahier des charges a été soumis à un questionnaire de 24 questions comportant chacune entre 3 et 6 sous-critères. Le Conseil communal a ensuite réparti les collaborateurs en 6 catégories distinctes (particulièrement surclassé, surclassé, statu quo, sous-évalué, particulièrement sous-évalué et hors classification) afin de prendre des mesures spécifiques visant, à terme, à l'équité salariale recherchée au sein de notre personnel. Les résultats ont été communiqués en fin d'année à l'ensemble des collaborateurs lors d'entretiens individuels, et les premières mesures ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

---

#### PROFESSIONS PENIBLES

---

Toujours dans le but de garantir un traitement égal entre des collaborateurs qui travaillent dans des situations semblables, des réflexions approfondies ont été menées dans le domaine des professions pénibles. Elles ont permis de définir la notion de « pénibilité » du travail et de déterminer les collaborateurs concernés (services des travaux publics, de l'eau, forestier et celui des ambulances). Elles ont également permis d'harmoniser les prestations par un système identique qui prévoit un départ en retraite anticipé à l'âge de 62 ans avec rente partielle et financement paritaire. Afin de préserver les droits acquis et valoriser les années d'expérience, des valeurs de rachat individualisées ont été calculées pour les collaborateurs concernés en fonction du nombre d'années durant lesquelles la commune les a soumis à pénibilité. A ce sujet, un rapport à l'appui d'une demande d'autorisation de dissoudre partiellement les réserves constituées dans ce but a été adressé au Conseil général qui l'a accepté en décembre 2010.

---

#### INDEMNITES DE PIQUET

---

Afin de respecter les dispositions en matière de droit du travail, des indemnités de piquet ont été calculées et intégrées au budget 2011. Sont concernés par des services de piquet les collaborateurs qui se tiennent à domicile, en sus de leur travail habituel, pour porter secours en cas de situation d'urgence ou pour faire face à des situations particulières, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer des piquets de nuit, de week-end ou de jours fériés. Cette nouvelle politique participe également à l'égalité de traitement recherchée entre les collaborateurs concernés dans la mesure où cette pratique n'était principalement appliquée que pour le personnel des TP de l'ancienne commune de Fleurier.

### 3.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Les RH sont de plus en plus sollicités par les collaborateurs, notamment pour tout ce qui touche aux assurances sociales, prestations de retraites, allocations familiales, changement de situation au sein de la famille et la réglementation du personnel.

Les RH ont débuté leur transition pour passer d'une administration du personnel à une gestion du capital humain. Autrement dit, la gestion de la personne, de ses compétences, de

ses connaissances et attentes doit à l'avenir faire partie intégrante de la politique du personnel communal.

Les RH s'engagent à assurer écoute, respect, confidentialité et qualité dans le traitement des demandes du personnel.

## 4. SECRETARIAT CENTRAL

---

### 4.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Le Secrétariat central est au service de la population pour toutes les prestations liées au contrôle des habitants (arrivées et départs, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour,...). Il a également reçu pour mission de distribuer et gérer les cartes moloks. De plus, il organise l'affichage dans les vitrines officielles, il tient les registres des cimetières et assume la notification des commandements de payer en collaboration avec le dicastère de la sécurité publique.

D'autre part, il offre les prestations suivantes aux autres services de l'appareil communal : tri et distribution du courrier, gestion de la téléphonie fixe et mobile, gestion du parc informatique et celui des multifonctions (copieurs, imprimantes, scanner, fax) et gestion du site Internet.

### 4.2. ACTIVITE 2010

---

Les mutations suivantes ont notamment été effectuées par le Secrétariat central :

<b>Mutations</b>	<b>Nombre</b>
Déménagements	966
Arrivées	547
Départs	554
Décès	110
Naissances	86
TOTAL	2263

Les documents suivants ont notamment été établis :

<b>Documents</b>	<b>Nombre</b>
Documents d'identités – Suisse	722
Documents d'identités – Etrangers	759
Attestations	1153
TOTAL	2634



Enfin, le Secrétariat central a été chargé d'organiser les 3 votations populaires et les élections complémentaires 2010.

#### 4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Le Secrétariat central est le service de l'administration communale qui a été le plus sollicité en termes de diminution d'effectif. En effet, de 5,5 EPT au 31 décembre 2009, le Secrétariat central ne dispose plus que de 3 EPT ainsi que d'un apprenti au 31 décembre 2010. Il a dû affronter la diminution de l'effectif de 0,5 EPT au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec le transfert d'une collaboratrice au guichet social régional (dicastère de l'action sociale), puis de 1 EPT au 30 avril 2010 avec la suppression du poste de coursier, qui était aussi responsable du tri quotidien du courrier et de la notification des commandements de payer, et enfin de 1 EPT au 31 juillet 2010 avec le départ en retraite du responsable de la coordination. Au final, le Secrétariat central a tout de même pu assumer ces diminutions tout en parvenant à maintenir le niveau des prestations mais il a bien entendu atteint ses limites opérationnelles.

#### 4.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

---

##### NOUVELLE ORGANISATION DES GUICHETS

---

Le Secrétariat central avait été chargé en 2009 de préparer la réorganisation des guichets villageois. La nouvelle organisation était opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la centralisation des guichets à l'Hôtel de district à Môtiers, puis à l'Hôtel de ville à Fleurier au 1<sup>er</sup> janvier 2011, étant compensée par des horaires souples et un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

---

##### FOURNISSEURS

---

Des contacts ont été pris avec les différents fournisseurs des multifonctions (copieurs, imprimantes, scanner, fax) afin d'obtenir des prix préférentiels sur l'ensemble du parc communal. Le Secrétariat central a négocié un contrat-cadre prévoyant la mise à disposition des machines sans location ou achat de celles-ci. Le contrat prévoit uniquement un prix par impression dont les montants sont inférieurs à ceux prévus dans les contrats conclus par les anciennes communes et qui sont pour certains encore en vigueur. Le Secrétariat central a également entamé les résiliations des anciens contrats pour leurs prochaines échéances (dont certaines ne sont prévues qu'en 2014) pour les remplacer par le nouveau contrat-cadre.

---

##### DIVERS TRAVAUX INFORMATIQUES ET MISE EN PLACE DE REGISTRES

---

Le Secrétariat central a participé à la mise en place, en collaboration avec le CEG, d'un programme pour la gestion administrative des registres des cimetières relié au programme du registre du contrôle des habitants (ETIC).

Il a également mené différents travaux liés à l'harmonisation des registres des bâtiments et des logements (RegBL / ETIC), conformément aux directives et délais fixés par la Confédération.

Enfin, en collaboration avec le CEG, la Chancellerie et le Dicastère de l'économie et des finances, le Secrétariat central a continué les travaux pour la mise en place d'un nouveau site Internet.

---

## NOUVELLE LOCALISATION DES SERVICES

---

Le Secrétariat central a été appelé à organiser les différents déménagements en prévision de la centralisation des services communaux sur deux sites. Il a ainsi coordonné les travaux nécessaires (mobilier, informatique, téléphonie,...) pour la nouvelle localisation du Dicastère de l'économie et des finances, du Service des forêts, du Service de l'eau, du Guichet social régional ainsi que son propre déménagement. Il est également intervenu pour élaborer un inventaire du mobilier et le répartir entre les différents services.

---

## 5. ARCHIVES

---

### 5.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Les archives communales se définissent comme l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par la commune dans le cadre de son activité.

Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires à ses activités).,
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve).
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique tant du point de vue politique, économique que social).

La commune a une responsabilité légale sur ses archives. Elle doit en assurer la conservation et le classement, et les entreposer dans un local sûr, sec et à l'abri du feu (art. 39 de la loi sur les communes). Quant au Conseil communal, il est chargé d'assurer la conservation et le classement des archives de la commune. La commune doit également permettre l'accès aux documents officiels à toute personne qui en fait la demande. Pour faciliter l'exercice de ce droit, elle doit disposer d'un plan de classement de ses documents (art. 20 de la loi sur la transparence des activités étatiques (LTAE) du 28 juin 2006) qui donne le droit à toute personne d'accéder aux documents officiels dans la mesure prévue par la législation. En conséquence, le Conseil communal est chargé de veiller à ce que le classement des documents officiels soit assuré de telle manière que leur accès soit facilité (art. 34 LTAE). Enfin, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

### 5.2. ACTIVITES 2010

---

Le travail qui a été effectué en 2010 par la responsable des archives a consisté à définir la masse de documents, à assurer un premier tri, à conditionner les documents des archives de nos anciennes communes et syndicats et de commencer à harmoniser les pratiques de conservation et de classement des archives de la nouvelle commune par différentes recommandations. La tâche qui attend les archives est bien plus importante qu'initialement envisagée, notamment avec des plans de classement qui diffèrent d'une ancienne entité à l'autre, ce qui nécessite d'ouvrir la plupart des cartons et classeurs pour vérifier leur contenu.

En outre, les investigations ont révélé l'existence de nombreux documents historiques (fonctionnement des institutions avant 1848, description des villages, gravures anciennes,...) dont il s'agira d'assurer la conservation et la mise en valeur. De nombreuses anciennes communes disposent également de « bibliothèque communale » dans lesquelles figurent

des ouvrages anciens qui doivent être inventoriés (1'500 ouvrages à St-Sulpice par exemple).

Différentes réflexions ont été menées durant toute l'année 2010 concernant l'opportunité de centraliser la gestion des archives sur un nombre de sites restreint, voire sur un seul site. Des discussions avec différents partenaires ont ainsi été engagées afin de s'assurer de la mise à disposition de locaux adaptés sur le long terme.

### 5.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Les archives des anciennes communes ont révélé 1'365 mètres linéaires d'archives, sans les syndicats intercommunaux. Selon les recommandations de l'Office cantonal des archives, lui-même se basant sur les recommandations intercantionales, la gestion courante de 1 km linéaire d'archives devrait être assurée par 1 EPT pour éviter une détérioration ou une perte des ouvrages, ainsi que pour assurer une mise à disposition du public de certains documents comme l'exige la législation. Cela signifie un minimum de 1,35 EPT pour notre commune, alors que notre responsable des archives est seule pour affronter cette masse de documents avec un taux d'occupation de 70%.

### 5.4. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Un important travail devra à l'avenir être réalisé pour :

- Collecter, classer, conserver et mettre en valeur les archives des autorités de la nouvelle commune.
- Collecter, classer, conserver et mettre en valeur les archives des 9 anciennes communes, y compris les anciens syndicats.
- Accueillir et orienter les chercheurs.
- Gérer une bibliothèque administrative et historique.

Les moyens limités à disposition des archives, notamment liés à un effectif insuffisant et des documents répartis en une multitude d'endroits, nécessitent de devoir trouver un fonctionnement visant à optimiser et mieux soutenir le travail de la responsable. Cela passera notamment par une centralisation géographique des activités.

# DICASTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE (DSP)

## 1. INTRODUCTION

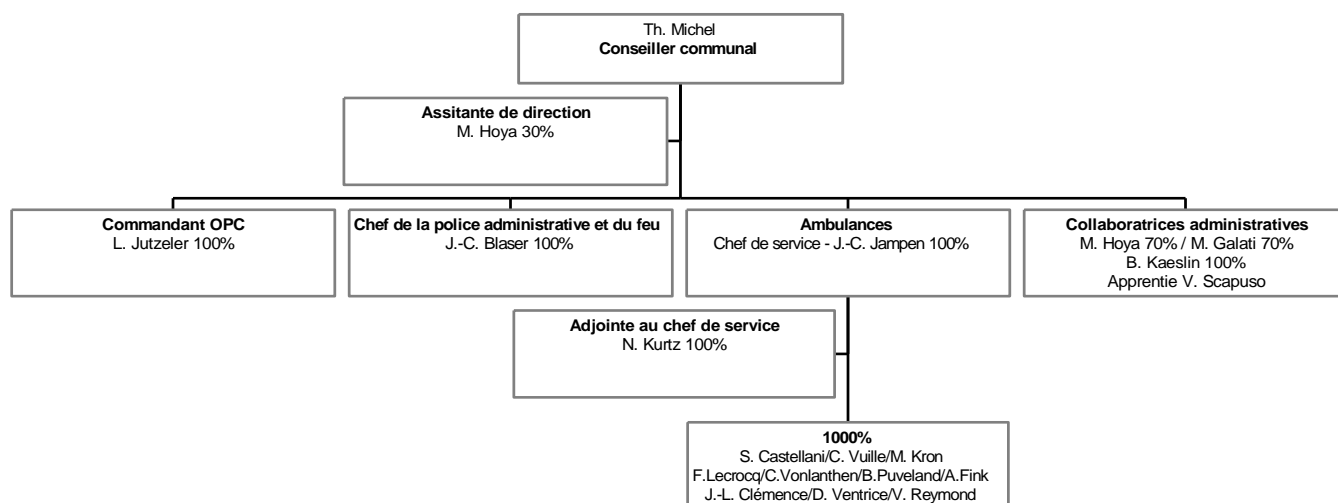
L'année 2010 aura particulièrement été marquée par une diminution de l'effectif lié au départ en retraite du chef du service de la sécurité publique au 1<sup>er</sup> juin, ce qui a nécessité une refonte complète du fonctionnement du dicastère de la sécurité publique (DSP). Le DSP de 2009 avait repris l'organisation et le personnel de l'ancien syndicat régional de la sécurité publique (SYRES) ainsi que du service de la sécurité de l'ancienne commune de Couvet. Un dicastère formé d'un seul service, lui-même subdivisé en 5 sous-sections.

La diminution de l'effectif a bien entendu entraîné des répercussions très importantes sur le fonctionnement interne du dicastère et les prestations rendues à la population. Pour limiter les conséquences sur les missions qu'une commune doit légalement assurer dans le domaine sécuritaire, le fonctionnement suivant a été mis en place :

- 1) Dissolution du Service de la sécurité publique et création de trois entités plus restreintes au sein du DSP (police administrative et du feu, service d'ambulances et OPC) ainsi que d'un secrétariat de dicastère.
- 2) Répartition du 50% du cahier des charges du chef de service entre les autres cadres du dicastère.
- 3) Augmentation d'un 0.5 EPT au sein du personnel administratif en contrepartie de l'augmentation du cahier des charges des cadres afin que ces derniers puissent déléguer un maximum de tâches administratives.
- 4) Diminution globale des prestations, notamment en matière de police du feu.

En 2010, le DSP a employé un total de 21 personnes correspondant à 18,28 EPT, dont 13 ambulanciers, une apprentie et le conseiller communal. En revanche, il est à rappeler que la défense incendie (corps des sapeurs-pompiers et centre de secours) et la protection civile reposent sur un système de milice qui nécessite un engagement important de la part de la population et des entreprises qui acceptent de libérer leurs collaborateurs lors des interventions. Que ces partenaires soient sincèrement remerciés pour leur précieux soutien qui permet d'assurer un bon niveau d'efficacité de la protection de la population dans notre région.

## ORGANIGRAMME



## 2. POLICE ADMINISTRATIVE ET DU FEU

---

### 2.1. POLICE ADMINISTRATIVE

---

#### 2.1.1. ROLE ET FONCTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

---

L'une des missions principales de la police administrative est son rôle d'interface entre la commune et la police neuchâteloise (PNE). En prévision d'une extension du mandat de prestations à toute la nouvelle commune pour 2010, le postulat de départ du DSP a été de considérer que le nouveau contrat engageant la commune de Val-de-Travers ne devait pas être plus onéreux que ce qui est prévu au budget 2009, lui-même reprenant le budget des anciennes communes. Au final, l'augmentation des coûts s'est limitée à 10%, entièrement compensée par une augmentation équivalente des recettes. Plus précisément, la commune s'engage à financer l'équivalent de 0,869 EPT à la police neuchâteloise, soit Fr. 134'000.-.

L'économie réalisée avec la conclusion du mandat de prestations est intéressante, mais il convient de rappeler que de nombreuses tâches n'ont pas été reprises par la police neuchâteloise (voir 2.1.3).

#### 2.1.2. COMMISSIONS

---

Le DSP assure le secrétariat de la commission des naturalisations et agrégations du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission). La commission des naturalisations s'est réunie à 4 reprises en 2010, elle a traité au total 19 dossiers impliquant 31 personnes. 53 personnes ont obtenu la nationalité suisse, 44 par une demande ordinaire, 9 par une procédure facilitée. 5 dossiers se sont vus refuser la naturalisation pour les motifs suivants : pas d'autonomie financière, connaissance insuffisante de la langue française, manque d'intégration dans la vie sociale et retard important dans le paiement des contributions. Les dossiers refusés cumulaient plusieurs de ces motifs. 4 dossiers ont finalement été classés sans suite, suite à la renonciation des demandeurs en cours de procédure.

Le DSP assure également le secrétariat du groupe circulation. Ce dernier est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères de l'urbanisme et du développement durable, des travaux publics et de la sécurité publique. Participent également aux séances l'assistante de direction du DSP, le voyer-chef et le chef de la police administrative et du feu. Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches avec un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public,..). Le groupe circulation s'est réuni à 9 reprises et a traité 39 dossiers.

A noter encore que la commune siège au Conseil cantonal de la sécurité publique, par l'intermédiaire du chef de dicastère.

#### 2.1.3. ACTIVITE 2010

---

En sus de sa mission principale d'interlocuteur de la Police neuchâteloise, la police administrative intervient dans les domaines suivants :

- Gestion administrative des 2'370 notifications de commandement de payer en étroite collaboration avec le Secrétariat central.
- Police du commerce : heures d'ouverture, utilisation du domaine public, activités foraines, contacts avec l'Office cantonal du commerce,...

- Etablissements publics (83 patentes fixes + les patentes provisoires) : heures d'ouverture, permissions tardives (32 demandes), vente de boissons alcoolisées, utilisation du domaine public,...
- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PNE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, police-route, police du commerce et des établissements publics).
- Objets trouvés.
- Gestion complète des foires de Couvet (130 exposants 2 jours par année) et de Travers (30 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (53 stands et forains durant 3 jours).
- Plans de signalisation : fermetures de route, déviations, manifestations, travaux,...
- Circulation routière : sécurité générale de la circulation et des piétons sur le domaine public.
- Application du règlement de police.
- Véhicules sans plaques.
- Naturalisations (voir 2.1.2.).
- Police sanitaire et salubrité publique (6 rapports d'intervention).
- Renseignements à la population.

---

#### 2.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la police administrative a nécessité un effectif de 1,67 EPT qui s'additionne au mandat de prestations avec la police neuchâteloise et au travail accompli par le service de la voirie, principalement dans le domaine de la pose et l'entretien de la signalisation routière (fixe et mobile).

## 2.2. POLICE DU FEU

---



---

### 2.2.1. ROLE ET FONCTION DE LA POLICE DU FEU

---

La police du feu au sens strict est l'une des missions les plus importantes du DSP sous l'angle de la prévention incendie. Elle est impérative pour limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi sur la police du feu et son règlement d'application, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des Normes et Directives AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments ;
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- Le contrôle des demandes de permis de construire ;
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les Normes et Directives AEAI.

---

## 2.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE

---

Le DSP bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de dicastère et forte de 9 commissaires, appuyés par une trentaine d'inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois planifiées et organisées par le DSP (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

En outre, le DSP assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les industries.

---

## 2.2.3. ACTIVITES 2010

---

Pour 2010, les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation :	121
Bâtiments devant être visités au moins tous les 8 ans :	443
Bâtiments devant être visités au moins tous les 4 ans :	174
Bâtiments devant être visités au moins tous les 2 ans :	21
Bâtiments devant être visités annuellement :	2
<b>Nombre total de bâtiments visités :</b>	<b>761</b>

Ces 761 visites ont donné lieu à 118 décisions rendues pour non conformité.

A ce nombre de visites, s'ajoutent 23 décisions pour non conformité faisant suite aux 154 installations de chauffage contrôlées par le ramoneur.

Par ce nombre important de visites, l'objectif est de conduire à une baisse du nombre de sinistres incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi notablement améliorée et les frais de sinistres diminués. Par ailleurs, avec ce pourcentage de visites, le service répond aux exigences de la Loi sur la police du feu.

---

## 2.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Le travail du DSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.75 EPT en 2010. Cette diminution de moitié de l'effectif par rapport à l'année précédente est liée au départ en retraite du chef de service. Plus concrètement, cela signifie que les collaborateurs du DSP sont moins présents sur le terrain et qu'ils effectuent un nombre moins important de visites complexes.

Le travail accompli par la commission est précieux et d'autant plus conséquent que cette dernière a partiellement dû compenser la diminution de l'effectif du DSP.

---

## 2.3. CENTRE DE SECOURS (CS)

---

---

### 2.3.1. ROLE ET FONCTION

---

Le centre de secours (CS) est chargé de la lutte contre les dégâts causés par le feu et par les épandages accidentels d'hydrocarbures, de la désincarcération, ainsi que des mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques ou radioactifs.

---

### 2.3.2. ACTIVITES 2010

---

Le CS est géré par la commune de Val-de-Travers sous le commandement du Maj Jean-Blaise Curtit, mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations, ainsi qu'à Brot-Dessous.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du CS qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Au terme de l'année 2010, le Conseil communal a procédé à la nomination de deux officiers au grade de lieutenant.

#### *SOUTIEN DU DSP*

---

Le personnel du CS est composé de 46 personnes, entièrement bénévoles. Ces dernières bénéficient toutefois d'un soutien du DSP, notamment dans les domaines suivants : secrétariat, soutien logistique à l'état major et au commandant, contrôles des factures, renseignements à la population et aux entreprises, convocations aux exercices et séances, correspondance, demandes de congé aux employeurs, inscriptions aux cours, demandes de subvention, gestion de l'effectif, recrutement, contrôle des heures d'exercice et des certificats médicaux, établissement des plannings de piquet, gestion des radios, facturation des frais de sinistre, contact avec les assureurs, gestion des soldes, élaboration des plans d'interventions.

#### *EXERCICES*

---

En 2010, les exercices du centre de secours se sont répartis de la manière suivante :

<b>Genre d'exercice</b>	<b>Nombre</b>	<b>Nb d'heures x nb de participants</b>
Chauffeurs	15	220
Radio-téléphoniste	13	104
Sanitaire	11	190
Groupe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)	9	254
Séances d'état-major	6	84
Séances entre les officiers et sous-officiers	6	197
Feu	5	305
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	5	146
Recrues	5	60
Tonne-pompe avec les sct villageoises	4	30
Désincarcération	3	186
Chimique	2	62
Exercice sur alarme surprise	1	45
<b>Total des exercices et des séances</b>	<b>85</b>	<b>1883</b>



## INTERVENTIONS

---

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

<b>Sinistres</b>	<b>Nombre</b>	<b>Nb d'heures x nb de participants</b>
Feu	23	554
Désincarcération	8	157
Soutien à l'ambulance	5	15
Hydrocarbures	4	97
GRIMP	3	37
Chimique	0	0
Inondation	0	0
Alarme automatique	21	85
Divers	3	64
<b>Total interventions</b>	<b>67</b>	<b>1009</b>

Nombre de sinistres par commune :

Val-de-Travers	62
La Côte-aux-Fées	2
Les Verrières	1
Brot-Dessous	1
Renfort SIS Chaux-de-Fonds	1
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>

## FORMATION

---

En sus des exercices énumérés ci-dessus, le personnel bénévole du CS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

<b>Genre de cours</b>	<b>Nb de participants</b>	<b>Nb d'heures x nb de participants</b>
BLS RCP sanitaire	12	72
Technique extinction	6	96
Formation TP + MP hydraulique	6	144
Cours de base nouveaux CS	5	90
Flashover-Backdraft	5	80
Machinistes motopompe	4	32
Chef de groupe	4	96
Chef d'intervention	3	120
Porteurs d'appareils respiratoires I & II	2	64
Chimique	0	0
Divers	4	32
<b>Total cours</b>	<b>51</b>	<b>826</b>

---

### 2.3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Le soutien du DSP pour le CS a nécessité un effectif de 0,53 EPT. L'encadrement du CS en termes administratifs, logistiques et de commandement est toutefois insuffisant à l'heure actuelle pour pérenniser une défense incendie de milice.

---

### 2.3.4. PROJETS IMPORTANTS

---

#### *POLFEU 09*

Le CS a été actif dans les réflexions en cours quant à la réforme cantonale PolFeu 09. Une simplification des structures et une meilleure coordination entre les régions est souhaitée. A ce sujet, le chef de dicastère siège dans le comité de pilotage PolFeu 09 en prévision de la révision de la législation cantonale en la matière.

#### *CREATION DE TROIS GROUPES DE TRAVAIL*

---

La collaboration entre le CS et les différentes sections de la compagnie a été développée afin de renforcer l'efficacité des intervenants lors des sinistres. D'une manière plus générale, le maintien en parallèle de deux organisations séparées (CS et CSP) pour assurer la défense incendie est de moins en moins justifié du point de vue de l'efficacité mais reste une obligation légale tant que le projet PolFeu 09 n'aura pas définitivement abouti.

Afin de ne pas attendre la réforme de la défense incendie sur le plan cantonal pour développer la collaboration entre les différents partenaires de la sécurité publique (pompiers, OPC et ambulances), le DSP a créé trois groupes de travail interne :

- 1) GT "Cellule de conduite" dont la mission est de formaliser la mise en place d'une cellule de conduite visant à coordonner l'ensemble des partenaires lors d'événements importants et proposer un mode de fonctionnement.
- 2) GT "Organisation défense incendie" dont la mission est d'étudier la mise en place d'une structure unique en matière de défense incendie dans notre région.
- 3) GT "PMA", dont la mission consiste à définir la mise sur pied d'un poste médical avancé en cas d'événements importants impliquant plus de 3 blessés.

L'implication du CS dans le groupe de travail relatif à la cellule de conduite en cas d'événements importants a permis notamment de définir les missions de cette entité, les partenaires impliqués, les procédures d'alarme, les cahiers des charges pour chaque partenaire, un concept d'aide à la conduite pour les chefs d'intervention, le rôle de l'OPC, les possibilités de soutien aux centralistes et la procédure d'activation de la cellule de débriefing.

#### *COLLABORATION AVEC LE SECOURS ALPIN SUISSE*

---

Des discussions se sont déroulées avec le Secours Alpin Suisse (SAS) afin d'entamer une collaboration entre notre commune et cette institution de sauvetage reconnue au niveau suisse et qui regroupe notamment la REGA et le Club Alpin Suisse. L'objectif est de définir l'opportunité d'intégrer cette structure par l'intermédiaire de notre section GRIMP afin de garantir à la population un secours efficace en milieu périlleux et avec une sécurité maximale.

## 2.4. LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS (CSP)

---

### 2.4.1 ROLE ET FONCTION

---

Les missions du corps de sapeurs-pompiers (CSP) sont le sauvetage des personnes, des animaux et des biens, immobiliers et mobiliers, les mesures propres à empêcher la propagation du feu, l'extinction du feu, la protection contre les dégâts causés par l'eau ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à ce qu'ils soient placés en lieu sûr. Le personnel du CSP est composé de 250 sapeurs-pompiers, entièrement bénévoles, qui sont également appelés à intervenir pour des missions de préventions lors de manifestations locales publiques. Ils peuvent aussi être mobilisés dans le but de sauvegarder la vie ou les biens des personnes, dans certaines circonstances graves, notamment en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs.

Le CSP du Val-de-Travers est divisé en 3 centres d'intervention (Couvet, Fleurier et La Côte-aux-Fées), eux-mêmes subdivisés en sections villageoises. Ces dernières sont appelées à travailler en renfort, tout d'abord au sein d'un même centre d'intervention, puis sur l'ensemble du périmètre d'intervention du CSP si nécessaire.

### 2.4.2. ACTIVITES

---

Le CSP est géré par la commune de Val-de-Travers mais il intervient aussi sur les territoires des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Le CSP bénéficie du même soutien que le CS de la part du DSP (voir le point 2.3.2 ci-dessus).

En fin d'année, le Conseil communal a procédé à 2 nominations d'officiers, un au grade de lieutenant et un au grade de capitaine – commandant d'un centre d'intervention.

### EXERCICES

---

En 2010, les exercices du CSP se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre	Nb heures x personnes
De section	38	1391
Etat-major	28	372
PAR	18	514
Officiers et sous-officiers	18	448
1 <sup>er</sup> secours	8	450
Chauffeur	8	160
Pompiers sanitaires, Côte-aux-Fées	7	127
Divers	7	108
<b>Total exercices</b>	<b>132</b>	<b>3570</b>

## INTERVENTIONS

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

Genre :	Nombre	Nb heures x personnes
Feu	39	1372
Inondations	19	820
Police-route (manifestations)	15	262
Hydrocarbures	4	30
Sauvetage personne	3	14
Chimique	3	11
Sauvetage animaux	2	11
Pompiers-sanitaires, Côte-aux-Fées	27	95
Divers	11	193
<b>Total interventions</b>	<b>132</b>	<b>2932</b>

## FORMATION

En sus des exercices ci-dessus, le personnel bénévole du CSP a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nb de participants	Nb d'heures x nb de participants
Technique extinction	15	240
Cours de base nouveaux sapeurs	11	300
BLS RCP	10	60
Porteurs d'appareils respiratoires I & II	8	256
Chef de groupe	7	168
Flashover-Backdraft	7	112
Machinistes motopompes	6	48
Chef d'intervention	5	200
Journée des commandants	3	24
Divers	10	80
Formation TP et MP, hydraulique	9	216
<b>Total cours</b>	<b>91</b>	<b>1704</b>

### 2.4.3 EFFECTIF

Le CSP est sous le commandement du Maj. Patrick Piaget, secondé par les Cap Stéphane Aellen, chef du CI de La Côte-aux-Fées, Olivier Pedretti, chef du CI de Couvet et Daniel Zayan, chef du CI de Fleurier.

Le soutien du DSP au CSP a représenté l'équivalent de 0,60 EPT en termes de personnel. Le fonctionnement du CSP demande toutefois un solide encadrement en matière administrative et logistique. Le commandement de milice de la défense incendie dans notre région a clairement atteint ses limites si l'on veut stabiliser et pérenniser ce système précieux basé sur le volontariat.

---

#### 2.4.4. PROJETS IMPORTANTS

---

##### *POLFEU 09*

Le CSP a été actif dans les réflexions en cours quant à la réforme cantonale PolFeu 09. Une simplification des structures et une meilleure coordination entre les régions est souhaitée. A ce sujet, le chef de dicastère siège dans le comité de pilotage PolFeu 09 en prévision de la révision de la législation cantonale en la matière.

##### *CREATION DE TROIS GROUPES DE TRAVAIL*

La collaboration entre le CS et les différentes sections du CSP a été développée afin de renforcer l'efficacité des intervenants lors des sinistres. D'une manière plus générale, le maintien en parallèle de deux organisations séparées (CS et CSP) pour assurer la défense incendie est de moins en moins justifié du point de vue de l'efficience mais reste une obligation légale tant que le projet PolFeu 09 n'aura pas définitivement abouti.

Afin de ne pas attendre la réforme de la défense incendie sur le plan cantonal pour développer la collaboration entre les différents partenaires de la sécurité publique (pompiers, OPC et ambulances), le DSP a créé trois groupes de travail interne :

- 1) GT "Cellule de conduite" dont la mission est de formaliser la mise en place d'une cellule de conduite visant à coordonner l'ensemble des partenaires lors d'événements importants et proposer un mode de fonctionnement.
- 2) GT "Organisation défense incendie" dont la mission est d'étudier la mise en place d'une structure unique en matière de défense incendie dans notre région.
- 3) GT "PMA", dont la mission consiste à définir la mise sur pied d'un poste médical avancé en cas d'événements importants impliquant plus de 3 blessés.

L'implication du CSP dans le groupe de travail relatif à l'organisation de défense incendie a notamment permis de démontrer que le regroupement des deux structures du service du feu, possible et souhaitable, nécessitait une réorganisation des services de piquet et des modes de départs sur les différentes alarmes. Une nouvelle organisation, comprenant notamment un groupe commun de chefs d'intervention fonctionnant en service de piquet pour les deux structures CS-CSP, puis à terme un commandement unique, a été proposée.

##### *COLLABORATION FRANCO-SUISSE*

Faisant suite à la rencontre du 4 novembre 2010 entre la Municipalité de Pontarlier et le Conseil communal, différentes séances franco-suissees se sont déroulées en fin d'année afin de définir le potentiel de collaboration transfrontalière en matière de défense incendie. L'objectif est de développer un partenariat lors d'interventions, y compris en premier répondant, sur des zones géographiques pour lesquelles les critères de qualité risqueraient de ne pas être respectés (délai d'intervention, nombre d'intervenants, niveau de formation du personnel,...). Les discussions préparatoires se poursuivront en 2011 et se sont étendues au sanitaire.

##### *ACQUISITION D'UN VEHICULE*

Le rapport 2009 relevait que la section de Buttes était dépourvue de véhicule, ce qui n'était pas optimal en termes d'efficacité et de sécurité des intervenants dans la mesure où les sapeurs-pompiers de cette section étaient appelés à utiliser leur véhicule privé pour se rendre sur les lieux des sinistres et venir en renfort aux autres sections. Durant l'année 2010, grâce au travail de recherche des membres du CSP, le Conseil communal a débloqué un montant de Fr. 16'000.- pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion qui est aujourd'hui pleinement opérationnel.

---

#### 2.4.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

D'une manière générale, les trois groupes de travail ont avancé à un rythme soutenu durant l'année 2010, avec 16 séances totalisant 165 heures de travail. Des « réglages » doivent encore être apportés mais nous pouvons dire que si l'année 2010 a été théorique, 2011 sera celle où nous commencerons à tester dans la pratique les systèmes de collaboration envisagés. Cela représentera un avantage indéniable vis-à-vis des autres régions dans le cadre de la réforme PolFeu 09.

---

### 3. PROTECTION CIVILE - OPC

---

#### 3.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir les contrôles des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population et les consignes sur le comportement à adopter. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la communauté.

L'OPC est gérée par la commune de Val-de-Travers qui a également repris la gestion de la protection civile des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées suite à la conclusion de mandats de prestations.

#### 3.2 ACTIVITES 2010

---

L'OPC a organisé 468 jours de service pour un effectif de 104 personnes ce qui fait une moyenne de 4.5 jours/ homme.

Une importante différence de jours de service (647 jours en 2009) se justifie par la mise sur pied en 2009 du personnel PCi lors de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 qui a eu lieu en décembre et par une augmentation de l'effectif de l'OPC (+ 11 personnes).

---

#### COURS PREPARATOIRE (CP) ET COURS DE REPETITION (CR) :

---

- Du 24 au 26 février 2010, contrôle périodique des abris publics du Val-de-Travers et aménagement du poste de commandement à Couvet, 19 participants
- Le 13 mars 2010, CR logistique ambulances VDT, 7 participants
- Du 23 au 26 mars 2010, cours protection des biens culturels en collaboration avec la Haute école Arc, 6 participants
- Du 6 au 7 mai 2010, contrôle périodique des abris publics du Val-de-Travers, 8 participants
- Du 17 au 19 mai 2010, CP + CR appui et matériel, 31 participants
- Du 9 au 10 septembre 2010, contrôle périodique des abris publics du Val-de-Travers, 8 participants
- Du 4 au 8 octobre 2010, CP + CR Groupe d'intervention + sanitaires, 35 participants
- Du 17 au 19 novembre 2010, CP + CR collaborateurs d'état-major et contrôle périodique des abris publics, 22 participants

L'année 2010 a comptabilisé 8 cours de répétition, ce qui représente 349 jours de service pour un total de 136 participants.

---

#### INTERVENTIONS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE (IPPC):

---

- Le 28 avril 2010, IPPC Tour de Romandie, 35 intervenants PCi
- Du 17 au 19 juin 2010, IPPC DEFI 2010, 30 intervenants PCi

L'OPC a participé à 2 interventions au profit de la collectivité, ce qui représente 98 jours de service pour un total de 75 intervenants.

---

#### INTERVENTIONS D'URGENCES (IU) :

---

- Le 9 février 2010, renfort suite à un accident de train aux Bayards, 5 intervenants GIR
- Le 7 mars 2010, renfort suite à un incendie à St-Sulpice, 10 intervenants GIR
- Le 22 juin 2010, renfort suite à un incendie à Fleurier, 2 intervenants GIR
- Le 29 juin 2010, renfort suite à un incendie à Fleurier, 4 intervenants GIR

L'OPC a été appelée en urgence à 4 reprises pour des interventions auxquelles ont participé 21 intervenants du groupe GIR pour un total de 21 jours de service.

---

#### FORMATIONS SPECIFIQUES ET SEANCES

---

Formation	Nombre de participants
Chef télématique	1
Chef de cuisine	2
Chef d'élément logistique	1
Fourrier comptable	1
Chef de groupe appui	1
Chef de groupe assistance	3
Spécialiste GIR	3
Préposé aux constructions	1
Préposé au matériel	2

Quant à l'état-major, il s'est réuni à 8 reprises durant l'année 2010.

---

#### FORMATION CONTINUE DU COMMANDANT :

---

Du 30 août au 3 septembre 2010, Formateur d'adultes module 02, Schwarzenburg (FR).

Du 13 au 17 septembre 2010, Formateur d'adultes module 03, Schwarzenburg (FR).

---

### 3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

L'OPC est sous la responsabilité professionnelle du Cap Laurent Jutzeler. Ses missions nécessitent un effectif de 1,5 EPT en terme de personnel.

Le service de la Protection civile est entièrement financé par un fonds cantonal auquel la commune participe annuellement à hauteur de Fr. 14.-/habitant.

### 3.4. PROJETS IMPORTANTS

---

---

#### SYSTEME D'ALARME SWISSPHONE

---

Le système d'alarme SWISSPHONE a pris fin en décembre 2010, en même temps que les autres partenaires de la sécurité publique qui n'avaient pas encore adopté ce système. Désormais, les groupes d'interventions PCi (GIR) sont également alarmés par le nouveau système eAlarm qui diffuse les alarmes sur les téléphones portables ou fixes.

---

#### PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL DU DSP

---

Mandaté par le chef du DSP, l'OPC a participé activement aux groupes de travail « Cellule de conduite » et « Poste Médical Avancé ». Ces groupes de travail ont mis en place différentes stratégies applicables lors d'intervention majeure ou en cas de catastrophe. Ces travaux se poursuivront en 2011.

---

#### NOUVELLES SIRENES FIXES

---

Afin d'améliorer la couverture du territoire, les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de la Côte-aux-Fées sont équipées de nouvelles sirènes fixes pour la transmission de l'alarme à la population en cas de catastrophe. Les villages des Bayards et de Noiraigue, qui n'en possédaient pas, ont également été équipés d'une nouvelle installation. La Confédération a financé la totalité de ces travaux.

A moyen terme, ces sirènes pourront être déclenchées depuis une centrale d'alarme.

### 3.5. ETAT DE LA SITUATION

---

Le renforcement de la collaboration avec les différents services du DSP a permis au groupe GIR de l'OPC d'être alarmé à plusieurs reprises pour venir en renfort du CS, du CSP et des ambulances.

Lors de ces interventions, diverses missions lui ont été confiées : éclairage, appui logistique, ravitaillement des intervenants et accueil de personnes sinistrées.

Cette bonne collaboration se poursuit dans son développement et se renforce au fil des interventions et des exercices qui ont lieu durant l'année.

---

## 4. SERVICE DES AMBULANCES

---

---

### 4.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Le service des ambulances a pour mission générale la prise en charge professionnelle, 24h/24 et tous les jours de l'année, de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgence pré-hospitalières sur le territoire de la commune ainsi que, sur mandat de prestations, celles des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous. Il est également appelé à assurer des transferts programmables.

Par mandat confié par l'Etat, le service des ambulances assure aussi les sorties SMUR.



## 4.2 ACTIVITES 2010

Le service a assuré un total de 660 interventions en 2010. Le SMUR est, quant à lui, intervenu à 146 reprises, dont 8 sorties sans ambulance. Le service a fait appel à la REGA à 28 reprises.

A noter que le service a dû assurer 110 interventions simultanées avec 2 ambulances et 6 interventions avec 3 ambulances. Une intervention simultanée peut avoir pour cause un accident avec plusieurs blessés, mais aussi et surtout des interventions différentes qui ont lieu dans la même heure.

Les différents types d'intervention se sont répartis de la manière suivante :

<b>Statistique des sorties par genre</b>	<b>Nb</b>
Médical	330
Intoxication	68
Accident non-professionnel	67
Psychiatrie	40
Accident de circulation	35
Accident de sport	25
Renfort à un autre service d'ambulances	11
Accident professionnel	10
Pédiatrie	7
Prévention sur incendie	5
Gynécologie, obstétrique	3
Autres, divers	59
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>

Les degrés de gravité de la prise en charge des patients ont été inventoriés comme suit :

<b>Degré urgence</b>	<b>Statistique des sorties par degré d'urgence</b>	<b>Nb</b>
1	Urgence avec atteinte des fonctions vitales	476
2	Urgence sans probabilité atteinte des fonctions vitales	152
3	Sans urgence	32
	<b>TOTAL</b>	<b>660</b>

Le service a été appelé à intervenir dans les communes suivantes :

<b>Commune</b>	<b>Nb</b>
Val-de-Travers	494
La Côte-aux-Fées	33
Les Verrières	28
Brot-Dessous	4
HNE Val-de-Travers et hors zone	101
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>

### 4.3 EFFECTIF DU SERVICE

---

Le personnel professionnel, au 31 décembre 2010, se compose ainsi :

- 10 ambulanciers diplômés ES dont deux qui ont terminé leur formation en 2010 et un collaborateur engagé mais non encore entré en service
- 2 techniciens-ambulanciers
- 1 ambulancier chauffeur

Etant également mandaté par l'Etat pour assurer les interventions du SMUR, en sus des deux ambulances, le service peut assumer les missions qui lui sont dévolues avec les 13 collaborateurs en place. Mais l'équilibre reste précaire et repose uniquement sur un système de piquet à domicile qui implique des astreintes supplémentaires pour le personnel en place. Ce fonctionnement a été abandonné par la plupart des autres services ambulanciers de Suisse, dans un contexte de pénurie d'ambulanciers diplômés.

### 4.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

#### POURSUITE DES DEMARCHES POUR PERENNISER LE DEUXIEME EQUIPAGE

---

Le Val-de-Travers représente le 7% de la population du canton, mais, par son éloignement avec les centres, doit assurer des interventions en urgence sur le 24% de la surface du territoire cantonal.

Rappelons qu'avec la restructuration hospitalière, les temps d'intervention se sont sensiblement allongés, passant d'une moyenne de 1h30, jusqu'à la fermeture du bloc opératoire du site de Couvet, à 2h30 actuellement.

En conséquence, avec un total de 660 interventions ambulances durant l'année 2010, si le service ne disposait que d'une seule ambulance, le Val-de-Travers souffrirait d'un manque de couverture sanitaire durant plus de 4 heures 30 par jour en moyenne. Durant ce temps, le Val-de-Travers serait couvert par une ambulance venant en renfort de Neuchâtel, soit 25 à 45 minutes d'attente supplémentaire pour le patient, en fonction du lieu d'intervention. S'il n'y avait pas eu 2 ambulances en 2010, le Val-de-Travers se serait trouvé dans ce cas de figure à 110 reprises.

Suite à une séance avec le Conseil d'Etat, ce dernier a accepté de prolonger d'une année l'aide financière de l'Etat, limitée initialement au 31 décembre 2010, et qui avait permis l'engagement de 3 ambulanciers en 2009 afin de maintenir en place le deuxième équipage d'ambulanciers.

Nonobstant l'aspect financier de cette situation, la pérennisation du deuxième équipage doit être la priorité. Différentes pistes ont continué à être explorées. La solution envisagée en 2010 a été de développer les collaborations avec les autres services d'ambulances du canton. Une définition plus cohérente des périmètres d'intervention, qui épousent actuellement les frontières des districts, et une meilleure coordination entre les ambulances de piquet des différents services, ajoutées à une centrale d'alarme 144 professionnelle, permettraient d'aboutir à l'efficience recherchée. Dans ce cadre, convaincu que la mise en place d'une véritable structure 144 est le préalable de toute réorganisation et optimisation des services ambulanciers et du SMUR dans notre canton, le chef de dicastère a participé aux discussions concernant la mise sur pied d'une centrale de régulation.

---

## RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION IAS

---

Grâce à l'engagement de ses collaborateurs, le 1<sup>er</sup> juillet 2010 le service des ambulances a obtenu le renouvellement de sa certification de l'InterAssociation Suisse de sauvetage (IAS), l'organisation de contrôle de qualité dans le domaine du sauvetage. Le fait d'être le seul service neuchâtelois à être détenteur d'une certification IAS depuis 10 ans, démontre la qualité de la prise en charge des patients par le personnel en place. Cet aspect a une connotation toute particulière dans notre région. En effet, cela démontre que la sécurité sanitaire est garantie et qu'elle n'a pas souffert de la réforme hospitalière.

---

## ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU CHEF DE SERVICE

---

En prévision du départ en retraite en avril 2011 du chef de service, M. Jean-Claude Jampen, une procédure de sélection rigoureuse a été mise en place. Durant 6 mois, sept dossiers de candidature de qualité, correspondants au profil requis, ont été analysés d'une manière approfondie.

Le Conseil communal s'est prononcé sur la base des observations de deux commissions de sélection, auxquelles ont notamment participé le médecin-conseil du service et un représentant de l'IAS. Au final, son choix s'est porté sur M. Andy Willener. Agé de 34 ans et domicilié à Môtiers, le nouveau chef de service est titulaire d'une maturité fédérale en économie de l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel. Ambulancier IAS/CRS depuis 1998, instructeur BLS-AED et PBLIS, M. Andy Willener est également enseignant vacataire et expert à l'école supérieure de soins ambulanciers Bois-Cerf CESU à Lausanne. Au bénéficiaire de l'Advanced PreHospital Trauma Life Support (PHTLS) et de l'Advanced Medical Life Support (AMLS), le nouveau chef de service dispose d'une riche expérience professionnelle qu'il a notamment pu acquérir au sein d'un Service d'ambulances privé du canton et dans différents services d'ambulances vaudois, dont les structures vont du petit hôpital régional à la grande structure hospitalière multi-sites. Ces activités professionnelles lui ont permis d'expérimenter différents types de management d'entreprise. Dans chacun de ces services, M. Andy Willener a exercé des fonctions à responsabilité, essentiellement au niveau de la formation et de l'encadrement.

Il est apparu que M. Andy Willener s'est particulièrement distingué par une excellente vision des enjeux régionaux, cantonaux et intercantonaux dans le domaine du préhospitalier. Il dispose également d'une très bonne connaissance du contexte local et d'une réelle sensibilité à l'attractivité du service dans un milieu qui se situe en pénurie d'ambulanciers diplômés. De surcroît, le Conseil communal a été convaincu par sa volonté d'ouverture vis-à-vis des partenaires extérieurs dans le but de développer des synergies et pérenniser un bon niveau de sécurité sanitaire dans la région.

---

## NOUVELLE AMBULANCE

---

Vu l'augmentation constante des frais d'entretien des véhicules et l'âge avancé de deux ambulances, 14 ans pour l'une et 10 ans pour l'autre, il était devenu urgent de prévoir le remplacement de l'un des deux véhicules au plus tard en automne 2011. Etant donné un délai de livraison de neuf mois, et en tenant compte des impératifs liés au processus législatif, une demande de crédit a été acceptée par le Conseil général en septembre 2010 en prévision d'une livraison du véhicule pour septembre 2011. A ce moment-là, l'ambulance Valtra 802 approchera ses 16 années de mise en service. En parallèle, une importante démarche de recherches de dons a été entamée afin de diminuer les frais d'acquisition.

---

## PARTICIPATION FINANCIERE DES ASSURANCES

---

La participation des assurances pour le financement des services d'ambulances du canton étant l'une des plus basses de Suisse, des discussions ont été menées entre les différents services d'ambulances neuchâtelois et SantéSuisse, l'organisation faïtière des assureurs maladies. Ces négociations ont abouti en fin d'année à un accord comprenant une augmentation dès 2011 des recettes liées à la facturation des interventions afin de se rapprocher de la moyenne des autres cantons.

---

## PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL DU DSP

---

Mandaté par le chef DSP, le service des ambulances a participé activement aux groupes de travail « Cellule de conduite » et « Poste Médical Avancé ». Ces groupes de travail ont mis en place différentes stratégies applicables lors d'événements importants. Ces travaux se poursuivront en 2011.

L'implication du service des ambulances dans le groupe de travail relatif au poste médical avancé (PMA) a notamment permis de définir la faisabilité d'un concept PMA local lors d'événements impliquant plus de 3 patients. Plus précisément, par PMA on entend une structure de soins temporaire, modulaire et mobile, offrant aux patients une protection permettant un triage, un traitement et une préparation au transport sur un site hospitalier.

### 4.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Outre la poursuite de la mise en œuvre des projets ci-dessus, des démarches devront être entreprises afin de s'assurer que les locaux utilisés par le service puissent pleinement répondre aux normes en vigueur, notamment en matière d'infrastructure, de stockage du matériel et de conditions de travail. A ce sujet, un montant a été intégré dans le budget des investissements 2011 en prévision d'une centrale d'ambulances.

DICASTERES DE L'ADMINISTRATION ET  
DE LA SECURITE PUBLIQUE

Le Conseiller communal



Thierry Michel

**Dicastères**

**de l'éducation et de l'enseignement**

**et**

**de la culture, des loisirs et des sports**

# DICASTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

---

## GENERALITES

---

### INTRODUCTION

---

Les dicastères de l'éducation et de l'enseignement et de la culture, des loisirs et des sports sont situés à Couvet, rue du Collège 3, depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Suite à la volonté de centralisation des services communaux, ces deux dicastères ont été confirmés en ces lieux. Au cours de cette seconde année, ces locaux se sont en effet avérés parfaitement adéquats, à même de permettre au personnel d'y travailler dans de bonnes conditions.

Au plan du personnel, les postes suivants ont figuré au tableau des fonctions en 2010 :

Assistante de direction	Mme Patricia Rosselet Pianaro	0.85 EPT
Secrétaire-comptable	Mme Manon Leblanc	0.6 EPT
Apprenti – 1 <sup>ère</sup> année -	M. Yann Giussani – jusqu'en juillet 2010	
Apprenti – 3 <sup>ème</sup> année -	Mme Tamara Berger – jusqu'en juillet 2010	
Apprenti – 2 <sup>ème</sup> année -	Mme Abetare Ilazi – dès août 2010 –	

Confronté à une surcharge évidente de travail, le dicastère a fait appel au programme d'insertion mis en place par le Service de l'emploi du Canton de Neuchâtel afin de pouvoir disposer d'une personne supplémentaire sans charge de traitement supplémentaire. Il a ainsi été renforcé par Mme Sara Kéfi jusqu'en juillet 2010. En ce qui concerne le second semestre, malgré de réitérées demandes, il n'a pas été possible d'obtenir une personne à même de pallier le départ de cette personne déplacée, dans un autre service cantonal.

Compte tenu de cette surcharge de travail, après une analyse plus détaillée de l'inventaire des dossiers confiés aux dicastères à l'origine de la Commune, il a été décidé de reporter certaines tâches vers les divers services concernés en même temps qu'une réflexion a été engagée au plan de l'élaboration de processus, garantissant un meilleur suivi de dossiers permanents et récurrents.

Les divers services émergeant aux dicastères sont les suivants :

- Ecole Jean-Jacques Rousseau, recouvrant les trois secteurs d'enseignement ;
- Crèche communale de Val-de-Travers, regroupant les deux sites de Couvet et de Fleurier ;
- Centre sportif régional du Val-de-Travers, y compris le Restaurant du CSR ;
- Bibliothèques communales ;
- Acteurs associatifs (sociétés locales...) ;
- Acteurs culturels ;
- Acteurs sportifs ;
- Autres acteurs divers.

A ces diverses entités, il convient d'ajouter un nombre important de dossiers en lien plus ou moins direct avec l'un ou l'autre des dicastères, certains n'émergeant pas ou qu'indirectement au budget des deux dicastères. Parmi ces dossiers, on compte :

- Transports scolaires et ses diverses fonctions ;
- Médecine scolaire ;
- Médecine dentaire ;
- Orthophonie ;
- Inventaire des biens culturels ;

- Courses des Aînés ;
- Organisation des très nombreuses manifestations organisées sur le territoire communal.

A cela, outre les organes inhérents à certains services – Conseil d'établissement scolaire notamment - viennent s'ajouter une participation permanente aux divers groupes de travail ou autres commissions communales suivantes, en plus de participations au sein de Fondations :

- Club du 24 février, présidence
- Comité du 300<sup>ème</sup> de la Foire de Couvet, présidence
- Table ronde culturelle, présidence
- Commission des bibliothèques, présidence
- Conseil de Fondation USL Couvet, membre
- Fondation Clos-Girardier, membre
- Fondation R. Jéquier, membre
- Conseil de Fondation du Centre culturel VdT, membre
- Comité de pilotage du Centre sportif régional du Val-de-Travers, présidence (cf. commentaires p 64 – 65)

Le statut de ville et sa reconnaissance au plan cantonal a engendré plusieurs participations au sein d'entités regroupant les directeurs des villes du canton concernés par divers dossiers, notamment:

- DIP-4Villes, réunion des directeurs d'instruction publique:

Dans ce contexte, au prix d'une étroite et fructueuse collaboration avec le chef du DECS, le dossier relatif à la régionalisation de l'Ecole neuchâteloise a avancé de manière notoire. A cela, on peut ajouter nombre de dossiers spécifiques aux villes, notamment la question de l'organisation des classes et de leur subventionnement. Dans ce cadre, il a été permis de faire valoir les spécificités de Val-de-Travers, respectivement de sa géographie particulière, en faveur d'écoles de proximité.

- Sport, réunion des directrices et directeurs du sport:

En collaboration avec le chef du DECS, les quatre villes ont confié mandat au Service fédéral des sports de mener une analyse des synergies possibles entre le canton et les villes en matière de sport et des infrastructures y relatives.

Au niveau cantonal, de nombreuses représentations sont inhérentes aux dicastères concernés:

- Association cantonale des communes – ACN, membre du comité:

Dans ce cadre, outre les nombreux dossiers traités par l'ACN, le responsable du dicastère a été désigné par le comité pour représenter l'ACN dans de nombreux groupes de travail liés à l'introduction d'HarmoS, par le biais des représentations suivantes :

Comité de pilotage – COPIL HarmoS, membre;  
 Groupe de travail relatif à l'Ecole enfantine;  
 Groupe de travail relatif au cycle 2 et à la question de l'orientation-sélection;  
 Groupe de travail relatif au parascolaire.

- Association du Bibliobus, membre du comité ;
- Association du Noctambus, membre du comité ;
- Association des cliniques dentaires mobiles, membre du comité;
- Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, membre;
- Commission cantonale des lycées, membre;
- Groupe de travail ad hoc pour le maintien de l'antenne fleurisane du Lycée DDR, membre;

Enfin, on compte, pour ces deux dicastères, un grand nombre de représentations diverses dont l'inventaire non exhaustif figure ci-dessous :

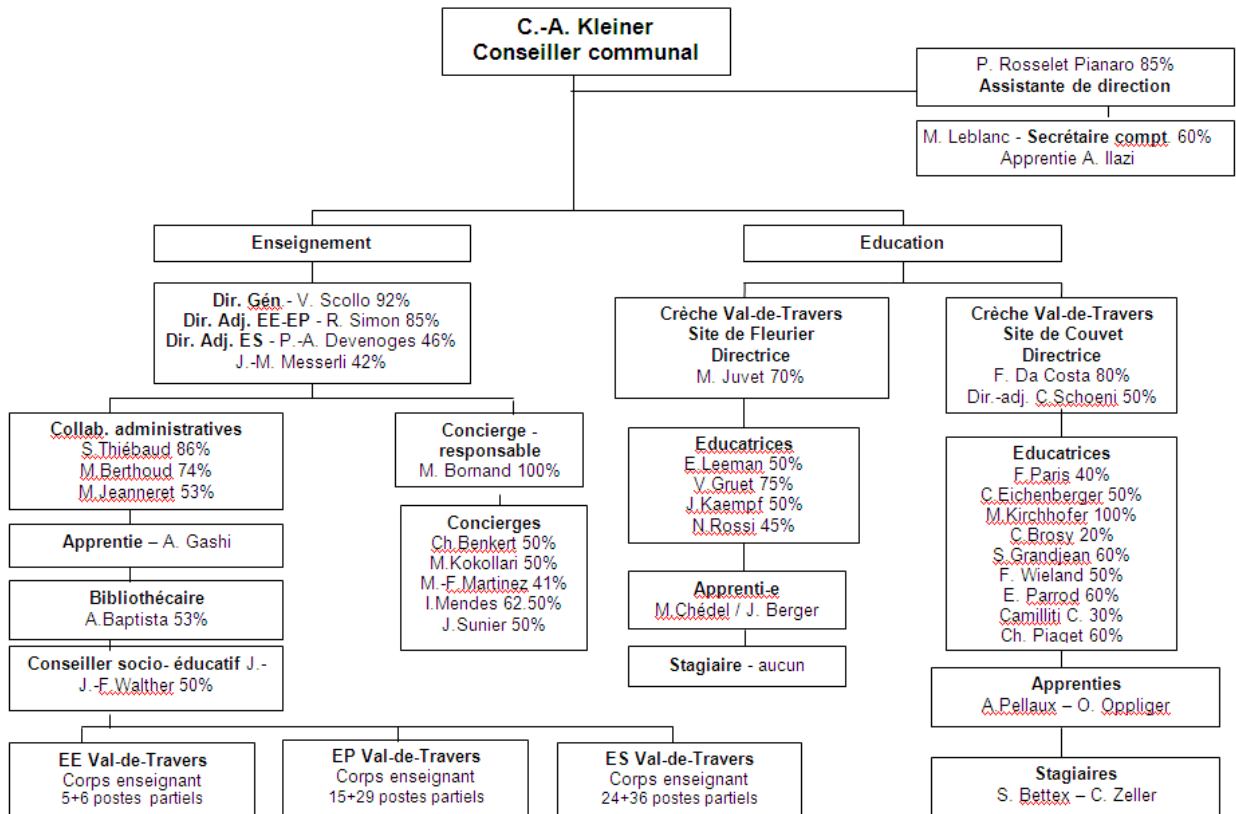
- ASL Travers
- USL Fleurier
- Folastris Môtiers
- FSG
- Ski-Clubs
- Fanfare L'Harmonie – concert
- CP Fleurier
- Hors Tribu
- HNE Pourtalès – inauguration
- Exposition CVT
- Chasseron-Buttes
- Fête de l'Indépendance du Kosovo
- Pédibus
- Spectacle Les Bayards-La Brévine
- Foire de Couvet
- Fonds Duval
- Souper soutien VBC Valtra
- Vernissage Musée Beaux-Arts Le Locle
- Petit déjeuner législature – PS puis PLR
- Fête du CPA
- Comité soutien Bénin
- Institut NE
- Vernissage Minala – Amis des Arts Ntel
- Course des Aînés
- FSG Môtiers
- Souper de soutien TdR
- Fanfare de Travers
- AG USL Fleurier
- ACN
- Fondations USL Couvet / Clos-Girardier / A. Jéquier
- Séance générale des parents
- FC – Sugits
- ACDM
- Hors Tribu
- Fête de la Gare Noiraigue
- Bleu de Chine
- Marché de Travers
- Culte Môtiers
- Union instrumentale Fleurisia
- Chorales d'élèves Temple du Bas
- Vernissage Musée La Grange - allocution



- Club du 24 février
- Commission Ens. Spécialisé
- Musée régional Beauregard
- Abbayes Môtiers et Buttes - allocution
- Barak
- Fête cantonale de chant – allocution
- Fête Home Sugits
- Fête de la jeunesse St- Sulpice
- Inauguration Ferme Robert
- Fusion Val-de-Ruz
- AG Patinoire
- La Vallonnière
- Apéritif Défi
- Fête de l'absinthe et Défi
- Cortèges Couvet, Travers
- Remise titres Conservatoire, L'Heure Bleue, La Chx-de-Fds
- Remise titres Lycée DDR
- Remise titres Lycée Jean Piaget
- Réception Pétanque Prise-Milord
- Vernissage Beauregard – Années 60
- Fusion Val-de-Ruz
- 100<sup>ème</sup> Collège de St-Sulpice
- Mi-été Les Bayards
- Comptoir
- Fusion La Béroche
- Fête du Sel
- Petite Fête de FSG Môtiers
- Fête du Raisin Féchy
- Fête des Moissons
- Fête des fontaines
- Cilette Ofaire
- Prix Culture BCN
- Forum Transfrontalier
- UGVT
- Diès Academicus
- Remise Prix CIPE – Temple du Bas
- Vernissage Bleu de Chine

ORGANIGRAMME

Dicastère de l'enseignement et de l'éducation – Année 2010



# 1. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

## 1.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

L'école Jean-Jacques Rousseau regroupe en son sein l'ensemble de la scolarité obligatoire pour la Commune de Val-de-Travers. Les décisions inhérentes à l'organisation de l'école, de ses classes et de sa direction, sont dictées d'une part par les décisions législatives cantonales et, de l'autre, par les contraintes liées au concordat HarmoS ainsi qu'à la Convention scolaire romande. Cependant, il convient de tenir compte d'impératifs communaux liés notamment au contenu du contrat de région, en matière d'organisation de l'école et des classes.

### ORGANISATION DE LA DIRECTION

Localisée au Collège de Longereuse, dans un souci de gestion verticalisée, la direction, de janvier à août 2010, était composée de MM. S. Franceschi, P.-A. Devenoges, J.-M. Messerli et R. Simon. Les temps d'enseignement et de direction se répartissaient comme suit :

	% enseignement	% direction
S. Franceschi	100%	
P.-A. Devenoges	25 %	80%
J.-M. Messerli	21.4 %	83%
R. Simon	100%	

En août 2010, M. Serge Franceschi ayant pris sa retraite. Mme Valérie Scollo l'a remplacé à la tête de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau. L'équipe de direction, quadricéphale, s'est vu allouer un important temps d'enseignement pour l'année scolaire 2010-2011. Le tableau ci-dessous résume la situation prévalant depuis août 2010 :

	% enseignement	% direction
V. Scollo	7.1 %	92.9%
P.-A. Devenoges	53.6 %	46.4 %
J.-M. Messerli	50.3 %	49.7 %
R. Simon	14.0 %	86.0 %

L'annonce de la désignation de Jean-Michel Messerli à la direction du Centre Sportif régional de Val-de-Travers, en automne 2010, ainsi que la décision de Pierre-Alain Devenoges de faire valoir son droit à la retraite à la fin de l'année scolaire en cours impliquent une organisation de la direction à caractère provisoire. L'augmentation du nombre d'EPT de direction à 2,88 pour la rentrée 2011 a été votée lors de l'acceptation du budget en décembre 2010.

D'importants travaux ont été menés dans le bâtiment du collège secondaire de Longereuse, offrant de nouveaux locaux à la bibliothèque et au secrétariat, ainsi qu'à la majorité des membres de la direction.

Des locaux ont également pu être mis à disposition de l'OROSP, avec une plus grande proximité pour les élèves concernés.

## 1.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

---

Dans ce dicastère, on trouve une seule commission spécifique – Conseil d'établissement scolaire –, à savoir l'organe consultatif voulu par la législation cantonale et composé de manière particulière, compte tenu de l'organisation scolaire « satellisée » de la Commune de Val-de-Travers. Nous livrons ci-dessous le rapport d'activité établi au terme de l'année 2010, retraçant l'activité effectuée au travers des nombreux dossiers traités.

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE VAL-DE-TRAVERS

### Rapport d'activités 2010

#### Préambule

Compte tenu de la date de constitution du Conseil d'établissement scolaire de Val-de-Travers – automne 2009 -, nous avons choisi d'établir un premier rapport d'activités au terme de l'année 2010, rapport comprenant l'activité déployée au cours des trois séances tenues en 2009.

#### Table des matières

1. Composition
2. Séances et points principaux des ordres de jour
3. Considérations générales
4. Conclusions

#### 1. Composition

Président :	Claude-Alain Kleiner	Conseiller communal
Bureau :	Marjorie Etter	Comité d'école de Boveresse
	Zoran Savic	Conseiller général
Membres :	Maurizio Ciurleo	Conseiller général
	Valéria Generoso	Conseillère générale
	Caroline Codoni-Sancey	Représentante des parents d'élèves
	Nathalie Ebner Cottet	Représentante des parents d'élèves
	Cindy Hotz	Représentante des parents d'élèves
	Marie-Angèle Clerc	Représentante du corps enseignant
	Laurianne Krebs	Représentante du corps enseignant
	Philippe Vaucher	Représentant du corps enseignant
	Carole Stähli	Comité d'école des Bayards, a succédé à Mme Chantal Besuchet Vaudan dès le 22.06.2010
	Valérie Masi	Comité d'école de Buttes
	Anne-Marie Di Tora	Comité d'école de Couvet
	Sandra Eggenschwiller	Comité d'école de Fleurier
	Dominique Jan Chabloz	Comité d'école de Môtiers
	Christine Furer	Comité d'école de Noiraigue a succédé à M. Jean-Noël Bovard dès le 1.11.2009
	Christelle Gertsch Macuglia	Comité d'école de Saint-Sulpice
	Véronique Messerli	Comité d'école de Travers
	Sara Gaier	Représentante des communautés étrangères
	Valérie Scollo	Direction des écoles, a succédé à M. Serge Franceschi dès le 1.08.2010
	Pierre-Alain Devenoges	Direction des écoles
	Jean-Michel Messerli	Direction des écoles
	Raphaël Simon	Direction des écoles
	Laurent Piaget	Commune du cercle scolaire
	Stéphane Barbezat	Commune du cercle scolaire
	Claudine Paris	Commune invitée

## 2. Séances et points principaux des ordres du jour

28 septembre 2009	Règlement du CES – Fonctionnement – Politique sportive
03 novembre 2009	Mesures d'aides et organisation des classes primaires
17 décembre 2009	HarmoS – Organisation des classes enfantines
02 février 2010	Politique culturelle – Charte éducative – HarmoS
16 mars 2010	Fonctionnement du conseiller socio-éducatif – Horaires
04 mai 2010	Fonctionnement de l'école secondaire
31 août 2010	Règlement général de l'Ecole – Fêtes de jeunesse, bilan
28 septembre 2010	Médecine scolaire – Bilan de l'année scolaire 2009-2010
02 novembre 2010	HarmoS, point de situation des divers chantiers
14 décembre 2010	Accueil parascolaire

## 3. Considérations générales

Comme on peut le constater à la lecture du résumé des ordres du jour énoncés ci-dessus, les séances de cette première année ont été largement consacrées à l'information des membres du CES. En effet, en plus d'une parfaite maîtrise de la structure de l'école de Val-de-Travers, une excellente compréhension du système scolaire neuchâtelois ainsi qu'une large connaissance du contexte cantonal, romand et helvétique sont des éléments jugés indispensables à un travail de qualité et à l'élaboration d'une culture commune nécessaire à la bonne marche de l'école.

Relevons également que, outre ces éléments constitutifs des ordres du jour du CES, le dicastère a dû finaliser l'organisation de la direction et du secrétariat en même temps qu'assurer le suivi des travaux relatifs à la rénovation des locaux administratifs du Collège de Longereuse ainsi que la bibliothèque scolaire de l'Ecole JJR.

### Remarques et constats

1. Un premier constat s'impose : la composition du CES avec ses 26 membres est bonne et génératrice de débats productifs. Le croisement des regards sur divers objets s'avère très positif. L'engagement de l'ensemble de ces partenaires est sans faille et l'état d'esprit est empreint de respect et de sens de l'écoute.

Plus spécifiquement, la présence des représentants des comités d'écoles – spécificité de Val-de-Travers admise par les instances cantonales - se révèle extrêmement bénéfique afin de conserver cet indispensable rapport de proximité avec la vie locale. Dans le même esprit, les représentants des parents d'élèves apportent beaucoup à la construction de l'identité nouvelle de l'Ecole, dans le sens souhaité d'un équitable partenariat au profit de la scolarité des enfants. Les enseignants ont désormais mis en place une organisation interne qui permet de faire valoir certaines satisfactions ou inquiétudes générales émises par leurs collègues. Les représentants de l'autorité législative sont précieux également dans le cadre d'une lecture transversale des dossiers. La présence d'une représentante des communautés étrangères, autre particularité de Val-de-Travers, apporte également cette sensibilité intégrative à laquelle Val-de-Travers adhère pleinement. Ajoutons enfin combien est appréciée la présence des représentants des communes voisines – La Côte-aux-Fées, Les Verrières et La Brévine – dont les élèves, ou certains d'entre eux, fréquentent l'école secondaire actuelle à Fleurier. Dans le contexte de la régionalisation de l'école neuchâteloise, il ne fait aucun doute que cette représentation participera pleinement à la création du cercle scolaire du Val-de-Travers, dans un délai proche.

2. L'application du règlement du CES ainsi que la rédaction et la mise en œuvre du « Règlement du Conseil communal relatif à l'autonomie financière du Comité d'école » s'est avérée plus complexe que prévu. En effet, la disparition des commissions scolaires – organe exécutif gérant son propre budget – a généré bien des débats. Les modalités élaborées à ce jour semblent satisfaire l'ensemble des partenaires concernés. En matière de règlement, l'élaboration du Règlement général de l'Ecole peut être considérée comme un parfait exemple de bonne marche du CES.

Compte tenu de la professionnalisation de la direction de l'Ecole pour l'ensemble des degrés concernés ainsi que des modifications légales en matière d'autorité scolaire, la délimitation des champs de compétences de chacun des partenaires a nécessité et nécessite encore des échanges, notamment en ce qui concerne les comités d'école. Toutefois, après un an de pratique, grâce à un bénévolat important, l'expérience démontre l'absolue nécessité de cet organe de proximité en regard des manifestations locales. Au plan financier, les demandes acheminées selon une procédure établie de manière à obtenir les préavis de plusieurs partenaires sont toutes légitimes et contribuent à la bonne marche de l'école.

Comme relevé plus haut, l'élaboration, selon un modèle pleinement participatif, du Règlement général de l'Ecole représente un véritable modèle de bon fonctionnement du CES et de ses diverses représentations. Certes, l'exercice a nécessité un temps relativement plus long mais le résultat est là. Ce règlement représente dès lors une belle réussite tant sur la forme que sur le fond.

3. Parmi les autres dossiers, l'élaboration d'une planification des activités sportives et récréatives figure également au rang des réussites à mettre au crédit du CES. Même si une certaine souplesse d'application s'avère nécessaire, le souci d'harmonisation des pratiques fixé dans le Programme de législation du Conseil communal, est parfaitement exaucé.

La définition d'une politique sportive, concrétisée au travers de journées de sport ou de camps, a soulevé passablement de critiques par le fait qu'elle se heurtait à nombre de pratiques largement usitées à satisfaction de longue date. Si cette pratique nouvelle continue de générer quelques critiques en regard de ce qui est considéré comme une perte pour les écoles qui avaient pour habitude de partir en camp de ski de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année primaire, les partenaires concernés ont souscrit à cette planification. Le prochain 1<sup>er</sup> camp des élèves de 5<sup>ème</sup> année en Valais ainsi que l'observation de l'application de ces nouvelles dispositions permettront sans doute aucun de dégager les constats nécessaires aux éventuels et indispensables ajustements.

Dans le même esprit, la fréquentation du bassin de natation se révèle extrêmement positive. Grâce à un système de transport des élèves certes coûteux, tous les enfants de la Commune bénéficient des mêmes prestations. En ce qui concerne la fréquentation plus régulière de la piste de glace de la patinoire, il n'en est pas de même. En effet, il n'a pas été souhaité imposer une planification de fréquentation de la piste de glace. Dès lors, les classes s'y rendent grâce à l'aide précieuse des parents. En effet, tant pour le transport que pour l'équipement des enfants, la présence de parents garantit une pratique du patin dans d'excellentes conditions. Le CES sera prochainement consulté à propos d'une planification identique en matière de politique culturelle, en lien avec les acteurs de la vie artistique de la région.

4. L'anticipation à la mise en œuvre du concordat HarmoS a occupé plusieurs ordres du jour puisque Val-de-Travers, grâce à la fusion et au contrat de région, a fait office de précurseur en procédant à la verticalisation de son système scolaire tout en préservant la proximité de la scolarisation des élèves fréquentant le premier cycle et la première moitié du second.

Outre la création de classes hétérogènes à l'Ecole enfantine ou mixtes – enfantines et primaires – dans la plupart des villages de la Commune, plusieurs autres dossiers directement liés à HarmoS ont été pris en considération.

Reconnue comme entité-pilote, Val-de-Travers procède actuellement à l'expérimentation des horaires-blocs à l'Ecole enfantine, à Fleurier et à Môtiers.

Compte tenu de la large expérience de l'école de Noiraigue, la mise en œuvre de classes mixtes – enfantines et primaires – est généralisée. La délicate problématique de l'appui pédagogique est en conséquence prise en considération.

Pour des raisons d'organisation générale – lissage des effectifs -, dans un contexte particulièrement difficile de chute de la démographie enfantine, la direction a réuni les élèves de 5<sup>ème</sup> année de Buttes et de Saint-Sulpice à Fleurier. Ainsi, Val-de-Travers anticipe-t-il sur l'avenir qui verra l'introduction de l'anglais sans doute engendrer un rassemblement des élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> années sur les mêmes

sites. Dans cet esprit, et en plein accord avec le Règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, la problématique de l'efficacité pédagogique doit être prise en compte dans le souci d'assurer une scolarité optimale aux élèves. Aussi, dès lors qu'à l'intérieur d'un seul degré, plus particulièrement au sein de la seconde moitié du cycle 2, le nombre d'élèves se situe au-dessous de 5 élèves, il est permis de se demander si toutes les conditions sont réunies pour répondre aux indispensables interactions générées par les didactiques nouvelles.

## 5. Conclusions

Le rythme des séances aura été relativement soutenu durant cette première période. Nécessité oblige... Mise en place du CES, volonté d'informer, actualité cantonale, romande et nationale riche, tous ces éléments ont contribué à ce calendrier. Suite à la demande de plusieurs membres, ce rythme sera quelque peu ralenti en 2011, sans que cela ne nuise aux indispensables consultations qui ne manqueront pas durant ce prochain exercice.

Non sans avoir salué l'important travail de la direction de l'Ecole JJR pour ses apports d'information au sein du CES notamment, la direction du dicastère souhaite apporter ses sincères remerciements à l'ensemble des membres du CES pour le travail effectué dans un excellent climat de confiance et de transparence.

## 1.3. ACTIVITES 2010

---

### 1.3.1 ORGANISATION DES CLASSES

---

L'organisation des classes 2010-2011 a vu la tendance de baisse des effectifs se concrétiser une nouvelle fois. Au degré primaire, 4 classes ont été fermées à la rentrée 2010 et 6 contrats ponctuels n'ont pas pu être reconduits. Au degré secondaire, une classe a été fermée, malgré un effectif finalement stable.

Tous les élèves du premier cycle - -2+2- fréquentent l'école de leur village, grâce à la création de classes hétérogènes. Les élèves de 5<sup>e</sup> année primaire de Buttes, St-Sulpice et de Boveresse, ainsi que les élèves de 3<sup>e</sup> année de Môtiers sont scolarisés dans les villages voisins et bénéficient de transports scolaires.

La mise en place de la classe de soutien intensif Passer'ailes, dès la rentrée 2010 aura permis de commencer à développer une réflexion autour des questions du soutien intensifié et de la différenciation pédagogique.

La classe Passer'ailes accueille en moyenne 10 élèves, encadrés par des enseignantes qui ont pour objectifs de consolider les bases scolaires et d'aider les enfants à se construire à travers diverses activités visant l'acquisition de confiance en soi.

Dans leur travail, réparti sur 24 périodes, elles collaborent avec le conseiller socio-éducatif de l'école secondaire.

### 1.3.2 ACTIVITES DIRECTEMENT LIEES A L'ECOLE DE VAL-DE-TRAVERS

---

Au chapitre des activités, au niveau des écoles infantine et primaire, les activités habituelles – courses d'écoles, camps, activités culturelles...- ont eu lieu selon les usages en cours jusqu'ici. Depuis la rentrée d'août 2010, le tableau des activités annexes accepté par le CES a été mis en pratique.

Aux niveaux de l'école infantine et primaire, les éléments qui peuvent être soulignés sont les suivants :

- 2 courses d'école sur l'année scolaire

- 1 activité culturelle par année scolaire (pour l'année 2010 : un film au cinéma Colisée ou une pièce de théâtre aux Mascarons)
- 2 ventes de pommes (en novembre et en février)
- Le camp des élèves de 5<sup>e</sup> année qui s'organise sur deux sites en fonction des activités choisies par les élèves : ski de piste ou ski de fond

Au niveau secondaire, les diverses échéances à relever sont les suivantes :

Selon leur degré et leur intérêt, les élèves peuvent participer à l'un ou l'autre des camps organisés par l'école.

- |           |   |
|-----------|---|
| - degré 7 | camp itinérant de randonnée dans le Jura, treck avec des ânes |
|           | camp polysportif d'été  |
|           | camp de sports aquatiques                                     |
|           | camp de randonnée en montagne                                 |
| - degré 8 | camp de ski-snowboard dans les Alpes                          |
| - degré 9 | camp en Ardèche   |

Les élèves de degré 6 n'ont pas de camp mais une journée d'accueil et d'intégration au cours de la première semaine d'école.

Une première course a été organisée en septembre, dans la région, afin de permettre aux maîtres et aux élèves de faire connaissance. Une seconde, à but culturel ou sportif a lieu durant la dernière semaine d'école de l'année scolaire.

En 2010, des échanges individuels (accueil d'élèves provenant de suisse alémanique et déplacements d'élèves du Val-de-Travers dans la région de Wohlen) ont été mis sur pied.

---

### 1.3.3 BIBLIOTHEQUE

---

Après plusieurs mois de travaux, du printemps au début de l'automne, la bibliothèque a fait peau neuve et s'est installée dans de nouveaux locaux. Elle offre ainsi aux élèves et aux enseignants un espace plus convivial et plus grand où chacun peut se retrouver pour lire et travailler. Un espace lecture avec poufs et fauteuils a été aménagé, donnant ainsi la possibilité de bouquiner tranquillement. Des tables permettent également aux élèves d'étudier, et trois ordinateurs sont à leur disposition pour des recherches sur Internet. La nouvelle configuration de la bibliothèque permet ainsi une meilleure rentabilisation des espaces. Les archives qui se trouvaient dans une salle annexe ont également pu être intégrées à la nouvelle bibliothèque.

Malgré un important désherbage effectué durant la préparation du déménagement, le nombre d'ouvrages disponibles à la bibliothèque, env. 8'000 documents : romans, documentaires, bandes dessinées, revues, multimédias, reste stable.

Au sein de la bibliothèque, de nombreux concours sur divers thèmes ont été proposés aux élèves, dont le fameux « poids de la courge » qui a rencontré un vif succès. Les livres du « Petit Nicolas » ont ainsi pu être remis au goût du jour profitant de la sortie du film.

Une animation lecture sous forme de quiz bd a été proposée aux enseignants des classes préprofessionnelles. Elle a été bien accueillie par les élèves, leur permettant ainsi de tester leurs connaissances sur les bandes dessinées.

Les élèves de 6<sup>e</sup> ont pour leur part découvert, pour la première fois, l'animation « 123 albums » proposant la lecture et la découverte des albums pour les plus de 10 ans. Ce



voyage lecture proposé par une équipe de passionnés français a été étendu à la Suisse romande depuis 2 ans. Cette première participation a été un franc succès et sera reconduite en 2011. Il s'agit de promouvoir les albums en trois étapes grâce à une présentation originale sous forme de scénographie. Les élèves lisent ensuite les ouvrages durant un temps défini, de février à mai, et puis votent pour leurs 3 albums préférés.

Du côté du club de lecture, les participants (24 élèves de la 6<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>) sont toujours aussi nombreux et ravis de se retrouver mensuellement pour échanger leurs envies de lecture et participer aux activités proposées par les animateurs.

Un défi lecture a été organisé avec le collège des Cerisiers. Les élèves ont donc lu en commun les mêmes livres puis se sont rencontrés en mai à Fleurier, afin de se défier. La glace a vite été brisée entre les deux groupes, la rencontre fût très fructueuse et les échanges fort sympathiques.

En juin, le club a reçu Junior T'schaka, artiste suisse hors pair et chanteur compositeur qui nous a fait partager sa passion de la musique lors d'un moment très agréable d'échange et de discussion autour de sa guitare.

Une sortie au salon international du livre et de la presse à Genève a également été organisée avec le groupe des plus grands (8<sup>e</sup> e 9<sup>e</sup>).

Toujours d'actualité, les rencontres inter bibliothèques du secondaire I, présidées par David Bürki, sont de riches échanges et l'occasion de diverses suggestions. Elles permettent également à notre bibliothécaire de partager préoccupations et idées d'animation ainsi que d'échanger au sujet d'envies de formation. Ces rencontres se déroulent 2 fois par année. Elles se sont déroulées en avril aux Cerisiers et en septembre à la Chaux-de-Fonds.

---

#### 1.3.4 CLASSES POUR COURS DE LANGUES

---

Des salles de classe sont mises à disposition de différentes communautés linguistiques. Durant l'année 2010, les communautés italiennes, espagnoles, portugaises, et russes ont pu bénéficier de cette collaboration.

## 1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

### JANVIER A JUILLET 2010

	Effectif	Remarques
<b>Direction</b>		
Ecole JJR	3.63 EPT	
<b>Secrétariat</b>		
Ecole JJR	1.81 EPT	Non compris : une apprentie de 2 <sup>e</sup> année et une employée en emploi temporaire
<b>Personnel enseignant</b>		
Ecole enfantine	8.7EPT	
EE-appui pédagogique	0.3 EPT	
Ecole primaire	34.3 EPT	
EP-soutien pédagogique	3.2 EPT	
EP-Appui pédagogique	2.1 EPT	
Ecole secondaire	46.66 EPT	
<b>Personnel de conciergerie</b>		
Collèges de Longereuse et Lycée	3.54 EPT	
<b>Bibliothécaire</b>		
Longereuse	0.53 EPT	
Conseiller socio-éducatif	0.4 EPT	

### AOUT A DECEMBRE 2010

	Effectif	Remarques
<b>Direction</b>		
Ecole JJR	2.75 EPT	
<b>Secrétariat</b>		
Ecole JJR	1.77 EPT	Non compris : une apprentie de 3 <sup>e</sup> année et une employée en emploi temporaire
<b>Personnel enseignant</b>		
Ecole enfantine	8.1 EPT	
EE-appui pédagogique	0 EPT	
Ecole primaire	33.69 EPT	
EP-soutien pédagogique	3.3 EPT	
EP-Appui pédagogique	2.8 EPT	
Ecole secondaire	45.57 EPT	
<b>Personnel de conciergerie</b>		
Collèges de Longereuse et Lycée	3.54 EPT	
<b>Bibliothécaire</b>		
Longereuse	0.53 EPT	
Conseiller socio-éducatif	0.5 EPT	

## 1.5 STATISTIQUES DIVERSES

En ce qui concerne les secteurs de l'Ecole enfantine et primaire – deux premiers cycles de la scolarité – et compte tenu de la non obligation de fréquenter l'Ecole enfantine – obligation en 2011 seulement - , les effectifs ont été les suivants :

	<b>EE</b>	<b>EP</b>	<b>ES</b>	<b>Total</b>	
<b>Effectif</b>					
<b>janvier-juillet</b>	182	573	583	1338	
<b>août – décembre</b>	200	528	587	1315	
<b>Nombre de classes</b>					
<b>janvier – juillet</b>	9	4	30	31	74
<b>août – décembre</b>	8	5	26	30	69
<b>Redoublements</b>				12 élèves/12%	
<b>Echecs</b>				42 élèves/7.2%	
<b>Passages (Ma en Mo et Mo en Pp)</b>				17 élèves/2.9%	
<b>Fin de scolarité en échec</b>				13 élèves/2.2%	

## 1.6 ACTIVITES INHERENTES A LA VIE DE L'ECOLE ET DIVERSES

### « 2EME CARREFOUR PEDAGOGIQUE DU VAL-DE-TRAVERS »

Dans la droite ligne de ce qui a été initié en 2009, avec pour objectif la construction d'une entité scolaire unique autour d'une identité et d'une culture identique, un deuxième Carrefour pédagogique a été proposé aux enseignants à l'occasion d'une journée de travail animée par MM. Marc Thiébaud et Jurg Bichsel, avec la présence de nombreux conférenciers. Dans ce contexte, plusieurs conférences, un débat et un film ont été proposés à la population des parents d'élèves notamment. Si la journée de séminaire a été unanimement appréciée par le corps enseignant, force est de constater que, outre le film de Henry Brandt « Quand nous étions petits enfants » a rempli le cinéma le Colisée, les conférences n'ont pas rencontré le succès attendu.

### MAINTENANCE DES SALLES DE SPORT ET DU MATERIEL Y RELATIF

Fort du constat alarmant relatif à l'inventaire des équipements des halles d'éducation physique, le responsable des sports de l'Ecole JJR, M. Daniel Juvet, a procédé à l'achat d'un matériel important allant dans le sens d'une mise à niveau de la qualité du matériel offert aux enseignants et aux élèves en matière d'éducation physique. Dans le même esprit, le contrat de maintenance de ces équipements a été négocié à la baisse.

---

## TRANSPORTS SCOLAIRES

---

L'importante problématique des transports scolaires a nécessité une profonde réflexion. Il est important de se rappeler qu'il s'agit, dans les faits, de plusieurs types de transports différents. Ils sont désormais placés, pour la plupart, sous la houlette d'un transporteur privé au bénéfice des concessions et des autorisations légales requises. Font exception trois familles qui transportent elles-mêmes leurs enfants ainsi que les abonnements dont sont dotés les élèves du CVT :

- Le transport des enfants dits « de la montagne » : obligation légale est faite aux communes de transporter les enfants concernés afin de les acheminer vers le collège le plus proche ; ces transports sont subventionnés par le canton à hauteur de 50%.
- Le transport au bassin de natation du Centre sportif
- Le transport inhérent à des regroupements de classes ou de degrés dans certains villages – Môtiers et Boveresse, et Buttes, Saint-Sulpice et Fleurier.

A la lumière des coûts importants inhérents à ces divers types de transports scolaires, une réflexion plus fine a été menée dans chacun des secteurs concernés. Ainsi, de nouvelles modalités sont prévues en ce qui concerne les deux premiers points notamment. Il s'agit toutefois de prendre en compte l'organisation future des classes déterminée par le concordat HarmoS. Ainsi l'éventuel regroupement des élèves de 5p sur un ou des sites identiques à ceux des élèves de 6p ne manquera pas de générer une organisation nouvelle des transports scolaires.

Dans le même esprit, la création d'une structure « Passer'ailes » en faveur des élèves en grandes difficultés scolaires et sise à Fleurier, engendre quelques déplacements supplémentaires.

---

## MEDECINE SCOLAIRE

---

La médecine scolaire placée désormais sous la responsabilité d'un médecin scolaire, M. Jean-Pierre Monod, assisté de deux infirmières scolaires, Mmes Dominique Ionescu et Mercedes Tâche, est opérationnelle. Outre l'élaboration d'un cahier des tâches défini à la lumière de la nouvelle organisation scolaire, une réflexion a été initiée dans le sens d'un élargissement de la médecine scolaire à la problématique de la santé scolaire, par un angle préventif. Ainsi, des synergies sont à l'étude avec le conseiller socio-éducatif pour l'élaboration d'une Unité socio-éducative et de santé scolaire.

Notons enfin que la médecine scolaire dispose désormais d'un endroit bien défini au sein du Collège de Longereuse, bureau dans lequel les livrets de santé de tous les élèves de l'Ecole JJR sont centralisés.

---

## MEDECINE DENTAIRE ET SUBVENTION DES SOINS DENTAIRES

---

Intégrée au comité de la l'Association des cliniques dentaires mobiles, la direction du dicastère a entamé une réflexion sur une définition nouvelle des dépistages obligatoires répondant aux exigences fixées par la loi cantonale. Compte tenu de la détérioration des activités au sein de l'ACDM, et des coûts liés à la participation communale aux déficits de cette association, les autorités communales ont décidé de quitter ladite association, avec effet à la rentrée scolaire 2011-2012. Une collaboration est en cours d'élaboration avec les dentistes privés de la place afin de poursuivre la mission de dépistage confiée aux communes. Toutefois, cette modification permettra de réduire les coûts.

---

## SECURITE AUX ABORDS DES COLLEGES

---

Fort des constats réalisés lors des rencontres avec les parents d'élèves de chacun des villages de la Commune, en collaboration avec la direction de l'Ecole, la direction du dicastère a initié une réflexion en étroite collaboration avec le dicastère de la sécurité publique et celui des travaux publics. Les premières mesures concrètes ont été prises en ce qui concerne Couvet notamment. D'autres suivront, par exemple aux Bayards.

---

## ORTHOPHONIE

---

Après les très nombreuses recherches effectuées, en lien étroit avec le COLIN – collectif des orthophonistes privées du canton de Neuchâtel, trois nouvelles orthophonistes se sont installées à Val-de-Travers en 2010, permettant ainsi de répondre aux besoins des enfants de la Commune. Dans le même temps, nous assistons toutefois à une baisse des besoins, phénomène plutôt réjouissant compte tenu de l'explosion des demandes observées au cours de ces dernières années.

---

## AGAPE DU CORPS ENSEIGNANT ET RETRAITES ET/OU DEPARTS

---

Toujours dans le même souci de construire une identité nouvelle à l'Ecole de Val-de-Travers, une agape de fin d'année a permis de réunir les corps enseignants de tous les villages et de toutes les écoles. Cette séance a permis de fêter les enseignants terminant leur activité professionnelle :

M. Gervais Strahm, enseignant à Couvet  
M. Jean-Pierre Mischler, enseignant à Fleurier  
Mme Domitila Jeanneret, enseignante de soutien pédagogique

ainsi que M. Serge Franceschi, directeur de l'Ecole durant de longues années.

---

## REMISE DES ATTESTATIONS AUX ELEVES PARVENUS AU TERME DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE

---

La 2<sup>ème</sup> remise d'attestations aux élèves parvenus au terme de leur scolarité obligatoire a réuni nombre de parents forts réjouis de cette initiative. A cette occasion, M. Alain Tüller, acteur connu et reconnu dans le monde du travail de Val-de-Travers, et formateur d'apprentis, est intervenu au travers d'une allocution appréciée. Cette cérémonie a été animée par le « Groupe 2<sup>ème</sup> sang », groupe de « rap » constitué de trois jeunes, auquel le canton venait de décerner le Prix Salut l'Etranger.

---

## CAMP DE « RATTRAPAGE SCOLAIRE »

---

Dans le contexte de la prévention contre l'échec scolaire, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> éditions du désormais célèbre camp de rattrapage scolaire ont été organisées lors des vacances de printemps et d'automne, avec la précieuse et efficiente collaboration d'étudiants de la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE, placés sous la direction de MM. Mathieu Bigler et David Isler. Ainsi, plus de trente enfants de toutes provenances ont été réunis au Centre sportif de Couvet pour consolider divers acquis scolaires.

---

## POLITIQUE CULTURELLE

---

A fin 2010, le projet de collaboration avec le Centre culturel de Val-de-Travers, au travers du versement du « franc symbolique par élève », est en phase de finalisation. Il va dans le sens de faire bénéficier les élèves de l'Ecole JJR des divers programmes présentés par les acteurs culturels de la région.

## 2. CRECHE COMMUNALE ET SECTEUR PARASCOLAIRE

---

### 2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

La structure d'accueil doit d'abord répondre aux besoins de « base » ordinaires et nécessaires (protection, sécurité, alimentation, hydratation, sommeil, hygiène et soins corporels, soins médicaux) des enfants. Elle doit également permettre aux enfants de se construire ou reconstruire dans toutes leurs dimensions (émotionnelles, affectives, relationnelles, sociales, cognitives,...) à partir de leurs potentialités, sensibilités, capacités et rythmes, et en s'enrichissant de celles des autres. La Commune Val-de-Travers possède deux sites d'accueil en crèche, un à Couvet et l'autre à Fleurier. Le site de Couvet possède une capacité d'accueil tolérée par les instances cantonales de 38 enfants alors que le site de Fleurier peut accueillir 16 enfants.

La crèche doit préparer progressivement, sans pression et sans programme rigide, les enfants aux contraintes, règles, exigences, interactions sociales et apprentissages de leur environnement social, respectivement de l'école.

Le fonctionnement de la structure d'accueil doit être nécessairement ancré dans l'alliance des professionnels avec les parents et les familles. Quelles que soient les particularités sociales, culturelles et ethnique de ces dernières, et aussi dans l'alliance avec les intervenants extérieurs souhaités (médecin, école, ...). Dans le même esprit d'ouverture sur la vie, la structure doit aussi s'insérer dans l'environnement local (lieux de promenade, lieux de loisirs et de sport, commerces, manifestations locales...).

Outre ces considérations, il est à relever les efforts considérables accomplis dans le sens d'une rentabilité nettement améliorée de la crèche communale de Val-de-Travers, avec un objectif d'équilibre financier. En s'efforçant de limiter au maximum le personnel, dans les limites de l'indice d'encadrement fixé par le canton, la direction a profité de chaque mutation pour réduire les temps de travail. Ceci tout en garantissant une qualité de l'accueil dispensé par un personnel féminisé et susceptible de congés-maternité et autres absences pour causes de maladie. Ces aléas freinant parfois une vision à long terme souhaitable.

Notons enfin, dans le domaine de l'accueil de l'enfance, que la Commune de Val-de-Travers soutient financièrement la crèche privée « Chez Joëlle ».

De surcroît, il convient de prendre en compte un autre chapitre essentiel de ce domaine de l'accueil, celui du parascolaire qui, compte tenu des exigences fixées par le concordat HarmoS, occupe une place toujours plus importante dans les préoccupations du dicastère. Forte des avancées majeures effectuées en 2009, la Commune de Val-de-Travers est désormais, au terme de l'année 2010, à même de répondre aux besoins des parents dans deux des trois champs-horaires que compte la journée d'accueil. A savoir, la permanence scolaire du matin et la cantine scolaire de midi, sans oublier l'important accueil réalisé par le Foyer scolaire sur la dernière plage concernée.

Placés dès la fin de l'exercice 2010 sous l'égide de la Société à responsabilité limitée « Le Jardin Malin », ces trois champs d'intervention ont été ainsi externalisés et sont financés par la Commune au travers de mandats de prestations.

---

## PRESTATIONS DE L'ETABLISSEMENT :

---

La crèche reçoit des enfants pendant la journée dès 6h30 jusqu'à 18h sans interruption.

Les enfants sont accompagnés durant les différents moments de la journée: aux moments des repas (déjeuner/9h/midi/4h), pendant les activités pédagogiques, pendant les siestes et sur le chemin de l'école (enfantine).

Les repas de midi sont directement livrés tous les jours par un service traiteur : Le Grenier Gourmand.

Les enfants sont accueillis dans des espaces différents et appropriés : trois salles : 0 à 2 ans (salle des bébés), 2 à 4 ans (salle des moyens), 4 à 12 ans (salle des écoliers).

---

## ROLE :

---

Accueillir et accompagner les enfants de 4 mois à 12 ans dans la plage horaire de 6h30 du matin à 18h00 par du personnel qualifié.

---

## FONCTION DU SERVICE

---

- Développer et maintenir la qualité de l'accueil de l'établissement
- Stimuler et respecter le développement global de l'enfant
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants
- Aider les parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Evaluer de façon régulière et objective les besoins des familles en matière en d'accueil du jeune enfant.

Les enfants, tout au long de la journée, ont la possibilité de développer différents types d'activités dans le cadre d'un projet pédagogique vécu dans chacune des salles.

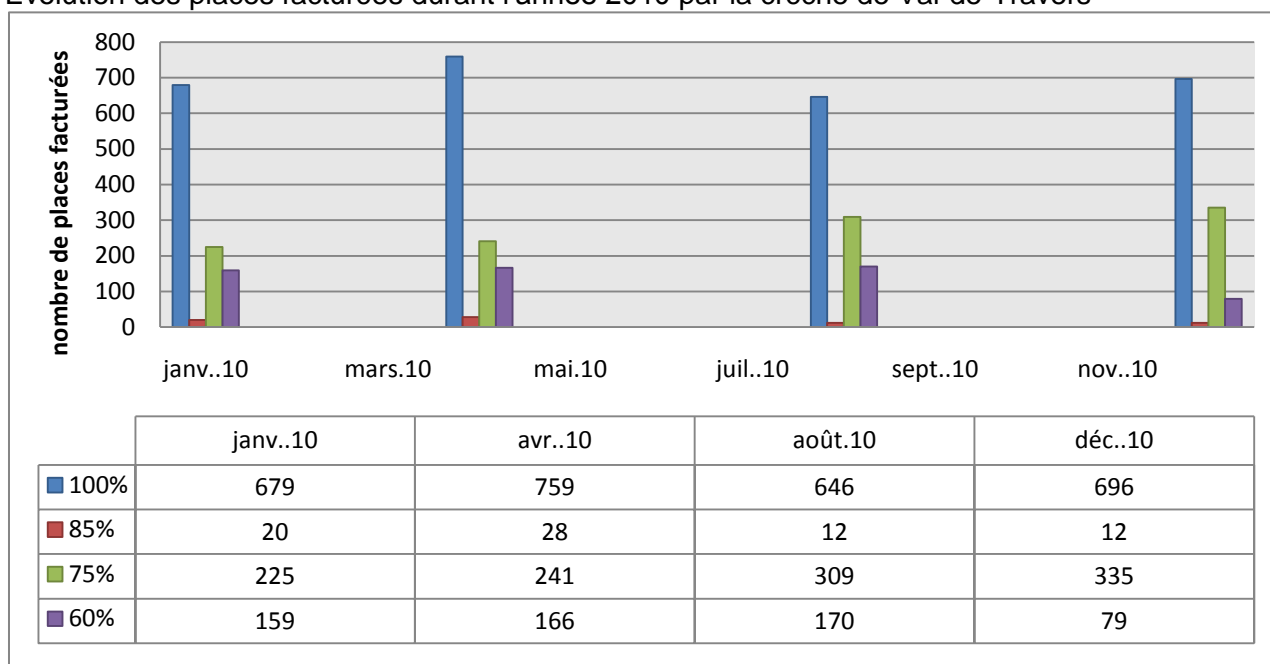
1. La salle des bébés : éveil des tout-petits à travers le jeu et les activités
2. Salle des moyens : projet des couleurs et projet de psychomotricité *You'p la bouge*
3. Salle des écoliers
4. Ateliers de travaux manuels

Les enfants prennent le repas de midi ainsi que deux collations dans la journée : matin et après-midi.

Les enfants scolarisés de l'école enfantine sont accompagnés à l'école par le personnel de la crèche. Les enfants de l'école primaire vont seuls, mais rentrent à la crèche aux différentes pauses des horaires d'école. Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent rester à la crèche toute la journée

## 2.2 ACTIVITE 2010

Evolution des places facturées durant l'année 2010 par la crèche de Val-de-Travers



Fréquentation à :

- 100% journée complète
- 85% journée complète sans repas
- 75% demi-journée avec repas
- 60% demi-journée sans repas

## 2.3 EFFECTIF DU PERSONNEL

Florbella Da Costa Cid	80% de février à septembre à 95%
Carole Schoeni	50%
Marielle Kirchhofer	100%
Caroline Eichenberger	50%
Fanny Wieland	80% (Congé maternité de juillet à novembre, a repris le travail à 50%)
Sophie Grandjean	50% (60% depuis février 2010)
Fabienne Paris	40%
Estelle Parod	80% (Congé maladie de fin janvier a mai –congé maternité de mai à août et a commencé le travail à 60% en août 2010)
Mélanie Rosselli	100% (A démissionné en fin juillet 2010)
Cécile Brosy	70% (20% depuis juillet)
Chrystelle Piaget	100% (Depuis août 2009, salaire payé par la Commune 60% et par l'AI à 40%)
Aurélie Pellaux Apprentie 3ème année	Depuis août 2010
Estelle Rubi	Fin d'apprentissage, remplacement du congé mat de Fanny



Apprentie 3ème année	Wieland de juillet 2010 à octobre 2010
Océane Oppliger Stagiaire/apprentie	stage depuis 1 septembre 2009 : 500 francs par mois (stage de 1 année) dès août 2010 apprentie de 1ère année
Pamela Pétremand Stagiaire	stage de 6 mois depuis le mois d'octobre 2009 à mars 2010 remplacement du congé maternité d'Estelle Parod, avril à août 2010
Carmela Camiliti	50 % de avril à aout 2010 et 30 % d'août à fin octobre 2010
Soline Bettex	Stage depuis le 1 août 2010 : 500 francs par mois.
Martine Juvet	70 %
Elisabeth Lehman	50% en plus 25% de février à avril 2010
Valérie Gruet	75%
Joëlle Kampf	50% (congé maternité septembre 2010 à janvier 2011)
Nicole Rossi	20% à 45% d'octobre 2010 à décembre 2010
Mélissa Chedel	Apprentie de 3ème année
Jeff Berger	Apprenti de 1ère année

## 2.4 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

Projet pédagogique de psychomotricité *youp' la bouge* qui a comme objectifs de favoriser et promouvoir la mobilité des enfants de 2 à 4 ans, d'améliorer la connaissance de leur corps et de leur proposer des activités adaptées. Ce projet est vécu sur les deux sites.

Travaux au sous sol du site de Couvet, création de nouveaux espaces :

- espace pour le youp' la bouge,
- espace de bricolage,
- salle pour les éducatrices,
- WC et espace de rangements.

Edition du livre : *Les trois gouttes de couleur et la fée arc-en ciel*. Ce livre est né dans le cadre d'un projet pédagogique destiné aux enfants de deux à quatre ans, centré sur le thème des couleurs. Organisation d'un vernissage le 2 décembre 2010 pour la présentation du livre.

- Site de Couvet : participation avec l'école primaire au cortège de la fête de la jeunesse.
- Fête de Noël : fête ouverte aux parents avec tous les enfants des deux sites Fleurier et Couvet avec présentation d'un spectacle de Marionnettes (Croqu' guignols de la Chaux-de-Fonds) pour un coût de 700 francs.
- Création d'une chorale dans le groupe des écoliers.
- Projet institutionnel en route pour la restructuration managériale du personnel des deux sites.
- Création d'un journal distribué aux parents afin de diffuser les activités collectives de la crèche de Val-de-Travers.

## 2.5 SECTEUR PARASCOLAIRE

---

Le secteur parascolaire a retenu toute l'attention du dicastère. En effet, s'il convient de pouvoir répondre aux obligations décrétées au travers du concordat HarmoS, force est d'anticiper sur l'obligation prochaine de fréquentation de l'Ecole enfantine dès 4 ans et d'envisager les incidences, en matière d'horaires, sur la vie des familles. D'autre part, un facteur non négligeable qui doit soutenir l'entier des réflexions menées autour de ce domaine est celui de l'attractivité de la commune. Il apparaît très clairement, en lien avec le monde du travail et les demandes toujours plus insistantes des employeurs, qu'une commune doit pouvoir offrir une palette de « possibles » en matière d'accueil de l'enfance, plus particulièrement dans la fourchette d'âge oscillant entre 4 et 8 ans. Dans cette perspective, de très nombreux efforts ont été consentis au sein du dicastère pour relever ce délicat défi de l'accueil parascolaire, au prix parfois de quelques défauts de jeunesse.

---

### 2.5.1 PERMANENCES SCOLAIRES

---

Placées sous la responsabilité de Mme Joëlle Pétremand, les permanences scolaires fonctionnent selon les modalités suivantes :

1. La permanence scolaire est à disposition des parents qui, pour des raisons professionnelles, n'ont pas d'autres solutions de garde en début de matinée.
2. Les parents s'engagent à respecter les horaires fixés.
3. Les parents s'engagent à une certaine régularité de fréquentation, même partielle.
4. Les parents s'engagent à ce que leurs enfants adoptent une attitude adéquate, dans le respect de la charte éducative de l'Ecole JJR.

Les activités proposées ne sont pas de types scolaires mais plutôt ludiques et laissées à la libre appréciation des « bénévoles » en fonction de leurs compétences.

Les besoins sont clairement exprimés puisque ce ne sont pas moins de 55 élèves qui ont fréquenté, selon des rythmes divers, les permanences existant dans six ou sept villages de la commune.

---

### 2.5.2 FOYER SCOLAIRE

---

Placé sous la responsabilité de Mme Sylvie Pluquet, le foyer scolaire est organisé désormais sur trois sites et accueille plus de 80 élèves les lundi, mardi et jeudi entre 15h00 et 17h00, ainsi que le mercredi de 13h00 à 15h30. Une place supplémentaire est prévue pour les élèves du secteur secondaire le vendredi. La répartition est la suivante :

Travers	15 places
Couvet	15 places
Fleurier	50 places

---

### 2.5.3 CANTINES SCOLAIRES

---

Placées sous la responsabilité de Mmes Monia Marcuzzo et Nicole Ricciardi, les cantines scolaires marquent un “plus” non négligeable au cours de cet exercice 2010.

Les cantines ont été assurées à :

Couvet dans les locaux de la crèche

Fleurier dans un premier temps au restaurant de l'Industrie puis à CORA

Buttes dans les locaux du Collège

St-Sulpice dans les locaux du Collège

Môtiers dans les locaux de la crèche

Noiraigue chez l'habitant

Les enfants ont été encadrés par une quinzaine de personnes.

510 repas ont été servis à 23 enfants en moyenne durant la période d'août à décembre 2010.

Les repas sont préparés par un traiteur et sont facturés dix francs aux parents.

---

### 2.5.4 « PASSEPORT-LOISIRS »

---

L'élaboration du « dernier » volet du secteur parascolaire a consommé beaucoup de temps et d'énergie au sein du dicastère de l'éducation. Outre le Foyer scolaire dont il est question plus haut mais qui concerne cette plage-horaire, en étroite collaboration avec de multiples acteurs, la toile de l'accueil sur ce moment de journée se tisse quotidiennement. Grâce à la motivation de plusieurs animatrices J+S Kids, nous sommes parvenus à concrétiser une première étape sur quelques mercredis après-midi au cours desquels les enfants ont l'opportunité de pratiquer et de découvrir divers sports.

Lors des très nombreux contacts avec les diverses sociétés locales, nous encourageons celles-ci à soutenir la formation d'animateurs J+S Kids. Dans le même esprit, nous avons envisagé cette collaboration avec les acteurs culturels de la région. Avec les responsables des fanfares également.

Enfin, dans ce domaine, lors des négociations avec l'Association Barak, nous avons envisagé une collaboration avec cette instance dès lors qu'un centre de jeunesse sera opérationnel.

Pour l'instant, seul un budget trop modeste freine encore la mise en œuvre d'un passeport-loisirs susceptible de répondre aux besoins de notre population et d'améliorer ainsi encore l'attractivité de notre commune.

Notons enfin la création d'une société à responsabilité limitée « Le Jardin Malin Sarl » regroupant l'ensemble des acteurs de l'accueil parascolaire, champ désormais ainsi externalisé et société avec laquelle la Commune passera des mandats de prestations pour chacun des secteurs concernés. Cette structure est dès lors susceptible d'accueillir de nouveaux « membres » qui viendront compléter la palette d'offres possibles, tous secteurs confondus, entreprises privées y compris.

Enfin, il s'agit de ne pas occulter les quelques autres structures parascolaires existantes à Val-de-Travers et reconnues comme partenaires, l'Atelier Les Pitchounes, notamment.

# DICASTERE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES SPORTS

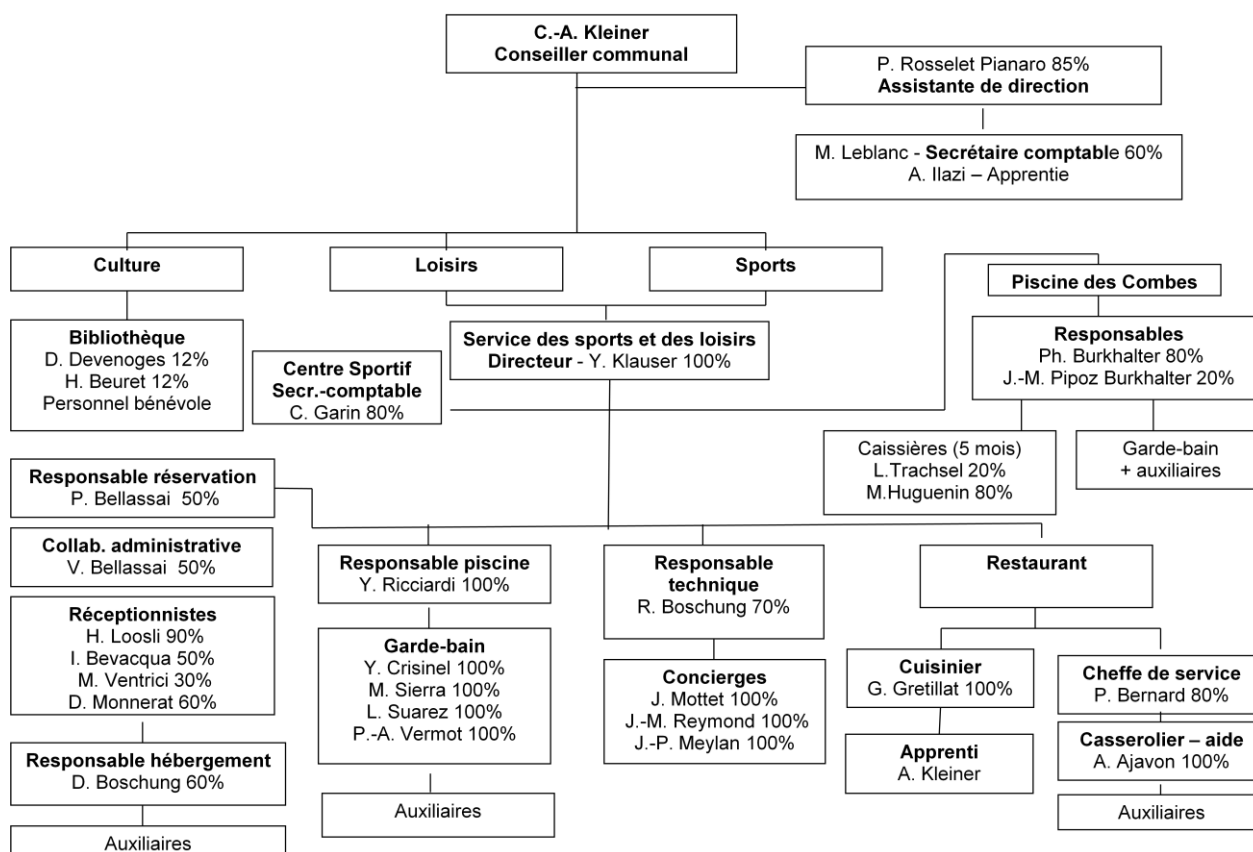
## INTRODUCTION

Cf. pages 32 à 35 – Introduction Dicastère de l'éducation et de l'enseignement

## ORGANIGRAMME

Compte tenu de la constitution du Comité de pilotage relatif à la restructuration du Centre sportif régional du Val-de-Travers, un organigramme spécifique a été élaboré au cours des premières semaines de l'année 2011.

### Dicastère de la culture, des loisirs et des sports - Année 2010



## 1. ACTIVITES CULTURE

Le champ d'activités lié au domaine de la culture est important, même s'il n'occupe qu'une place mineure au plan budgétaire. Si seule la bibliothèque, qui comprend deux postes partiels, émerge au budget de la Commune, le domaine de la culture comprend plusieurs chapitres distincts :

- Bibliothèque communale de Fleurier et Bibliobus;
- Inventaire des biens culturels ;
- Fonds Duval ;

- Relations avec les divers acteurs culturels – Centre culturel du Val-de-Travers et Table ronde culturelle -.

---

## 1.1 BIBLIOTHEQUES

---

### *BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE FLEURIER*

---

Suite à la fermeture de la bibliothèque de Couvet, seul le site de Fleurier délivre une prestation de prêts de livres et autres documents à la population. En charge de ce service de prêt, deux bibliothécaires :

Mme Dominique Devenoges	0.2 EPT
Mme Heidi Beuret	0.2 EPT

La bibliothèque de Fleurier, en location au rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier du Pasquier, tente de répondre aux demandes des utilisateurs, selon les modalités suivantes :

#### **Paramètres de la sélection de prêts**

- Période du 01.01.2010 au 31.12.2010
- Prêts de durée inférieure à 1 jour ignorés
- Prêts et prolongations

#### **Paramètres de statistiques de prêts**

- Code vertical : Type de média 1 (N)
- Code horizontal : Catégorie d'âge (N)

**Nombre d'utilisateurs total du 01.01.2010 au 31.12.2010 : 3486**

	<b>Adultes (AD)</b>	<b>Enfants (EN)</b>	<b>Total</b>
Aventure (AV)	1	1049	1050
Bandes dessinées (BD)	201	1412	1613
Bêtes (BE)	5	512	517
Conte (CO)	4	132	136
Documentaire (DO)	697	764	1461
Image (IM)	15	1732	1747
Nouvelles (NO)	44	9	53
Périodiques (PE)	100	412	512
Roman (RO)	4270	872	5142
<b>Total</b>	<b>5337</b>	<b>6894</b>	<b>12231</b>

Compte tenu de la fermeture du site de Couvet, suite à l'affectation nouvelle du bâtiment concerné, une large réflexion, à laquelle l'ensemble des acteurs concernés a été associé, a été initiée. Sous la responsabilité du dicastère dans un premier temps, sous l'égide du Conseil général par la suite.

---

## 1.2 BIBLIOBUS

---

Héritage des anciennes communes, la Commune de Val-de-Travers est membre de l'Association du Bibliobus. Depuis sa naissance, elle a rejoint le comité. De l'avis général, la qualité des prestations délivrées par le Bibliobus est unanimement reconnue. Pour les écoles d'abord, pour la population ensuite, et particulièrement sa tranche la plus âgée, qui ne souhaite pas forcément se déplacer à Fleurier. Le Bibliobus dessert depuis le second semestre 2010 l'ensemble des villages de Val-de-Travers, y compris Couvet, à l'exception de Fleurier. En effet, la Commission dite de « La nouvelle bibliothèque » a choisi de privilégier cette option et de la proposer au législatif. Le point 1.3.1 y fait allusion. Des tractations sont en cours avec le Comité du Bibliobus pour parvenir à un tarif forfaitaire et non plus au prix coûtant par habitant.

---

## 1.3 COMMISSIONS

---

### *1.3.1 COMMISSION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE*

---

La commission à laquelle il est fait allusion ci-dessus était constituée dans un premier temps de membres du législatif, puis, suite à un premier rapport présenté au Conseil général, elle a été élargie à divers représentants de la bibliothèque et de la ludothèque. Elle a été chargée d'étudier différentes pistes tant pour la bibliothèque communale que pour la ludothèque. Il est en effet apparu que l'activité de cette dernière était indispensable à la vie de la commune.

Les membres de cette commission ont œuvré, dans sa formation réduite, sous la présidence de la direction du dicastère, puis, en version élargie, sous la présidence d'un membre du Conseil général, M. Bernard Rosat. Les réflexions et les travaux qui s'y sont menés, selon un calendrier soutenu, ont permis de dégager une piste plébiscitée par le législatif. C'est ainsi qu'un crédit relatif à la rénovation des locaux de Collège 3 permettra de procéder aux travaux nécessaires à l'accueil d'une ludothèque en même temps que permettre au dicastère de l'éducation et de l'enseignement de « vivre » dans des locaux décents.

En ce qui concerne le point principal de la réflexion, la bibliothèque, la commission a opté à l'unanimité pour un site unique sis à Fleurier. Elle propose la construction d'un bâtiment intégrant la bibliothèque, l'école enfantine et l'accueil parascolaire sur le site de la « vieille halle de gymnastique » de Longereuse. Le montant qui devrait être consacré à cette structure dépasse trois millions de francs.

Pour maintenir les prestations de prêt de livres à Couvet, option a été prise de desservir ce village par les soins du Bibliobus. Le budget consacré à cette institution a ainsi été augmenté de Fr. 7.70 par covasson.

Par le biais de réflexions menées à l'interne du comité du Bibliobus, la Commune de Val-de-Travers négocie depuis de nombreux mois un montant forfaitaire en ce qui concerne le passage du Bibliobus dans les huit villages concernés. Dans le même temps, la direction du dicastère réfléchit à la suppression du Bibliobus dans les villages où de faibles statistiques de fréquentation témoigneraient de besoins inférieurs à ce que nous serions en droit d'attendre.

### *1.3.2 COMMISSION DES BIBLIOTHEQUES*

---

Soucieux de s'appuyer sur un organe technique et politique, la direction du dicastère de la culture a souhaité constituer une commission chargée de réfléchir à la gestion, à l'animation voire au développement de la bibliothèque. Compte tenu du contexte particulier, il s'avère en effet utile de pouvoir élargir le champ de réflexion y relatif. En effet, suite à la fermeture du site de Couvet de la bibliothèque communale, engendrée naturellement par l'affectation

nouvelle du bâtiment abritant désormais l'administration communale, une commission dite « des bibliothèques » a été constituée sous la volonté du législatif afin d'étudier les variantes possibles en matière de bibliothèque de Val-de-Travers.

---

#### 1.4 INVENTAIRE DES BIENS CULTURELS

---

Mme Laurence Vaucher, conservatrice du Musée régional du Val-de-Travers, poursuit son intense activité de « fourmis » pour la saisie informatique de l'ensemble des biens des diverses anciennes communes. Ce travail, dont l'échéance a été fixée à 2012, fera l'objet d'une exposition afin que la population prenne conscience des biens inestimables en possession de la commune.

---

#### 1.5 FONDS DUVAL

---

L'inventaire du Fonds Duval de Couvet figure dans l'inventaire général établi sur l'ensemble de la Commune. La Commune a poursuivi son action au travers de l'acquisition de quelques œuvres, dans le cadre du budget, et à l'occasion de quelques vernissages d'artistes locaux et régionaux.

---

#### 1.6 RELATIONS AVEC LES MILIEUX CULTURELS

---

Des contacts réguliers sont toujours entretenus avec les milieux culturels réunis, pour quelques-uns, sous l'égide du Centre culturel. Aussi, une « Table ronde des milieux culturels » a-t-elle été constituée à la satisfaction de chacun. Au terme de la 1<sup>ère</sup> séance de cet organe nouveau, il a été décidé de mettre en œuvre une « Semaine artistique de Val-de-Travers », en lien avec la direction de l'Ecole, semaine qui pourrait avoir lieu en 2011.

Grâce à d'étroits contacts avec ses responsables, la Commune a reçu l'ensemble du matériel relatif à l'exposition consacrée à Denis de Rougemont « Penser avec les mains », dans ses versions française et allemande. Cette exposition sera présentée à la population en 2011.

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Carrefour pédagogique de Val-de-Travers, la présentation du film « Quand nous étions petits enfants » a été possible grâce à la mise à disposition de la salle du Colisée.

De très nombreuses représentations ont été effectuées durant l'exercice 2010, la direction du dicastère profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des acteurs culturels pour les nombreuses invitations qui lui sont parvenues.

Notons enfin une action menée par la direction du dicastère en étroite collaboration avec les Editions « Plaisir de lire », à l'occasion de la réédition d'un ouvrage d'une auteure covassonne, Cilette Ofaire, qui a réuni quelques dizaines de personnes à la Chapelle de Couvet.

Dans ce chapitre, il convient de souligner les excellents contacts entretenus avec les milieux culturels institutionnels de Val-de-Travers, à savoir :

- Le Centre culturel du Val-de-Travers et ses divers « sous-groupes »;
- L'Association Jean-Jacques Rousseau, par le biais de M. Roland Kaehr, conservateur du Musée JJR de Môtiers ;
- Les responsables des galeries et autres artistes associés à chaque fois qu'une occasion se présente – 24 février par exemple-.

---

## 2. ACTIVITES LOISIRS

---

Comme déjà dit souvent, la vie associative de la commune de Val-de-Travers est d'une richesse incommensurable. Il n'est que de suivre le nombre de manifestations de tous ordres organisées tout au long de l'année.

La direction du dicastère a poursuivi son effort en matière de présence sur les nombreux lieux de manifestation ayant eu lieu en 2010. D'autre part, elle a mené une réflexion approfondie, car délicate, au sujet de l'éventualité d'une tarification des salles communales mises à dispositions des sociétés locales. Grâce à un processus participatif, toutes les sociétés locales, ou presque, ont parfaitement joué le jeu afin de dégager une solution à même de satisfaire chacun, en regard des capacités financières de toutes les sociétés concernées. Le projet n'est cependant pas finalisé. Ce sera chose faite en tout début 2011.

Outre sa contribution à l'organisation de manifestations placées sous l'égide d'organisations extérieures, la direction du dicastère organise, en étroite collaboration avec la Chancellerie, plusieurs manifestations dites « communales » dont :

---

### 2.1 MANIFESTATION COMMUNALE « 24 FEVRIER »

---

Pour sa première édition, grâce à l'appui du « Club du 24 février », la direction du dicastère et la Chancellerie ont organisé la première édition de la célébration de l'anniversaire de la fusion des neuf communes de Val-de-Travers. A cette occasion, plusieurs séquences ont animé cette commémoration :

- Landsgemeinde, animée par le président du Conseil général, et à l'occasion de laquelle une classe de 9<sup>ème</sup> MA est venue présenter une résolution « Pour un centre de jeunesse à Val-de-Travers » ;
- Remise du Prix citoyen à M. Jacques-André Steudler ;
- Inauguration de la bannière communale ;
- Levée des bans du cru 2010 de l'absinthe communale avec une étiquette de l'artiste Claude Jeannotat.

---

### 2.2 LOTOS

---

Le calendrier des lotos 2010 a été établi grâce à la précieuse collaboration des présidents des sociétés locales.

---

### 2.3 DOSSIERS EN LIEN AVEC LES SOCIETES LOCALES

---

Les divers dossiers en lien direct avec les sociétés locales ou avec d'autres partenaires sont les suivants :

- Procédure d'annonce et de gestion des manifestations ;
- Facturation des prestations fournies par les divers services communaux lors de manifestations organisées par des sociétés ou des acteurs privés divers ;
- Subventionnement des futurs comités de villages à l'occasion de l'organisation de manifestations ;
- Tarification des salles occupées par les sociétés locales ou d'autres acteurs ;
- Subventionnement des sociétés, dans le sens d'une harmonisation – cf. plan de législation ;



### 2.3.1. PROCEDURE D'ANNONCE ET DE GESTION DES MANIFESTATIONS

La fiche d'annonce de manifestations établie de manière à quantifier les prestations fournies aux organisateurs a fonctionné avec plus ou moins de satisfaction selon les services. Toutefois, il est apparu de manière évidente qu'il s'agissait de poursuivre la réflexion de manière à mieux coordonner ces opérations, en amont et en aval, en lien avec le système de location des « choses » communales et avec la manière de facturer ces prestations.

### 2.3.2. FACTURATION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LA COMMUNE ET SES DIVERS SERVICES

Au cours de l'exercice 2010, il a été décidé de facturer le 50% des coûts totaux des prestations fournies par les divers services aux organisateurs de manifestations. Outre les quelques organisations villageoises soutenues à hauteur identique qui n'ont donc enregistré aucun surcoût, il est apparu que cette responsabilisation occasionnait une nette diminution des prestations demandées.

La procédure doit être améliorée. Un mandat particulier a été confié à M. Yann Klauser, chargé de missions, qui, au cours du premier semestre 2011, établira un processus prenant en compte les demandes spécifiques de chaque service concerné.

### 2.3.3. SUBVENTIONNEMENT DES FUTURS COMITES DE VILLAGES POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

Ce dossier a pris quelque retard compte tenu du manque de forces à disposition pour mener à terme ce dossier. Les premiers constats de cet exercice 2010, avec application des modalités décrites ci-dessus, sont les suivants :

- Montant des prestations fournies aux sociétés et acteurs privés Fr. 36'000.-
- Montant des factures établies Fr. 18'000.-
- Montant des prestations non facturées –  
manifestations ou fêtes communales - Fr. 66'000.-

Il s'agira de travailler avec les futurs comités de village afin de parvenir à un forfait par habitant correspondant à la hauteur de l'activité déployée.

### 2.3.4. TARIFICATION DES SALLES OCCUPEES PAR LES SOCIETES LOCALES OU AUTRES ACTEURS

Ce chantier a occupé beaucoup de temps dans le dicastère. En étroite collaboration avec les responsables des sociétés locales de tous les villages, dans un climat de partenariat constructif, les premières constatations ont pu être synthétisées. Elles ont été remontées au Conseil communal qui, au cours de l'exercice 2010, n'est pas parvenu à dégager une solution. Cette dernière devrait apparaître au début de l'année 2011.

### 2.3.5. SUBVENTIONNEMENT DES SOCIETES

Cette question importante n'a pas été abordée au cours de l'exercice 2010. La question de savoir s'il convient de la mettre en lien avec le point 2.3.4 n'est pas résolue. A ce jour, le montant des subventions est demeuré identique aux années précédentes.

Enfin, il est à relever que la Commune soutient de manière ponctuelle et spontanée diverses manifestations ou organisations pour un montant figurant au budget.

Relevons enfin l'aide précieuse du Centre sportif régional du Val-de-Travers, par son directeur M. Yann Klauser et ses divers employés, pour l'organisation de plusieurs manifestations d'importance, notamment le Comptoir du Val-de-Travers, édition 2010 au cours de laquelle la Commune de Val-de-Travers a été invitée d'honneur.

### 3. ACTIVITES SPORTS

---

Ce secteur d'activités incombe au dicastère et à son personnel évoqué en introduction. Il peut toutefois s'appuyer sur les deux structures que sont le Centre sportif régional et la Piscine des Combes. Alors que nous avons imaginé pouvoir confier la direction de l'ensemble des sports au directeur des sports et des loisirs, il a rapidement été constaté que la seule gestion du CSR du Val-de-Travers occuperait tout le temps de l'actuel directeur. Dès lors, la volonté de fédérer les entités et autres acteurs sportifs de la Commune n'a pas pu être mise en œuvre selon la planification prévue. Toutefois, la densité et la qualité des manifestations sportives ne s'en sont pas trouvées péjorées. Bien au contraire, l'année 2010 aura été marquée par quelques événements majeurs, notamment le Tour de Romandie, le Défi du Val-de-Travers, la course Chasseron-Buttes, la course de ski de fond Franco-Suisse, les championnats internationaux de course d'orientation, etc...

#### 3.1 CENTRE SPORTIF REGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET RESTAURANT

---

Outre les activités inhérentes aux sociétés et autres clubs sportifs, la direction du dicastère a mis l'accent sur la problématique de la gestion du Centre sportif régional du Val-de-Travers. A ce sujet, il a mandaté une entreprise extérieure afin d'engager un processus de supervision au sein de cette institution dont la réputation n'est plus à faire mais au sujet de laquelle certaines interrogations ont été mises en exergue, au sein du restaurant y compris.

Dès sa prise de fonction, le Conseil communal a nourri de sérieuses inquiétudes quant au fonctionnement et au coût du Centre sportif du Val-de-Travers. Celles-ci se sont vues confirmées durant le 1er semestre 2010. Sur cette base, le Conseil communal a décidé de se construire rapidement une vision objective de la situation, de manière à, si nécessaire, être capable de prendre les mesures adéquates. L'exécutif a donc rapidement commandité une analyse auprès d'une société externe disposant d'une expertise particulière dans le domaine des organisations en crise.

Cette "supervision" a eu lieu durant l'été 2010. Elle a été bien accueillie par la direction et les collaborateurs du CSR, qui ont contribué de manière volontaire et ouverte à son bon déroulement. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'un audit mais bien d'une démarche positive dont le but était d'établir un état objectif de la situation, essentiellement sur le plan qualitatif. Les questions financières ont été traitées de manière séparée par une entreprise spécialisée. Cette démarche globale a finalement abouti en octobre à un rapport final de supervision, enrichi de deux rapports d'audits financiers portant respectivement sur le CSR et sur le restaurant.

Ces rapports ont malheureusement confirmé les craintes du Conseil communal et ont mis en évidence, pour l'essentiel:

- Un manque de lisibilité financière du fait de l'absence de comptabilité analytique.
- Des résultats financiers insatisfaisants, en particulier dans le domaine du restaurant mais également dans d'autres secteurs du CSR. Il est à noter qu'il n'y a pas de différenciation précise entre les tâches pouvant relever du service public et celles de nature plutôt commerciale. Cet état de fait rend évidemment la lecture du bilan particulièrement difficile.
- Des lacunes administratives importantes dont la cause est essentiellement une absence de définition claire des processus. Les conséquences sont notamment des retards dans la facturation, une surcharge de travail pour certains collaborateurs et un management du risque déficient par l'absence de contrôles ciblés.

- Des déficits organisationnels dus surtout à des cahiers des charges peu clairs et une organisation du travail qui n'est pas sous-tendue par des processus fixés et connus.
- Le constat de difficultés personnelles significatives chez des cadres et collaborateurs. D'aucuns ressentent, en effet, une forte pression ou se sentent dépassés par la situation. La dynamique de groupe au CSR ne fonctionne plus comme par le passé et les rapports avec le Conseil communal sont plus difficiles qu'ils ne l'étaient avec le Syndicat intercommunal.

Les structures du CSR ont été décidées à sa création en 2001. Depuis, elles n'ont pas été remises en question. Les processus de travail n'ont, eux, jamais été clairement posés sur le papier. Ceci a eu pour conséquence une érosion progressive de l'efficacité du CSR. Quant à l'efficacité, on ne constate que peu d'exigences en ce domaine de la part du Syndicat intercommunal, si bien que le CSR a fonctionné de manière très autonome et avec des contrôles très larges durant bien des années. Sur le plan financier, la situation constatée et décrite dans le rapport de supervision n'est pas le fait de la seule année 2010. Cette situation défavorable était déjà existante mais manifestement tolérée. A la fusion, les processus communaux ont été réformés et les outils de contrôle améliorés. Ceci eu pour effet de mettre en avant les lacunes du CSR et, par là même, de provoquer la réaction du Conseil communal.

Cette supervision a donc démontré la nécessité d'agir pour améliorer les prestations du CSR. La création de la nouvelle commune fusionnée a amené certaines exigences légitimes de transparence, d'efficacité et d'efficience que le CSR n'était pas en mesure de remplir. Le rapport comprend des recommandations permettant non seulement de rétablir une situation acceptable mais aussi et surtout de stabiliser et dynamiser le CSR.

Le Conseil communal a donc décidé de mener un important projet d'amélioration des prestations et du fonctionnement du Centre. Cette démarche volumineuse et complexe est accompagnée par une société externe spécialisée. Ce projet, assorti de mesures dans le domaine du personnel, permettra au CSR, d'ici à la fin 2011, d'atteindre certaines normes communales et d'améliorer la satisfaction des utilisateurs comme des collaborateurs. On augmentera également l'efficience générale du Centre sportif tout en optimisant spécialement le rendement des prestations qui ne sont pas considérées comme faisant partie du service public.

---

#### EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Klauser Yann, directeur	1 EPT	
Garin Christelle, secrétaire-comptable	0.8 EPT	
Bellassai Pamela, collaboratrice adm.	0.5 EPT	
Bellassai Virginie, collaboratrice adm.	0.5 EPT	
Loosli Hajer, réceptionniste	0.9 EPT	
Bevacqua Ingrid, réceptionniste	0.5 EPT	
Ventrici Magali, réceptionniste	0.3 EPT	
Monnerat Danièle, réceptionniste	0.6 EPT	(a fonctionné en qualité de garde-bain jusqu'en juillet 2010)
Boschung Dora, responsable héberge.	0.6 EPT	
Ricciardi Yvan, responsable piscine	1 EPT	
Crisinel Yvan, garde-bain	1 EPT	

Sierra Manuel, garde-bain	1 EPT
Suarez Luis, garde-bain	1 EPT
Vermot Pierre-Alain, garde-bain	1 EPT
Boschung René, responsable technique	0.7 EPT
Mottet Joël, concierge	1 EPT
Reymond Jean-Michel, concierge	1 EPT
Meylan Jean-Pierre, concierge	1 EPT
Bernard Patricia, responsable restaurant	0.8 EPT
Grétilat Gabriel, cuisinier	1 EPT
Ajavon Ajté, casseroier	1 EPT
Apprenti	
Auxiliaires	

En ce qui concerne le restaurant du Centre sportif du Val-de-Travers, notons enfin, compte tenu de la volonté de réduire les coûts, qu'une réduction d'horaire en fin de journée a été ordonnée. Cette mesure n'a pas eu d'incidence sur le nombre de repas organisés dans le cadre de fêtes et d'anniversaires spécifiques. A ce sujet, la crise économique a considérablement réduit le nombre de banquets organisés par des entreprises, contribuant ainsi à péjorer davantage les recettes du restaurant.

En matière d'activités, le Centre sportif du Val-de-Travers a accueilli nombre de manifestations sportives et culturelles d'importance, démontrant ainsi la capacité et la qualité de l'accueil de cette infrastructure.

## 3.2 PISCINE DES COMBES

La saison 2010 de la Piscine des Combes demeurera marquée par des conditions météorologiques fort mauvaises et par plusieurs fâcheux cambriolages. En effet, après une ouverture le 15 mai, le début de saison tourne au ralenti avec seulement cinq jours de soleil. Le nombre d'abonnements vendus en une saison est souvent déterminé par la météo des premières semaines. Cela est d'autant plus confirmé que le mois de juin compte 9 jours de soleil. Par chance, juillet sera meilleur, avant un mois d'août rapidement teinté d'automne, et un mois de septembre catastrophique, avec 375 entrées seulement.

### 3.2.1 EFFECTIF DU PERSONNEL

Burkhalter Philippe, responsable	0.8 EPT
Pipoz Jeanne-Marie, adj. responsable	0.2 EPT
Trachsel Lucette, caissière	0.2 EPT
Huguenin Marie-Antoinette	0.2 EPT
Macherel John, responsable buvette	
Auxiliaires, garde-bain	

Après 16 ans pour Jeanne-Marie Pipoz et 11 ans pour Philippe Burkhalter, les responsables de la Piscine des Combes ont annoncé leur intention de ne pas poursuivre leur activité au sein de l'administration communale. Dès lors que les premières synergies ont pu se mettre en œuvre avec le personnel du Centre sportif régional, une réflexion inhérente au processus

évoqué plus haut, permettra de dégager une collaboration plus permanente entre les deux sites d'eau.

La présence appréciée des deux caissières, Marie-Antoinette Huguenin et Lucette Trchsel, est indispensable à la bonne marche de la Piscine des Combes.

Grâce à Ecoval, la Piscine des Combes a bénéficié de l'aide de deux chômeurs pour divers travaux annexes.

### 3.2.2 BILAN DE SAISON 2010

#### TOTAL ENTREES PERSONNES

MOIS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Mai	1781	1797	3744	121	1215	242	4767	958
Juin	29018	5900	10427	12778	3794	10659	5296	4548
Juillet	14989	8141	9950	25784	11495	13371	10645	19998
Août	27042	10461	3457	893	10038	9040	22036	5839
Septembre	174	2939	Fermé	1275	146	211	729	375
<b>Total</b>	<b>73004</b>	<b>29238</b>	<b>27578</b>	<b>40851</b>	<b>26688</b>	<b>33523</b>	<b>38716</b>	<b>25879</b>

#### RECETTES

MOIS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Mai	16'709.50	20'346.00	20'906.00	8'932.00	14'004.00	3'946.00	27'575.50	11'391.50
Juin	55'128.50	13'957.50	22'925.00	40'488.50	12'176.70	27'822.95	14'141.00	15'879.50
Juillet	24'327.00	18'279.15	18'712.00	59'681.00	25'085.00	25'094.00	25'308.00	49'302.70
Août	35'168.00	12'550.45	5'502.50	1'282.00	19'847.10	15'205.00	44'998.90	10'139.00
Septembre	56.00	3'556.40	Fermé	1'856.00	258.00	743.50	1'404.00	0.00
Abonnements par le CSR	4'610.00	6'190.00	6'175.00	4'700.00	3'222.00	4'580.00	2'700.00	
Abonnements par le CSNVT				1'590.00	1'377.00	1'490.00	1'390.00	
Bon BCN						10'000.00		
<b>Total</b>	<b>135'999.00</b>	<b>74'879.50</b>	<b>74'220.50</b>	<b>118'529.50</b>	<b>75'969.80</b>	<b>88'881.45</b>	<b>117'517.40</b>	<b>86'712.70</b>

## ABONNEMENTS

Genre d'abonnement	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Abonnements adultes	268	135	138	133	91	65	101	89
Abonnements conjoints	67	41	34	47	31	17	4	30
Abonnements apprentis	65	38	52	44	20	14	97	14
Abonnements 1 <sup>er</sup> enfant	266	181	209	123	82	65	80	65
Abonnements 2 <sup>ème</sup> enfant	118	78	84	63	32	25	37	29
Abonnements 3 <sup>ème</sup> enfant	32	22	21	12	9	9	12	8
Abonnements 4 <sup>ème</sup> enfant	7	0	5	1	5	4	0	0
Abonnements porteur	465	187	289	285	121	135	159	203
Abonnements CSR		124	124	64	50	61	50	35
Abonnements CSR (CNSVT)				31	31	31	33	23
Total des abonnements	1288	806	956	803	472	426	573	496

## ENERGIE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Electricité en kWh	84'228	75'520	73'769		89'649	89'085	96'981	101'343
KW/h / solaire					76'000	101'000	150'000	
KW/h / gaz	245'754	355'660	291'465	250'364	292'873	159'972	159'124	
Gaz (chaudière piscine ) en m <sup>3</sup>	24'542	35'375	28'990	24'902	29'130	15'912	15'547	17'453
Eau potable en m <sup>3</sup>		11'675		2'259	1'865	957.4	1'844	1'819
Chlore kg	1'625	1'365	1'300	1'170	1'105	910	1'430	1'495
Soude Caustique 30% kg	320	650	650	400	400	250	450	450
Celite 560 kg	250	272	286	308	250	280	295	270

La mauvaise saison ne permet pas une énergie de 50% fournie par le solaire. Lorsqu'il fait nuit, que la météo est mitigée ou un ciel couvert, le chauffage à gaz parvient juste à maintenir la température en fonctionnant toute la nuit et une grande partie de la journée. Ce qui a pour conséquence une forte consommation de gaz. Une puissance plus importante du chauffage nous permettrait de l'enclencher seulement très tôt le matin.

Notons au passage, grâce à la pugnacité de la direction du dicastère, que l'entreprise chargée des installations de chauffage a accepté d'apporter les améliorations nécessaires suite aux observations constatées et aux divers dysfonctionnements avérés.

Pour conclure, si la saison peut être qualifiée de “petite”, il est démontré que la Piscine des Combes demeure un endroit fort prisé et apprécié, tant par la clientèle locale que par des “extérieurs” qui apprécient le caractère familial de la piscine. Les améliorations apportées, notamment pour les “petits”, portent leurs fruits.

### 3.3 AUTRES DOMAINES SPORTIFS

---

Outre ces deux entités, la direction du dicastère est largement impliquée dans le monde sportif associatif de la Commune de Val-de-Travers.

---

#### 3.3.1 COOPERATIVE DE LA PATINOIRE DE FLEURIER

---

En collaboration avec le dicastère des bâtiments, le dicastère est engagé au sein de la Coopérative de la Patinoire de Fleurier. De nouvelles bases de collaboration, notamment en ce qui concerne l'école, ont été négociées à la lumière des taux d'occupation plus importants et dans un souci d'harmonisation des tarifs des différents villages.

---

#### 3.3.2 AUTRES CLUBS SPORTIFS

---

Dans le cadre du calendrier de l'année, le dicastère apporte sa contribution à de nombreux projets sportifs en lien avec les sociétés locales. Par exemple, outre les soutiens ordinaires en matière de manifestations ponctuelles, le 24 février 2010, la cantine a été confiée aux clubs de football, dans le souci de favoriser leurs mouvements juniors. A l'occasion du 1<sup>er</sup> Mars, la FSG de Môtiers apporte sa précieuse contribution dans l'organisation et la conduite des opérations.

Enfin, au travers de sponsorings et autres soutiens, la Commune répond aux sollicitations des divers clubs faisant appel à elle. Dans ce cadre, les négociations étroites avec la société La Carabine de Couvet ont permis d'aboutir à une demande de crédit relative à la construction d'un stand de tir sportif.

DICASTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT ET  
DICASTERE DE LA CULTURE DES LOISIRS ET DES SPORTS  
LE CONSEILLER COMMUNAL

Claude-Alain Kleiner





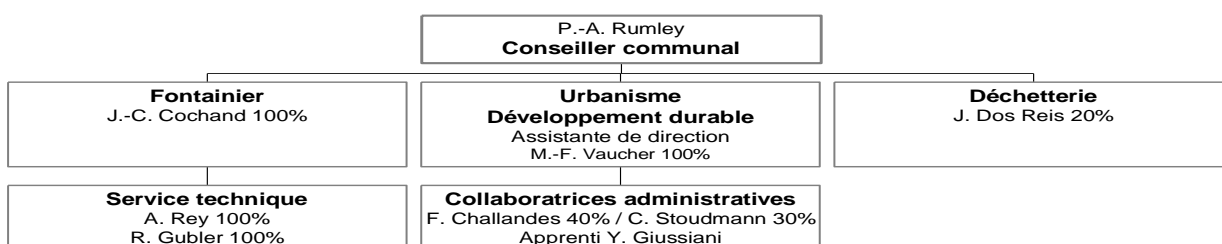


**Dicastères**  
**de l'urbanisme et**  
**du développement durable**  
**et**  
**des affaires sociales**

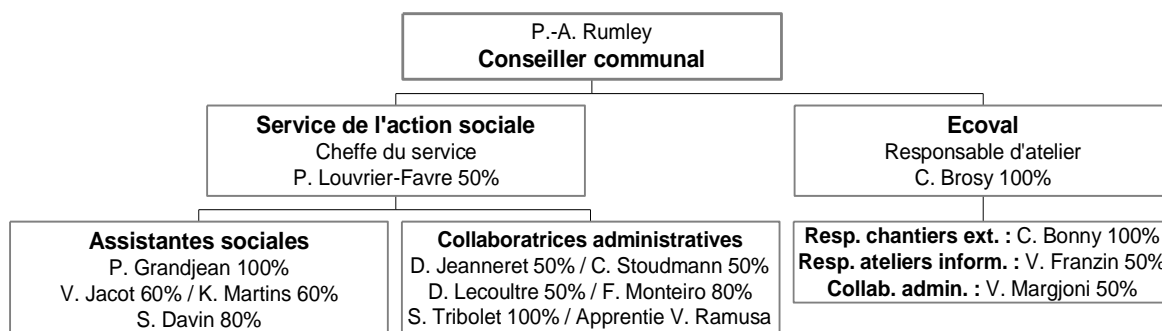
# DICASTERES DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES AFFAIRES SOCIALES – PROGRAMME D'INSERTION ECOVAL

## 1. ORGANIGRAMME

### Dicastère de l'urbanisme, du développement durable et de l'environnement



### Dicastère des affaires sociales












## 2. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### 2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville à la Grand Rue 38 à Couvet, le dicastère de l'urbanisme et du développement durable œuvre dans les domaines suivants :

-  permis de construire
-  plans d'aménagement et plans de quartier
-  affaires foncières
-  politique du logement
-  alimentation en eau
-  stations d'épuration
-  déchets
-  énergie
-  jardins communaux

### 2.2. COMMISSION D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CUEDD)

---

La commission, composée de 7 membres du Conseil général (deux membres ont été remplacés au cours de cette année), de l'architecte de la Ville de Neuchâtel et de celui de La Chaux-de-Fonds, a siégé à 12 reprises. Elle a apporté un appui technique et préavisé de nombreux dossiers comme notamment le rapport sur le crédit complémentaire pour les moloks, sur les mesures urgentes dans le domaine de l'eau, sur les opérations foncières, le projet de réaménagement de la Place de la Gare de Fleurier, la révision du plan d'aménagement de la commune, le plan de quartier de Surville à Buttes, le chauffage à distance de Couvet, dossiers qui ont été ensuite soumis à votre Autorité (sauf le dernier). Elle a également préavisé une quarantaine de dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). La commission a également effectué des visions locales lors de cas litigieux ou pour des projets complexes et a visité les installations techniques de l'eau au Val-de-Ruz au mois de février.

### 2.3. ACTIVITE 2010

---

#### SERVICE DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

- Traitement des permis de construire : 167 permis ont été déposés. 71,3% représentent des demandes simplifiées, ce qui représente une augmentation d'un peu plus de 20% par rapport à 2009. Une légère augmentation (+ 3.5%) est constatée cette année dans les demandes liées aux installations de panneaux solaires. Concernant les procédures de sanction définitive, 6 demandes étaient destinées à la construction de villas individuelles soit 3.6 % de la totalité des permis. A cela s'ajoutent 65 demandes d'autorisations de chauffage et 17 dossiers en lien avec les mesures énergétiques subventionnées par le canton pour l'assainissement de l'enveloppe thermique des bâtiments. Au 31 décembre 2010, 13 logements étaient en phase de réalisation (1 immeuble et 3 villas individuelles) alors que 15 logements et 5 nouvelles villas ont été construites en cours d'année.










- Suivi des avis de début et de fin de travaux. Ce ne sont pas moins de 70 rappels qui ont été envoyés en fin d'année. Par ailleurs, le conseiller communal a procédé à une trentaine de visites de conformité.
- Planification de 12 séances de la commission d'urbanisme.
- Mise à jour du registre fédéral des bâtiments (REGBL), comprenant 2879 bâtiments et 5913 logements. Un travail conséquent et fastidieux a été fourni tant par le SC que par le DUDD pour harmoniser les banques de données Etic et REGBL. En raison de l'ampleur de la tâche et sans ressources supplémentaires, ces travaux vont se poursuivre pendant le premier trimestre 2011 (voir sous 2.5).
- Révision du plan d'aménagement de la commune. Le crédit nécessaire ayant été octroyé, la procédure de révision a pu démarrer. Un travail important de collecte des données a été effectué par le DUDD, puis par le bureau d'urbanisme mandaté. Une première présentation des axes de développement a été exposée à la commission d'urbanisme début 2011.
- Fin de l'élaboration du plan d'aménagement du village de Fleurier. Ce plan est resté en panne pendant de nombreuses années. Adopté par votre Autorité début 2011, il est maintenant soumis au délai référendaire et fera ensuite l'objet d'une mise à l'enquête publique. Le crédit pour les mesures de protection en-dessous de la Caroline ayant été également approuvé, la procédure de permis de construire est actuellement en cours.
- Suivi de différents plans de quartier et modifications partielles: sanction du plan de quartier des Epinettes à Travers, élaboration du plan de quartier de Surville à Buttes, modifications partielles à Couvet (pour le stand de tir) et à Buttes, élaboration du plan de quartier du Pontet à Couvet.
- Révision du plan d'alignement de Noiraigue. Cette révision avait été voulue par l'ancienne commune et a été soumis pour adoption au Conseil général. N'ayant fait l'objet d'aucune opposition, il est actuellement en vigueur depuis le 20 octobre dernier.
- Règlement de différentes affaires foncières (ventes de terrain, servitudes).

---

## GESTION DES DECHETS

---

Dans le domaine des déchets, les tâches du DUDD ont consisté en :

-  études de détail sur le déploiement des moloks (voir sous 2.5)
-  contacts avec le service de la protection de l'environnement
-  réorganisation des déchets verts, des encombrants
-  mise en place de nouvelles filières (par exemple pour les plastiques)
-  contacts avec les entreprises et les agriculteurs
-  suivi des factures fournisseurs, établissement de la statistique annuelle
-  préparation du mémento annuel
-  contacts avec VADEC
-  facturation de la taxe déchets

---

## DOMAINE DE L'ENERGIE

---

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère

a continué, en collaboration avec les villes de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et le Locle, de même qu'avec VITEOS et la SEVT, à travailler à la constitution de la société NeuchEole. Le projet arrive à son terme ; un rapport au Conseil général est prévu pour cet automne,

a mandaté un bureau spécialisé pour une étude relative à la concrétisation d'une Société 2000 Watts dans notre commune. Cette étude permettra de faire un bilan de la consommation énergétique dans notre commune de même que de proposer des pistes d'action,

a continué à présider le Conseil d'administration de la SEVT. Dans ce cadre, une étude est en cours en vue d'un positionnement à long terme de la société dans le nouveau paysage énergétique de la Suisse (ouverture du marché),

a étudié la faisabilité d'un chauffage à distance à Couvet. Les études sont encore en cours.

## 2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Le DUDD emploie :

- 1.7 EPT administratif, avec un apprenti
- 0.2 EPT pour la déchetterie de Fleurier
- Une personne en contrat de réinsertion à raison d'un matin par semaine. Elle est chargée d'acheminer les sacs à poubelles des personnes à mobilité réduite aux moloks. Elle remplace également le responsable de la déchetterie en cas d'absences.

## 2.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

### NOUVELLE ORGANISATION DANS LA COLLECTE DES DECHETS

---

L'année 2010 a été marquée par l'introduction des moloks. L'historique détaillé ainsi que les différentes mesures prises tout au long de l'année ont été largement évoquées dans le rapport relatif aux mesures complémentaires qui a été soumis le 27 septembre dernier au Conseil général.

#### *PRINCIPAUX CHANGEMENTS*

---

Outre l'introduction des moloks qui a eu une forte incidence sur les habitudes de la population mais aussi sur le tonnage des déchets urbains (voir ci-après), plusieurs changements sont intervenus en 2010 dans la gestion des déchets.

Tout d'abord, les déchetteries villageoises ont été fermées. La commune n'avait ni les moyens financiers ni le personnel nécessaire pour conserver des déchetteries dans chaque localité, déchetteries qui doivent être clôturées et surveillées. Douze écopoints ont été créés dans les différents villages où il est possible de déposer le verre, le PET, le fer-blanc et l'aluminium ainsi que le papier. Des bennes à carton sont disponibles dans la plupart des villages hormis Môtiers et Boveresse dont la situation géographique est centrale.

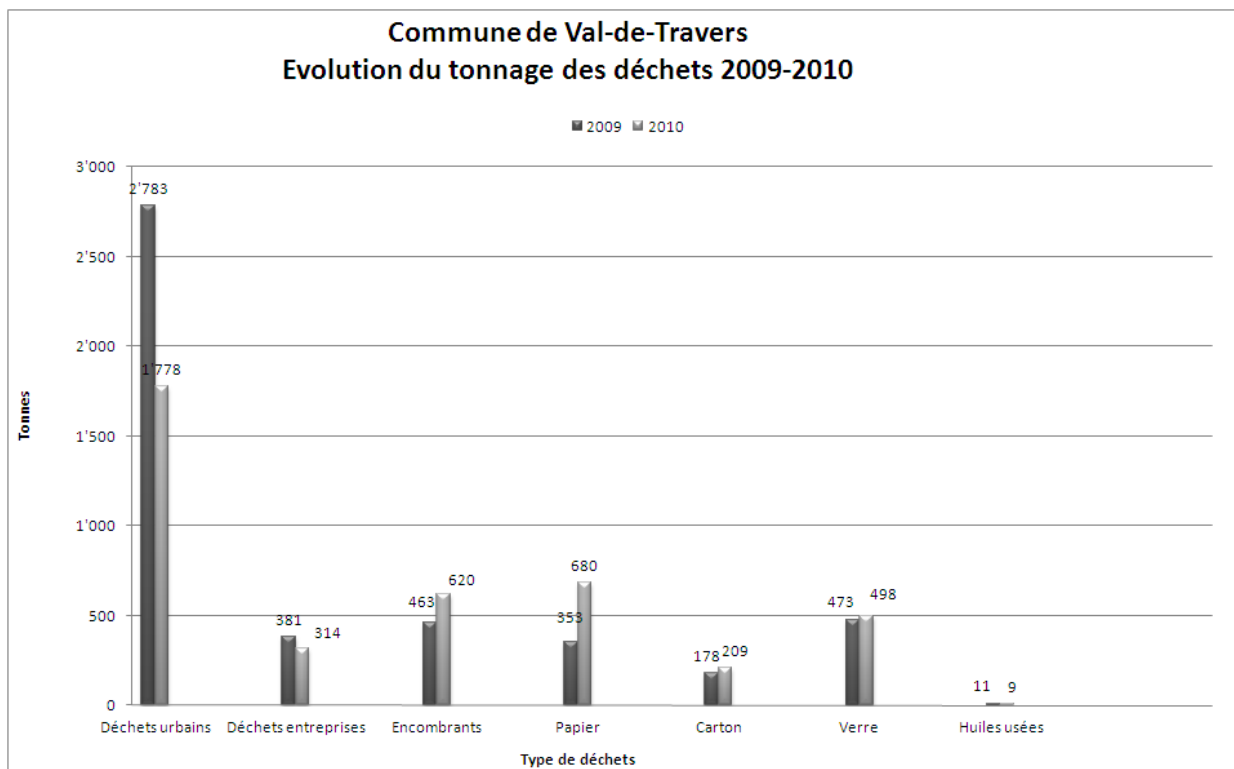
La déchetterie de Fleurier a été également réorganisée. Des horaires différenciés (été et hiver) ont été mis en place, si bien que les frais de fonctionnement sont réduits au maximum. Les principales activités de la déchetterie consistent en l'accueil des appareils électriques et électroniques usagés pour lesquels nous touchons une ristourne (pour 2010 → CHF 2'332.75), les déchets spéciaux (vieilles peintures, solvants, herbicides et autres produits chimiques) pour lesquels le canton nous octroie un dédommagement (CHF 1'000.-), les déchets inertes, les huiles usées, les capsules Nespresso, les plastiques ainsi que divers autres déchets (piles, cartouches d'encre).

En l'absence d'une déchetterie communale avec les infrastructures adaptées pour accueillir une population d'un peu moins de 11'000 habitants, le traitement des grosses quantités de déchets a été confié à la famille Caussin à St-Sulpice. Ainsi, la population peut y amener les

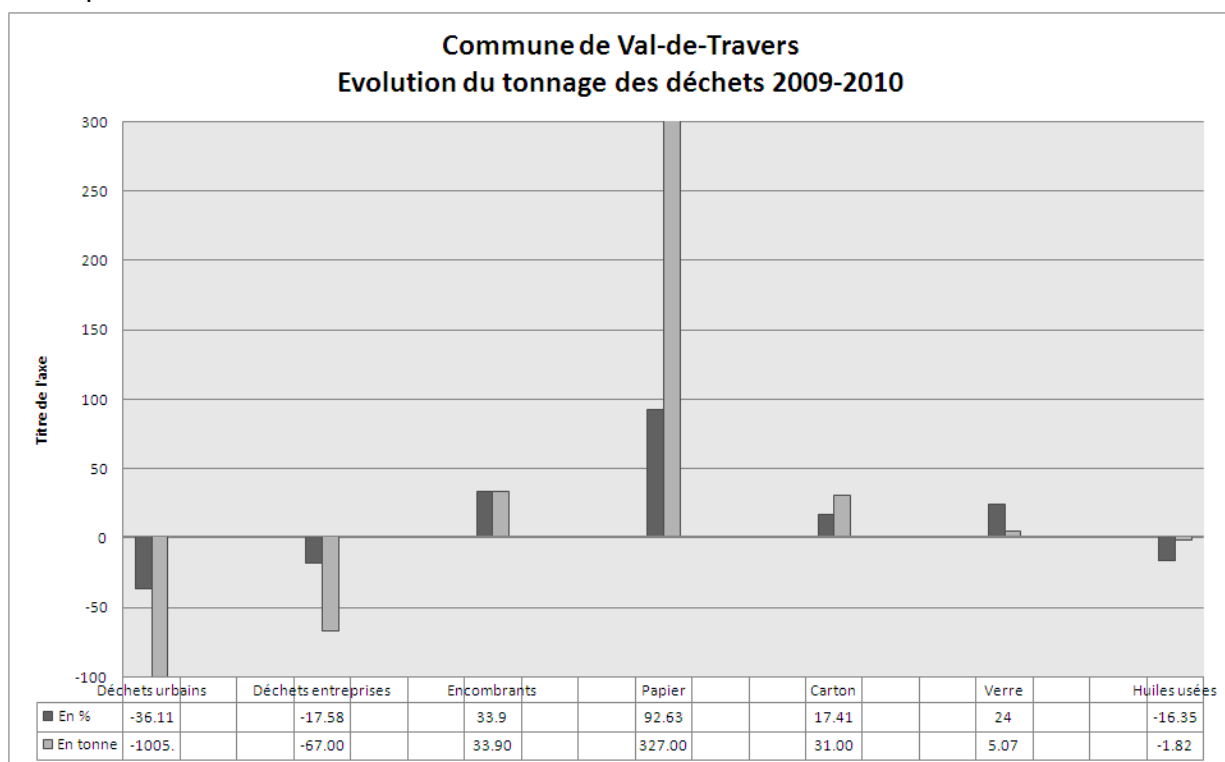
déchets encombrants, la ferraille, le bois ainsi que les plastiques agricoles. Par ailleurs, pour réduire davantage les coûts de transport, les entreprises ont été invitées à déposer leur carton directement à St-Sulpice.

En fonction de toutes ces modifications, il nous est donc apparu important, après le bouclage d'un premier exercice « molok », de dresser un bilan sur l'incidence constatée au niveau des différents types de déchets.

Tout d'abord en matière de quantités...



puis exprimé en % ...

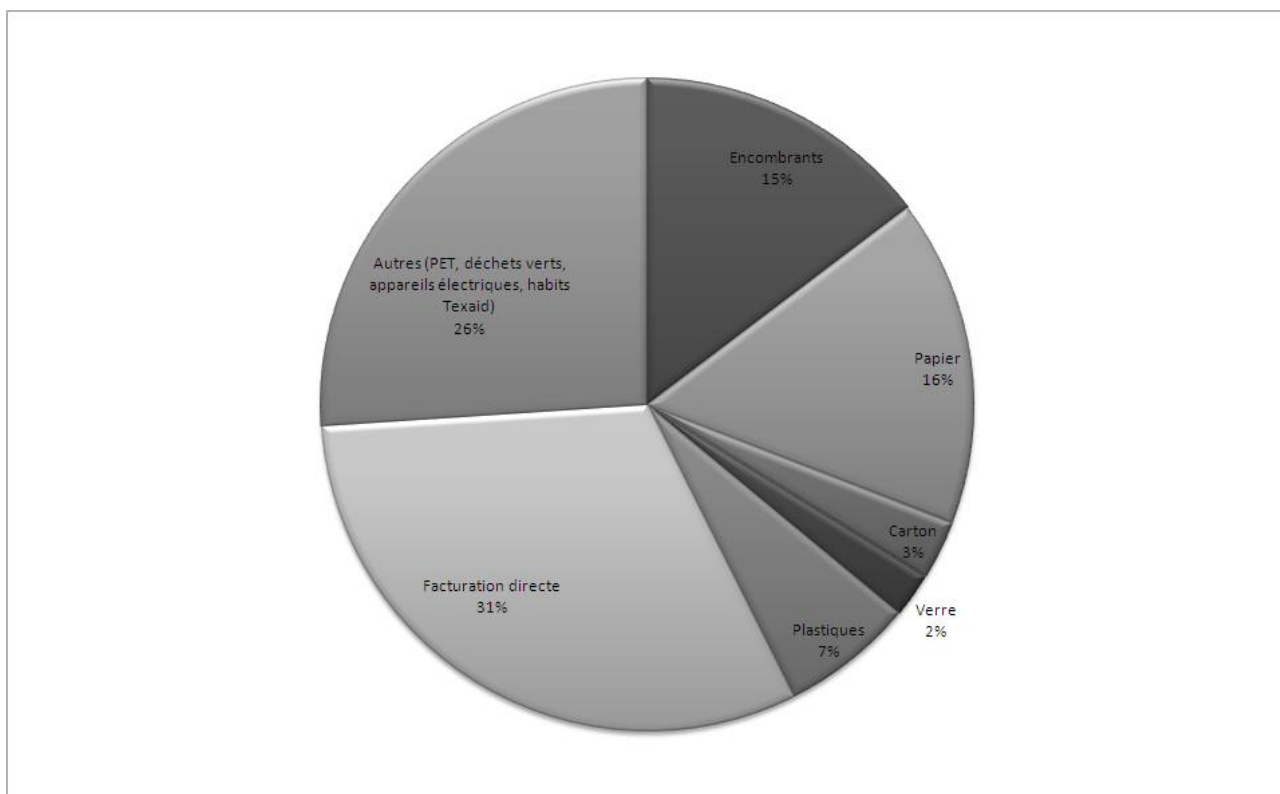


## DECHETS URBAINS

---

L'introduction des moloks a induit une baisse importante du tonnage annuel, soit une diminution de l'ordre de 34%. La diminution de la quantité de déchets propres aux entreprises (ramassés au porte à porte) est due à un meilleur tri mais également à l'adaptation de la tournée des entreprises, adaptation réalisée suite à des contrôles effectués au mois de mai. Des conditions particulières pour le maintien au porte-à-porte ont été édictées (poids suffisant, absence de molok à proximité pour les zones industrielles).

A l'aide de statistiques spécifiques tenues tout au long de l'année, nous avons tenté de déterminer dans quels domaines s'est reportée la baisse du tonnage des déchets urbains(1072 tonnes). Du fait de modifications importantes intervenues dans la gestion des déchets, la tâche a été d'autant plus ardue que certains relevés n'étaient pas existants ou disponibles en 2009. A titre d'exemple, la commune de Val-de-Travers s'occupe, depuis l'introduction des moloks et en plus des ordures ménagères, de la collecte du papier, du PET, du verre ainsi que du fer-blanc et de l'aluminium des communes de la Brévine, de La Côte-aux-Fées et des Verrières. Or, si les statistiques comprennent ce tonnage en 2010, ce n'était pas le cas en 2009. Pour le PET et les habits, aucune statistique n'était tenue ou fournie. Cela étant précisé, voici un tableau indicatif du transfert des déchets urbains :



## COMPOSTAGE

---

La gestion complète de ce poste a été confiée à l'entreprise Agri Bio Val si bien que nous ne sommes pas à même de commenter de manière détaillée l'effet des moloks sur ce poste. Selon les renseignements que nous avons obtenus, le tonnage des déchets verts est relativement stable. Concernant les frais inhérents à cette collecte, un prix de CHF 17.50 par habitant a été fixé. Celui-ci comprend 44 tournées de déchets verts avec, dès 2011, l'organisation d'un ramassage mensuel de branches.

## *ENCOMBRANTS - DECHETS INERTES*

---

L'effet des moloks s'est également ressenti sur le tonnage des encombrants avec une hausse de 157.18 tonnes, représentant une augmentation de 34% par rapport à l'année précédente. Si l'augmentation est importante au niveau du tonnage, les frais liés aux transports ont été comprimés. En effet, en 2009, CHF 125'000.- ont été consacrés aux transports contre CHF 41'000.- en 2010 pour une quantité plus élevée. Si l'on compare l'augmentation 2010 avec la situation 2009 (avec plusieurs lieux de collecte), nous pouvons constater une baisse de CHF 18.-par tonne qui couvre également les frais concédés par la commune pour la réception de ces déchets pendant les heures d'ouverture de la place de tri ainsi que les frais de manutention de la famille Caussin. Les charges inhérentes aux déchets inertes ont été réduites de moitié (CHF 33'000.- en 2009 contre CHF 12'300.- en 2010). En 2010, deux tournées au porte-à-porte ont été organisées : à fin mars (86.88 tonnes) et à fin septembre (98.64 tonnes). A noter que les heures effectuées par la voirie pour un montant de CHF 50'778.75 n'ont pas été répercutées dans ce poste.

## *FACTURATION DIRECTE*

---

336.30 tonnes de déchets encombrants, bois et ferrailles proviennent des grandes entreprises et ne sont pas comprises dans le calcul des encombrants ci-dessus. Comme le prévoit la loi, il n'incombe pas aux communes de s'occuper des déchets d'entreprises. Néanmoins, pour les communes situées hors des grands axes, où souvent la concurrence entre transporteurs n'est pas très grande, les autorités peuvent difficilement ignorer toute la prise en charge des déchets produits par les entreprises. Non seulement, elles ne le souhaitent pas politiquement, mais en raison de leur éloignement géographique, il est défendable de privilégier un tonnage élevé pour réduire au maximum les frais de transports. C'est dans cet esprit que les entreprises peuvent utiliser les structures comme la place de tri à St-Sulpice. En contre-partie, les déchets déposés font l'objet d'une facturation directe par l'entreprise Caussin, si bien que ce tonnage ne grève pas les comptes communaux.

## *HUILES USEES*

---

La diminution des frais entre 2009 et 2010 n'est pas liée à une baisse de la collecte des huiles. En effet, le poste comprend également les frais de ramassage des déchets spéciaux comme les piles. En réalité, une diminution de 1.82 tonnes est constatée sur les huiles usées entre 2009 et 2010. Cela s'explique notamment par le fait qu'un stock important a été centralisé à Couvet pour limiter les frais de transport. Ainsi, l'évacuation - et les charges -, sera reportée sur 2011. Un recyclage sur place est également réalisé par un repreneur agréé de la région. A ce jour, les huiles peuvent être amenées en trois endroits de la commune. Une étude pour étendre cette prestation est en cours, de manière à mesurer les impacts financiers, organisationnels et écologiques, sachant qu'une armoire de collecte - répondant aux normes - coûte entre CHF 3'500.- et CHF 4'200.-.

## *VERRE*

---

Ce poste a subi peu de modifications suite à l'introduction des moloks. En effet, l'augmentation de l'ordre de 5% est à mettre en lien avec la collecte effectuée depuis 2010 dans les communes de La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières. Les frais inhérents à cette collecte comprennent la manutention (CHF 17'000.-) ainsi que le transport jusqu'à la verrerie de St-Prex (CHF 13'400.-). Nous avons privilégié une évacuation directe chez le recycleur pour éviter une perte sur la ristourne du verre, puisque VADEC ponctionne un montant de CHF 35.- par tonne. Cela implique de stocker de manière intermédiaire le verre à St-Sulpice, ce qui nous permet également d'optimiser la logistique avec des transports plus courts entre les différents points de collecte et vidanger uniquement où cela est nécessaire.



Globalement, le bilan du verre est neutre. A noter que les recettes figurant dans les comptes 2010 concernent l'année 2009 ainsi qu'une participation de la verrerie de St-Prex aux frais de transport pris en charge par la commune.

### FER BLANC / ALUMINIUM

A l'identique du verre, ce poste n'a pas été influencé par la nouvelle gestion des déchets. Là aussi, le tonnage est en recul puisque notre commune prend également en charge les communes de La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières. Une baisse de quelque 2 tonnes a été constatée.

### PAPIER/CARTON

Initialement, il n'était pas prévu de maintenir une benne à carton dans chaque village, raison pour laquelle, en 2010, aucune mention du carton ne figurait sur l'intitulé du poste. En 2011, les frais entre le papier et le carton font l'objet de deux comptes séparés. Cela étant, il apparaissait important d'analyser ce poste de manière détaillée. L'augmentation la plus spectaculaire des déchets recyclables est apparue sur le poste papier (+92.63%) et sur le carton (+17.41%). Si le bilan global du papier dégage un bénéfice de CHF 5'540.-, celui du carton est déficitaire avec une charge de CHF 78'123.45. Toutefois, il convient de relever ici que les cartons étaient incinérés avec les ordures ménagères, ce qui aurait représenté un montant de CHF 44'870.50 pour 2010. Si l'on tient compte de cet élément dans le bilan global, la charge nette pour le carton est alors de CHF 33'252.95. La mise en place d'une collecte de carton présente différents avantages qu'ils soient écologiques (le carton est recyclé et non brûlé) ou économiques (les moloks ne sont pas surchargés avec un volume inutile). Mais, il n'en demeure pas moins que les bennes à faible contenance doivent être régulièrement évacuées. A titre d'exemple, la benne de Buttes ou celle des Bayards nous coûte environ CHF 10'000.- de transport par année. Une première adaptation a donc consisté à installer des bennes compactrices aux endroits les plus fréquentés (Longereuse à Fleurier et Le Preyél à Couvet) qui permettent une évacuation atteignant jusqu'à 6 tonnes contre 400 kilos pour une petite benne. Dans cette optique, une benne de plus grande contenance a été également installée à Travers. Par ailleurs, la demande sur le marché du papier est plus grande que celle du carton. A titre d'exemple, la ristourne pour le papier est de CHF 75.- la tonne contre CHF 30.- pour le carton.

### IMPUTATIONS INTERNES

Sur le tableau ci-après, vous trouverez le détail des imputations internes de la voirie. En tout ce sont environ 6800 heures qui ont été effectuées au service des déchets :

	Heures	Montant	720	721
Entretien des corbeilles urbaines	1'061.00		58'355.00	
Entretien déchetteries (fermeture et vidange)	348.45			19'164.75
Entretien des moloks	3'270.00		107'496.55	72'353.45
Ramassage des déchets entreprises	1'129.00		62'095.00	
Ramassage déchets encombrants	923.25			50'778.75
Organisation Déchets	51.00		2'805.00	
	6'782.70	373'048.50	230'751.55	142'296.95

	720	721	
<b>Entretien des moloks - détail</b>	<b>179'850.00</b>		
OM 104	107'496.55		
Verre 36		37'210.34	
fer blanc 12		12'403.45	
papier 10		10'336.21	
PET 12		12'403.45	
<b>TOTAL</b>	<b>107'496.55</b>	<b>72'353.45</b>	<b>179'850.00</b>

En finalité, c'est donc l'équivalent de deux postes à plein temps qui sont à charge du 720 (entretien des corbeilles urbaines et des moloks d'ordures ménagères, vidange des déchetteries, ramassage des déchets d'entreprises) et un poste et demi pour le 721 (ramassage des encombrants et entretien des moloks de déchets recyclables). Il n'est pas inutile de rappeler que, sous l'égide des anciennes communes, les imputations internes ne comprenaient pas la vidange des corbeilles urbaines et encore moins le temps consacré à la facturation.

Pour le conseiller communal ainsi que le personnel administratif, de nombreuses heures ont été consacrées à la mise en place de la nouvelle gestion, de l'envoi et de la gestion des cartes d'accès, de l'information, etc. en plus des tâches usuelles comme la facturation et la tenue de statistiques. CHF 40'000.- ont été ventilés sur le 721, ce qui représente le temps nécessaire au traitement de tous les déchets recyclables.

En 2010, une nouvelle rubrique (720.490.00) a été créée pour décharger les tâches effectuées en lien avec les déchets recyclables, ce qui permet d'obtenir une situation qui « colle » plus à la réalité. Aussi, par rapport à la situation 2009, le poste 720 a subi une augmentation réelle de CHF 6'347.55.

## BILAN FINANCIER

### Rubrique 720 – financement par la taxe

No Compte	Compte	Différence 2010/2009	En %	
720.310.00	Impression de formules et information	331.05	6.89	
720.318.00	Frais postaux et de poursuites	1'573.65	52.06	
720.318.01	Frais de communications et abonnement Moloks	32'190.74	100.00	
720.318.02	Entretien et matériel Molok	-		
720.318.10	Incinération VADEC	-221'180.70	-30.16	
720.318.20	Ramassage des déchets plastiques	-		
720.318.30	Ramassage et transport des déchets ménagers	5'513.25	1.84	
720.330.00	Perte sur débiteurs	4'028.81	359.45	
720.331.00	Amortissements	157'000.00	100.00	
720.380.00	Attribution à réserve déchets	-		
720.380.01	Amort. avance déchets	-		
720.390.00	Imputations internes TP	99'423.50	36.33	
720.390.01	Imputation d'intérêts passifs	15'000.00	115.38	
720.390.02	Imputation interne administration	89'221.00	219.86	
720.434.00	Taxe déchets	-40'049.54	-3.34	
720.435.00	Vente cartes d'accès	3'689.96	100.00	
720.452.00	Participation des communes	17'303.93	11.99	
720.480.00	Prélèvement à réserve déchets	19'860.00	77.41	
720.490.00	Imputations internes déchets 721.390.00	182'296.95	100.00	
	Excédent de charges	183'101.30	1.39	bilan global

Les charges ont augmenté entre 2009 et 2010 de CHF 183'101.30, soit de 1.39%. La diminution des frais d'incinération (CHF 221'180.70) a été grevée en contre partie par :

- les frais de communication pour les moloks (CHF 32'190.74) → nouveau en 2010
- les amortissements et intérêts passifs pour les moloks (CHF 172'000.-) → nouveau en 2010
- les imputations internes pour un montant net de CHF 6'347.55
- l'augmentation substantielle des pertes sur débiteurs (CHF 4'028.81)

Par rapport à l'augmentation des charges, il convient de préciser que les frais de ramassage comprennent aussi le transport des déchets recyclables, ce qui n'était pas le cas en 2009. Lorsque le projet sera totalement abouti et les modifications de la loi sur le traitement des déchets apportées, les imputations internes seront revues à la baisse. En 2010, de nombreuses heures ont été consacrées à la mise en place du système molok tant sur le terrain (par exemple vidange temporaire par la voirie des écopoints de Fleurier et de Couvet, nettoyage des écopoints, etc.) que sur le plan administratif (mémento des déchets, distribution et gestion des cartes, mesures d'amélioration, études, etc.).

#### Rubrique 721 – financement par l'impôt

		Différence 2010/2009	En %
721.301.00	Trait. Surveillant de la déchetterie	-3'560.95	-20.10
721.303.00	Ch. Socl. AVS, surveillant déchetterie	-537.30	-21.03
721.305.00	Assurance maladie et accidents	-189.70	-54.75
721.311.00	Achat mobilier, mat. et machines	-183.55	-13.89
721.314.00	Frais d'entretien déchetterie	3'517.95	1'413.97
721.318.00	Déchets encombrants	39'682.25	16.65
721.318.01	Compostage	1'534.66	0.80
721.318.05	Huiles usées	-1'787.70	-49.43
721.318.06	Verre	-17'348.95	-33.12
721.318.07	Fer blanc / aluminium	-14'305.64	-76.67
721.318.08	Papier	53'402.94	100.58
721.319.00	Frais divers	2'687.80	203.15
721.331.00	Amortissements	87'500.00	817.76
721.390.00	Imputation interne déchets 720.490.00	182'296.95	100.00
721.435.00	Ristourne papier	-15'267.65	-29.33
721.436.00	Cotis. AVS/AC surveillant déchetterie	55.55	7.10
721.436.02	Part employés ass. Maladie-accident	44.40	41.57
721.439.00	Recettes diverses	4'533.55	104.30
721.450.00	Restitution TEA du verre	-2'901.10	-7.34
721.461.00	Indemnité Etat déchets spéciaux	-1'000.00	-100.00
TOTAL		-14'535.25	-14.86
	Excédent de charges	<b>347'244.01</b>	70.12

Les charges ont augmenté entre 2009 et 2010 de CHF 347'244.01, soit de 70.12%.

L'augmentation provient essentiellement :

- de l'imputation interne de la voirie et des frais administratifs (52.50%) → nouveau en 2010
- des amortissements pour les moloks de déchets recyclables (25.20%) → nouveau en 2010
- des frais liés à la collecte de carton (15.38%) → report de charges du 720

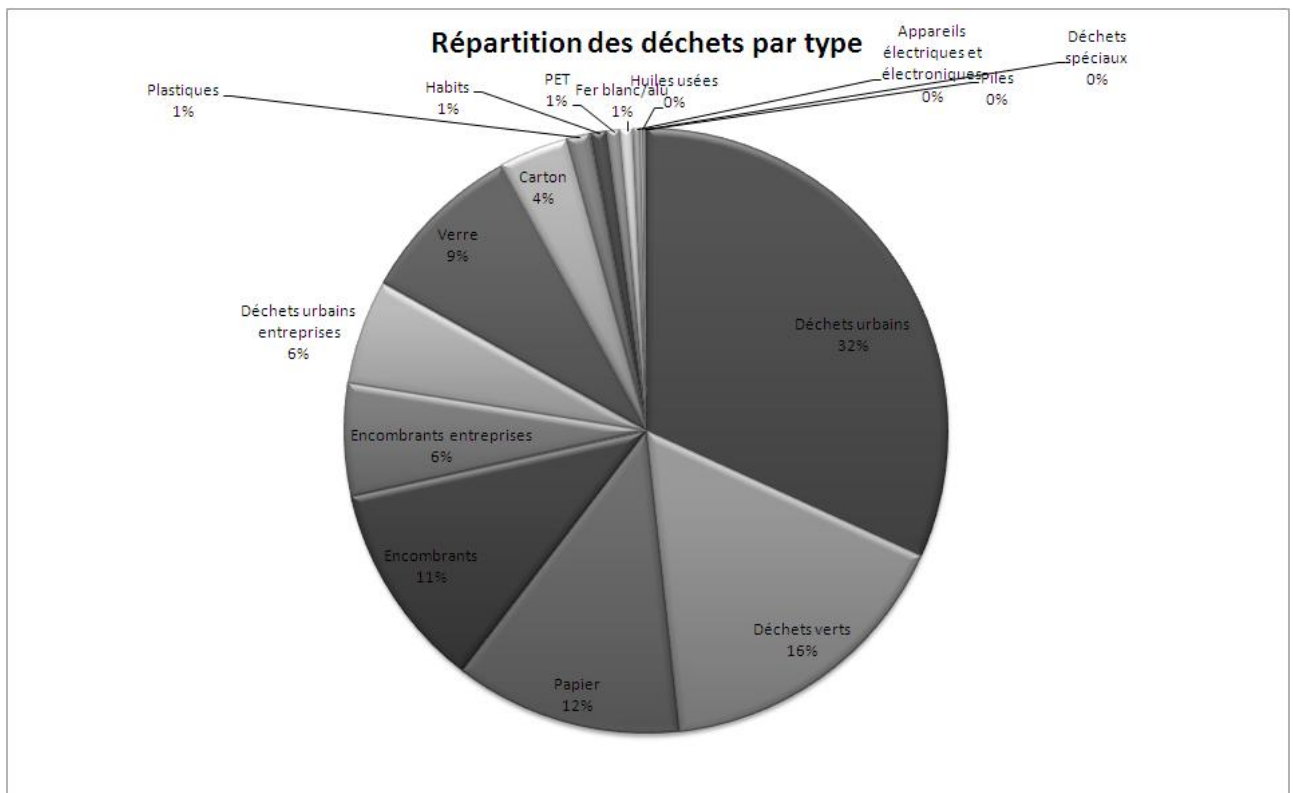
- de l'augmentation des déchets encombrants (6.92%) → report de charges du 720

### *Incidences en 2012*

Avec les modifications apportées à la loi concernant le traitement des déchets, la taxe au poids sera introduite dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le principe de financement des déchets sera complètement revu. En effet, la totalité des coûts d'élimination des déchets (y compris les déchets recyclables et les déchets spéciaux actuellement à charge du 721) devront être couverts par la perception d'une taxe de base et d'une taxe au poids. Ensuite, entre 20% et 30% de ce « pot commun » sera financé par l'impôt. Il sera dès lors très important – comme le prévoit la loi - de veiller à ce que les entreprises prennent financièrement en charge la totalité de leurs déchets (y compris les déchets encombrants et les déchets recyclables) de manière à ne pas alourdir les comptes communaux.

### **VUE D'ENSEMBLE**

... et pour conclure, il nous a semblé intéressant de vous fournir la répartition globale des déchets, tous types confondus.



---

## MISE A JOUR DU REGISTRE FEDERAL DES BATIMENTS - HARMONISATION

---

Les travaux d'apurement du registre des bâtiments ont débuté sous l'égide des anciennes communes. Ils se sont poursuivis tout au long de l'année 2010 par un travail conséquent de mise à jour du registre fédéral. Actuellement, la commune utilise deux banques de données : l'Environnement de Traitement des Informations communales (Etic, pour toutes les opérations en lien avec le registre des habitants, facturation, etc.) et le registre fédéral des bâtiments (REGBL, pour toute la gestion des rues, bâtiments et logements). La Confédération souhaite harmoniser les registres de manière, à moyen terme, à disposer d'un outil performant de recensement de la population, puisque la mise à jour sera constante. Aussi, une première étape a consisté à faire coïncider les rues et les numéros de maison sur les deux banques de données. Ensuite, nous avons dû procéder à un contrôle des données inhérentes aux bâtiments. Actuellement, ce sont les logements qui doivent être vérifiés. Autrement dit, nous devons parvenir au même nombre de logements dans Etic que dans le REGBL par bâtiment et par adresse. Pour obtenir des données correctes, les propriétaires sont régulièrement sollicités dans cette procédure de mise à jour. Cela implique de traiter 2879 bâtiments avec quelque 5913 logements.

## 3. SERVICE DE L'EAU

---

### 3.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Réseau d'eau potable du Val-de-Travers.

### 3.2. ACTIVITE 2010

---

Changement de 45 compteurs suite au relevé ( compteurs bloqués etc) , réparation de 65 fuites sur les routes, séances de chantier pour zones de protection des captages, amélioration système traitement d'eau, suivi du PGEE et détournement des conduites d'eau, séances avec des privés. Changement de la conduite Belle-Ile Fleurier 330m, changement de la conduite patinoire 200m, changement d'environ 30 vannes d'entrée d'immeuble. Déménagement du dépôt et du bureau à Couvet, gérer l'administratif du bureau. Installation des UV à Emer de Vattel Couvet et pose de 2 pompes, changement de 3 pompes aux Cornées Fleurier, changement d'une pompe au Mont de Travers, changement d'une pompe immergée à Noiraigue, travaux d'amélioration des alarmes au réservoir de Boveresse, pose des UV à Boveresse, travaux d'introduction de conduites privées et facturées. Faucher les réservoirs, contrôle journalier des traitements, lavage de réservoirs, analyses de l'eau potable, gérer les alarmes 24/24 et réparation des pannes, contrôle de 64 hydrants, aide au changement complet de 12 hydrantes, arrêt d'eau tout-ménages, remise en pression, commande et gestion du stock des pièces pour intervention et réparation rapide. Nettoyage des captages aux Lacherelles à Travers, nettoyage des captages des fontaines à Couvet, réparation de toutes les pannes dans les 13 stations de pompages, recherches de fuites suite à une consommation plus élevée dans les villages, modification sur les plans suite à une intervention, alimentation pour les manifestations, surveillance du réseau, devis, factures, etc.

### 3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

1 fontainier – 1 collaborateur à 100%

1 collaborateur à 50%

### 3.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

En collaboration avec les travaux du PGEE changement de 530 m de conduites et de 30 vannes.

Crédit voté pour les améliorations des systèmes de traitement, étude et remise des travaux en cours.

Mise en application du règlement des zones de protection des captages, étude en cours.

Transfert des 2 collaborateurs de la SEVT à la Commune de VDT.

### 3.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Des projets d'amélioration dans les stations de pompage ainsi que dans les réservoirs ont été étudiés en 2010 et se concrétiseront en 2011.

Un poste à 50% est manquant afin d'assurer un service de qualité.

## 4. SERVICE DE L'EPURATION

---

### 4.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Fonctionnement et entretien des 3 steps et des 2 relevages d'épuration.

### 4.2. ACTIVITE 2010

---

Nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des dessableurs, des vis d'Archimède, graissage de tous les axes, changement des containers, entretien des alentours, relevé des compteurs journaliers, réglage de la chlorure, réparation de toutes les pannes, protection anti-gel des installations, remplissage de la chlorure, séchage des boues, évacuation des boues, nettoyage des buses des tourniquets, remplacement d'une pompe de refoulement à Travers, etc.

### 4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

1 collaborateur à 50%

1 personne à l'aide sociale avec un taux d'activité de 3 demi-jours par semaine.

### 4.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

#### ETUDE POUR L'EPURATION

---

Etude en cours pour une remise en état des 3 steps en vue d'une demande de crédit.

PGEE en cours de travaux afin de diminuer l'eau parasite aux steps.

### 4.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Les 3 steps et les 2 relevages sont en mauvais état de fonctionnement et nécessitent absolument des réparations : les analyses de rejets ne respectent pas continuellement les dispositions sur l'ordonnance de la protection des eaux.

Selon les constatations du fontainier et les écrits de l'environnement, ce travail d'entretien nécessiterait un poste à 150%.

# DICASTERE DE L'AIDE SOCIALE

## 1. GUICHET SOCIAL REGIONAL VAL-DE-TRAVERS

---

### 1.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales, le Service d'action sociale et l'Agence AVS-AI ont été réunis dans une seule entité : le Guichet social régional Val-de-Travers (ci-après, GSR Val-de-Travers).

Depuis le 23 décembre 2010, le service est situé à la rue des Collèges 2 à Couvet.

---

#### SERVICE D'ACTION SOCIALE

---

Le service d'action sociale applique la loi cantonale sur l'action sociale LASoc et dispense ainsi l'aide sociale selon les normes en vigueur dans le canton de Neuchâtel. Le service remplit également un rôle de prévention, d'information, d'orientation et de soutien.

---

#### AGENCE AVS-AI

---

L'Agence AVS-AI est le lien, dans la commune, entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation.

L'Agence AVS-AI a pour mission de collecter toutes les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la Caisse cantonale de compensation, notamment en ce qui concerne :

- les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
- les demandes de rente AVS ou AI
- les demandes de calcul d'une rente future
- les demandes de rente de survivants
- les demandes de certificat AVS
- les affiliations à l'AVS/AI
- les demandes d'allocations familiales et de naissance

### 1.2. ACTIVITE 2010

---

---

#### LE SERVICE D'ACTION SOCIALE

---

Au 31 décembre 2010, le service gère 276 dossiers d'aide sociale actifs, soit une diminution de 41 dossiers par rapport à l'année passée. 198 personnes se sont adressées au service durant l'année 2010 pour des demandes d'aide et 103 de ces demandes ont débouché sur l'ouverture de dossiers d'aide sociale.

La part communale de la dépense d'aide matérielle 2009, répercutée dans les comptes 2010, s'élève à Fr. 256.79 par habitant, soit pour Val-de-Travers une dépense de Fr. 2'789'770.05. Ceci représente une augmentation de Fr. 19.46 par habitant en comparaison à l'année précédente pour une augmentation totale de Fr. 215'143.05 pour la commune.

Cette hausse s'explique notamment par la dégradation de la conjoncture depuis le début de l'année 2009, par le durcissement des législations fédérales en matière sociale qui provoque



des reports de situations, donc de charges sur l'aide sociale et par une augmentation des frais découlant de l'exécution des mesures pénales, échappant à la maîtrise de l'aide sociale.

---

## L'AGENCE AVS-AI

---

Pour faire suite à la fermeture des guichets villageois, les activités de l'Agence AVS-AI ont été centralisées à Couvet.

Un service à domicile a été mis sur pied pour les personnes à mobilité réduite. Pour 2010, les préposées ont effectué 5 déplacements au home Clairval à Buttes et 4 déplacements à domicile.

Pour 2010, l'Agence AVS-AI a géré au total 701 dossiers de prestations complémentaires et a traité 157 nouvelles demandes.

---

### 1.3 EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Le GSR emploie 11 personnes.

- 2 préposées à l'Agence AVS-AI et accueil GSR, totalisant 1.3 EPT
- 1 secrétaire comptable, 1EPT
- 2 secrétaires, totalisant 1EPT
- 5 assistantes sociales totalisant 3.5 EPT
- 1 apprenante

---

### 1.4 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

---

#### ANTENNE ACCORD

---

Pour rappel, l'antenne ACCORD dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales sera la porte d'entrée à toute demande de prestation sociale cantonale, à savoir :

- subsides d'assurance-maladie,
- office de recouvrement des pensions alimentaires,
- bourses d'études,
- mesures d'intégration professionnelle,
- aide sociale,
- et dans une certaine mesure, demande de prestations complémentaires.

Le Service d'action sociale est associé, depuis 2009, au *groupe de travail GSR utilisateurs*, qui, à la demande du Conseil d'Etat, a pour mission d'aborder sous un angle pratique la mise sur pied de l'antenne ACCORD qui intégrera chaque GSR du canton. Au vu de l'ampleur du projet, la date initiale de mise en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été reportée.

---

#### LES FICELLES DU BUDGET

---

Sur la base d'un projet initié en collaboration avec le Centre social protestant et l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, les assistantes sociales du Service d'action sociale, en duo avec des professionnels d'autres services sociaux du canton, sont intervenues dans les classes de 9<sup>ème</sup> année pour sensibiliser les jeunes à la problématique de la gestion du budget et de l'endettement. Une prestation de la troupe de théâtre interactif du Caméléon est venu clôturer ces journées. L'expérience a reçu des échos positifs et sera appelée à se renouveler.

## 2. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION

---

### INTRODUCTION

---

Institution de réinsertion professionnelle et sociale à l'échelon communal, l'entreprise Ecoval est entrée officiellement en activité le 4 janvier 2010. A ses débuts, les locaux d'EcoVal se devaient d'être presque entièrement aménagés et de nombreux travaux de mise en place ont été réalisés afin d'accueillir, dans le courant de l'année, les bénéficiaires dans des conditions les plus agréables possibles.

Active par le biais de ses ateliers répartis dans des secteurs tels que l'administration, le bâtiment (atelier de serrurerie, menuiserie et peinture) de même que l'informatique, l'entreprise EcoVal permet à plus de 20 personnes de suivre les programmes proposés. Elle, leur offre ainsi la possibilité, pour une part non-négligeable, de réintégrer le monde du travail, confortées aux expériences acquises dans le cadre de leur stage.

Grâce aux prestations fournies, les personnes ayant transité par EcoVal et ayant terminé leur formation complémentaire sont aptes à être engagées et à faire face aux exigences requises dans des domaines tels que l'industrie, le commerce, l'administration ou le secteur du bâtiment.

A l'heure actuelle, les responsables d'EcoVal ont pour objectif de poursuivre leur mission de soutien aux personnes se retrouvant dans une impasse professionnelle, avec des partenaires sociaux-économiques de la région. Tout en développant de nouvelles stratégies et de nouveaux outils d'insertion.

#### 2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

EcoVal est une institution d'insertion de la Commune de Val-de-Travers. Elle fournit des prestations au Service de l'emploi du canton de Neuchâtel.

Les bénéficiaires proviennent :

- De l'aide sociale ISP (contrat d'insertion socioprofessionnel).
- De l'assurance chômage Art. 64a (convention d'emploi temporaire).
- Des mesures d'intégration professionnelle MIP (fin de droit au chômage).

Ces placements restent **provisoires**. Ils peuvent permettre à ces mêmes bénéficiaires de trouver un emploi au plus vite dans le marché du travail.

Nous pouvons donc expliquer quels sont les buts attendus de nos différents ateliers :

- Reprendre un rythme de travail.
- S'intégrer dans une équipe de travail.
- Acquérir de nouvelles compétences professionnelles et personnelles.
- Transmettre ses connaissances et autres acquis professionnels.
- Prendre conscience que ses qualités personnelles, comme la présentation, le dynamisme, la persévérance, l'intérêt et la curiosité jouent un rôle important dans la recherche d'un emploi.

Tous ces buts permettent de compléter le principal, à savoir « donner un maximum d'atouts à nos bénéficiaires afin qu'ils puissent retrouver un emploi, en privilégiant le Val-de-Travers ».

## 2.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

---

Aucune commission du Conseil Communal n'a été créée pour notre programme d'insertion.

La Commune est liée par un contrat de prestations avec le Service de l'emploi du canton. Nous lui rendons des comptes sur nos activités ainsi que sur notre fonctionnement.

Parallèlement à EcoVal, une nouvelle association, sans but lucratif et nommée *Pro Val Emploi* a vu le jour. Sa tâche principale consiste à soutenir par tous les moyens opportuns les programmes d'aide aux demandeurs d'emploi au Val-de-Travers.

Elle recherchera des tâches spécifiques à leur offrir et s'activera dans les diverses démarches de recherches de fonds et de débouchés périodiques pour le programme d'occupation. Elle aura également pour objectif de mettre à disposition d'EcoVal des outils, installations ou véhicules à titre de prêt à usage. Son activité est subsidiaire par rapport aux programmes communaux.

## 2.3. ACTIVITE 2010

---

Les faits marquants en 2010:

04 janvier	Premier jour d'activité du responsable au sein de l'Entreprise EcoVal.
18 janvier	Le premier bénéficiaire intègre l'entreprise.
01 mai	Le responsable de la menuiserie débute son activité à 50%.
04 juin	Par confirmation du Service de l'emploi, nous bénéficions d'un budget d'investissement de <u>Fr. 80'000.--</u> .
Mi-juin	Début des travaux d'aménagement intérieurs de nos locaux.
23 juin	Visite de l'entreprise Bioren Sintetica (produits pharmaceutiques) à Couvet.
01 juillet	Le responsable de la menuiserie voit son taux d'activité passer à 100%.
01 août	Les responsables de l'informatique et de l'administration débutent leur activité.
16 novembre	Visite de l'entreprise Etel (électronique industrielle) à Môtiers. Début de collaboration.
11 décembre	Inauguration officielle d'EcoVal en présence des autorités cantonales et communales ainsi que de nombreux invités.

---

## L'INFORMATIQUE

---

Dans ce secteur offrant différents services, quatre personnes œuvrent sous la direction d'une responsable. Il y est procédé à la révision et la mise en service d'ordinateurs.

Des collaborations ont été développées avec des entreprises telles que Johnson et Johnson, Etel, Chopard et Réalise qui nous ont permis d'acquérir gratuitement du matériel informatique.

Cet atelier permet aux stagiaires de se perfectionner dans des domaines comme la réparation, la programmation ou le dépannage en ligne notamment.

Quelques chiffres :

Nombre de PC vendus avec écran	111
Nombre de PC vendus sans écran	25
Nombre de clients	132
Nombre de dépannages	18
Nombre de remises à niveau de PC aux clients	4
Nombre de ventes de matériels divers	19
Nombre de livraisons	17
Chiffre d'affaires au 31.12.2010	25'501 francs

---

#### L'ADMINISTRATION

---

Deux personnes œuvrent dans ce secteur sous la direction d'une responsable.

Les dossiers des bénéficiaires y sont gérés :

- Gestion des absences / présences (Timelead).
- Aide à la recherche d'emploi, tel que rédaction de lettres de motivations, CV.
- Affichage sur un tableau des offres d'emploi publiées dans la presse.

En collaboration avec l'atelier informatique, certaines tâches sont gérées par le secteur administratif telles que :

- Facturation des ordinateurs vendus.
- Prise de contact avec plusieurs entreprises afin de récupérer leurs ordinateurs inutilisés.

Cet atelier permet aux bénéficiaires de se perfectionner avec les outils informatiques, Word, Excel, Powerpoint et Outlook.

---

#### LA MENUISERIE, SERRURERIE, PEINTURE

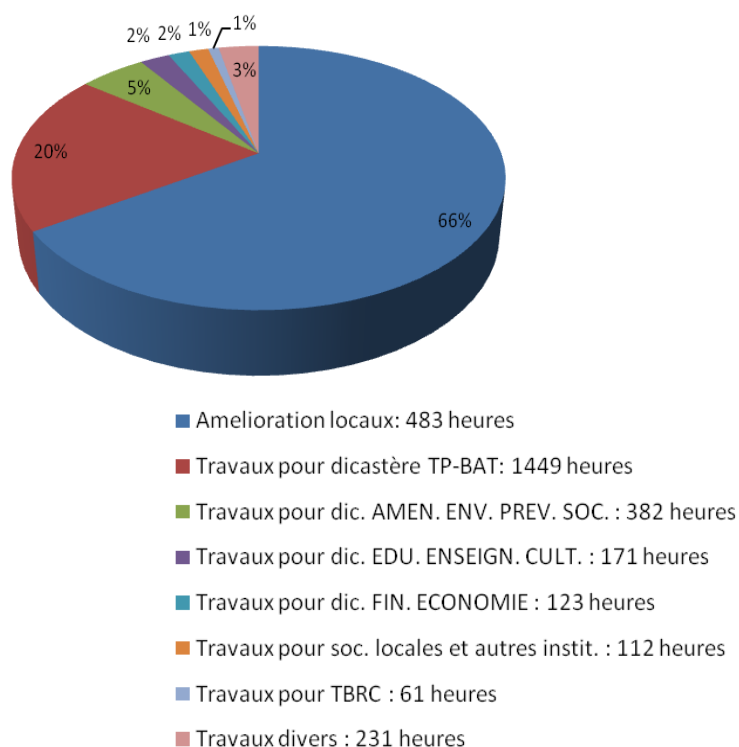
---

Durant l'année 2010, ce secteur d'activité a principalement effectué des travaux d'aménagement de nos locaux. Nous avons aussi effectué d'autres travaux.

*Exemple :*

- Création d'une passerelle pour la benne à carton de Travers.
- Réfection d'une fontaine à Travers.
- Peinture et autre réfection du wagon RVT Historique.
- Réfection de grils et places de pique-nique sur le site de la Robella.
- Création de meubles pour divers services.

Voici le résumé des heures effectuées par ce service les 6 derniers mois 2010 :



Cet atelier permet aux stagiaires de se perfectionner dans la soudure et l'assemblage, et d'avoir des compétences dans les pratiques de la menuiserie, ébénisterie, et peinture.

---

### BILAN DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL 2010

---

Depuis le début de l'année, **36** personnes ont intégré notre programme.

Voici le résumé :

Stagiaires présents au 31 décembre 2010				
Provenance	Nombre	%	Détail %	
			Nombre	%
Art.64 Assur. chômage	1	0%	1	100%
MIP Mesure d'Intégration Professionnelle	9	62%	8	100%
			1	50%
ISP Service social	7	38%	5	100%
			1	60%
1			1	50%
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>		

Bilan des personnes ayant quitté notre établissement :

Provenance	Nom	%	Motifs de sortie									
			Reprise d'un emploi		Fin du contrat		Reprise d'une formation		Transféré vers une autre institution		Abandon licenciement résiliation	
			nomb	%	nomb	%	nombr	%	nombre	%	nombr	%
Art.64 Assur. chômage	4	22%	1	25%	2	50%	0	0%	0	0%	1	25%
MIP Mesure de crise	3	17%	2	67%	0	0%	0	0%	0	0%	1	33%
ISP Service social	11	61%	3	27%	2	18%	0	0%	1	9%	5	45%
Total	18	100%	6	33%	4	22%	0	0%	1	6%	7	39%

Nous voyons sur ce tableau que sur **18** personnes qui ont quitté notre établissement **6** personnes ont retrouvé un emploi, ce qui correspond à un taux de réinsertion de **33 %**.

## 2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Quatre ateliers sont actuellement en fonction au sein de l'entreprise EcoVal, à savoir :

- Atelier Informatique, qui occupe une responsable à 50% et trois stagiaires.
- Atelier menuiserie, qui occupe un responsable à 100% et sept stagiaires.
- Atelier serrurerie, qui occupe un responsable à 100% et six stagiaires.
- L'Administration, qui occupe une responsable à 50% et deux stagiaires.

Le personnel communal d'encadrement comprend actuellement **4** personnes pour un taux d'occupation de **3 EPT**.

## 2.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

### MEMENTO DU VAL-DE-TRAVERS

En fin 2009, une quarantaine d'institutions professionnelles émanant du domaine social-santé se sont réunies à l'échelon communal et ont émis le vœu qu'un memento puisse être réalisé dans le Val-de-Travers, visant à supprimer la méconnaissance des champs professionnels entre institutions et à diffuser ainsi une large information au profit du public. L'entreprise Ecoval devait se voir confier cette tâche de réalisation dudit memento en collaboration avec des spécialistes émanant du secteur social. A ce jour, nous ne pouvons plus parler de projet mais bel et bien de réalité puisque dès le début janvier 2011, l'élaboration de ce memento a été activée. Ainsi, d'ici mi-avril 2011, toutes les institutions ou entités censées intégrer cet ouvrage auront été répertoriées et en respect du délai arrêté à l'automne 2011, il sera procédé à sa parution et à sa diffusion.

---

## CERTIFICATION EDUQUA

---

Dans l'intention de parfaire ses performances et de sans cesse se maintenir à un niveau de qualification essentiel, EcoVal souhaite obtenir une certification conforme à la procédure EDUQUA. Destinée aux institutions de formation continue, cette procédure poursuit un triple but, soit garantir et développer la qualité des offres de formation continue sur la base de critères bien définis, instaurer la transparence pour les consommatrices et les consommateurs, puis enfin, fournir des bases de décision aux autorités concernées (admission aux appels d'offres pour des cours collectifs ou individuels, subventions, etc.). Pour ce faire, le personnel d'encadrement d'EcoVal a suivi et suivra prochainement une instruction lui permettant d'acquérir la qualité de formateur d'adultes.

---

## MISE AU POINT D'OUTILS DE DEVELOPPEMENT

---

Une collaboration avec la firme CBVA SA de Neuchâtel a été entreprise pour développer une procédure d'entretien et d'évaluation permettant d'aborder une prise de contact avec les demandeurs d'emploi, de clarifier leurs parcours professionnels, leurs compétences et intérêts, de même que leurs projets à moyen terme. Ceci est nécessaire pour la définition d'objectifs spécifiques et personnels ; un tel outil s'avère efficace pour qu'EcoVal puisse mener à bien sa mission de réinsertion socio-professionnelle dans les meilleures conditions possibles.

---

## EXPOSITION ART EN PLEIN AIR

---

Exposition incontournable pour les amateurs d'art contemporain qui se tiendra du 18 juin au 18 septembre prochain à Môtiers, il sera possible d'admirer un nombre d'œuvres réalisées par différents artistes en plein air.

Les organisateurs nous ont sollicités pour pouvoir collaborer avec 3 artistes. Nous avons commencé fin 2010 à aider, concevoir et commencer à réaliser leur projet.

---

## COLLABORATION AVEC DES ENTREPRISES REGIONALES

---

Durant l'année 2010, nous avons effectué différentes visites d'entreprises de la région. Ces visites nous ont permis de nous faire connaître et de mettre en place certaines collaborations.

Les personnes ayant fait leurs preuves dans notre entreprise ont pu effectuer des stages en entreprise. Ces stages leur permettent de se confronter aux exigences du marché du travail et leur permettent d'obtenir des attestations, certificats, et des références qui leur donneront des atouts importants dans la recherche d'un emploi.

Une collaboration avec certaines entreprises et une maison d'intérim nous a permis de placer des personnes dans le secteur de l'industrie et du bâtiment.

---

## 2.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Les comptes d'EcoVal clôturent avec un bénéfice de quelque **Fr. 20.000.--**, dû en grande partie à la diminution de charge de personnel, conséquence d'engagements qui se sont

effectués durant toute l'année, de même qu'à la marge bénéficiaire que nous avons eue sur la vente de matériel informatique d'occasion.

Ce bénéfice sera reporté au budget de fonctionnement 2011. Il pourra nous permettre d'effectuer quelques investissements dans des équipements de formation et la mise en conformité de notre atelier.

Dans tous les cas, l'éventuel bénéfice d'EcoVal sera utilisé dans le cadre de l'entreprise.

Il nous permettra de fournir de nouvelles prestations ou d'augmenter le pourcentage d'encadrement.

Dicastères de L'URBANISME ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES AFFAIRES  
SOCIALES

Le Conseiller communal



Pierre-Alain Rumley



# **Dicastères des travaux publics et des bâtiments**

# DICASTERES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BATIMENTS

---

## 1. INTRODUCTION

---

L'année 2010 nous a permis de vérifier sur une année complète et dans la pratique la bonne marche de l'organisation mise en place en 2009.

Au niveau des travaux publics, le fonctionnement des équipes a donné satisfaction, mais sera quand même amélioré d'une part par l'achat des nouveaux véhicules et d'autre part par la mise en place du service sur deux sites dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. En effet, dès fin 2010, une réflexion a été menée afin d'améliorer l'efficacité du service et diminuer les déménagements entre la période d'été et la période hivernale.

Cette année nous a également permis d'établir un inventaire plus précis des missions qui sont celles des travaux publics. L'outil Timelead mis à notre disposition nous a permis d'analyser plus finement le temps consacré à chaque mission de la voirie et de ce fait à les définir plus précisément.

Au niveau de la conciergerie, l'organisation n'a pas été modifiée dans sa structure. Celle-ci donne en effet entière satisfaction, tout comme l'économat centralisé réalisé en 2009.

Suite aux déménagements des services intervenus durant 2010 et qui sont maintenant terminés, nous pouvons avoir actuellement une vision plus précise et plus stable des différents besoins en matière de conciergerie dans nos bâtiments administratifs.

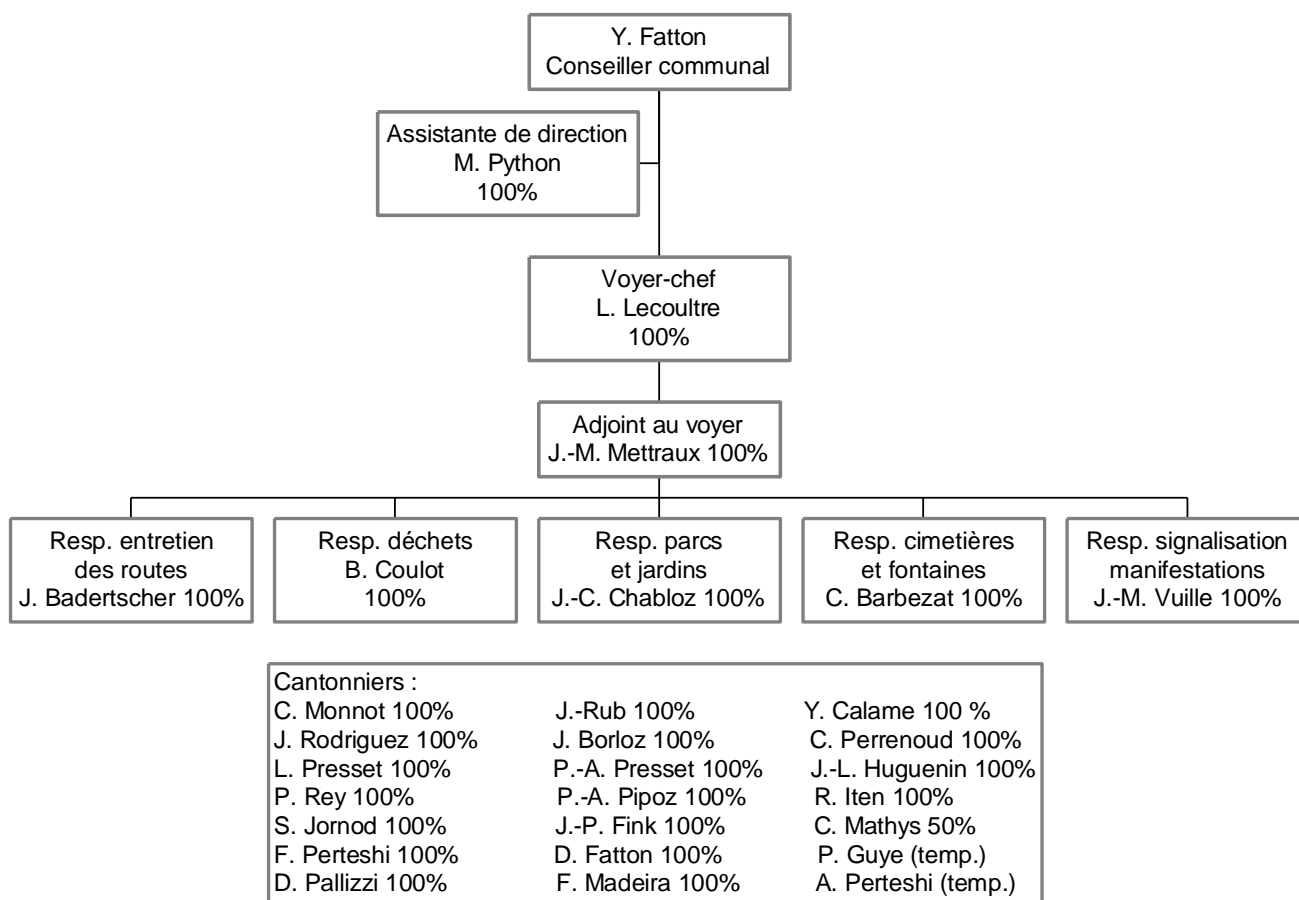
Au niveau du personnel, l'évaluation des fonctions a été réalisée et chaque collaborateur a été colloqué dans une classe salariale précise correspondant à son activité.

---

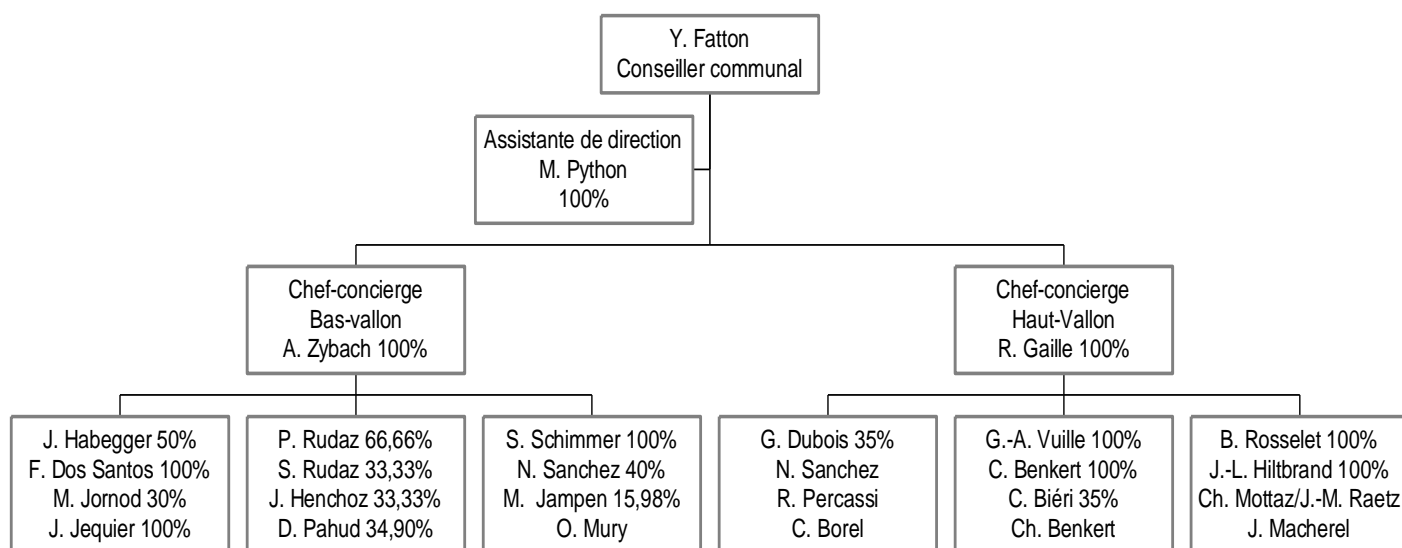
**ORGANIGRAMMES**

---

**Dicastère des travaux publics**



**Dicastère des bâtiments**



## 2. TRAVAUX PUBLICS

---

### 2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Le service des travaux publics (DTP) est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km;
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées);
- Entretien des stations de relevage des eaux usées;
- Entretien des jardins publics;
- Entretien des parcs et promenades;
- Entretien des terrains de sport et de football;
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir;
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations);
- Nettoyage des fontaines;
- Ramassage de l'ensemble des déchets;
- Gestion des caninettes et WC publics;
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale;
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements);
- Contrôle et entretien des hydrants;
- Gestion de l'éclairage public;
- Entretien des buttes des stands de tir;
- Pose et dépose des jalons et pare-neige;
- Service de piquet hivernal;
- Déneigement, salage et évacuation de la neige;
- Montage et démontage des sapins de Noël;
- Gestion des cartes journalières CFF.

La direction du DTP et du DBAT est localisée à Fleurier, rue des Moulins 28. Au niveau administratif, l'assistante de direction des deux dicastères est épaulée depuis début décembre par une personne en insertion professionnelle à 50 % en attente d'une nomination définitive d'un poste à 50 % comme prévu dans le budget 2011.

### 2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL ET REPRESENTATIONS

---

**La commission des travaux publics** a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 16 février 2010. Sa composition est la suivante :

M: Yves Fatton (président)

M. Jean-Albert Brünishloz

M. Frédéric Mairy

M. François Oppliger

M. Pierre-Alain Wyss

La commission s'est réunie à neuf reprises durant l'année et elle a été très active dans le dossier relatif à l'achat de nouveaux véhicules pour le service de voirie. Son aide a été très précieuse et ses membres en sont vivement remerciés.

Le chef du dicastère est en outre actif au sein de la **commission régionale des transports** (CRT), qui a notamment traité durant l'année les différents problèmes inhérents au report de charges de la Confédération sur le canton et les communes en combattant la volonté du

Conseil d'Etat de diminuer les prestations actuelles dans le domaine des transports publics dans notre région.

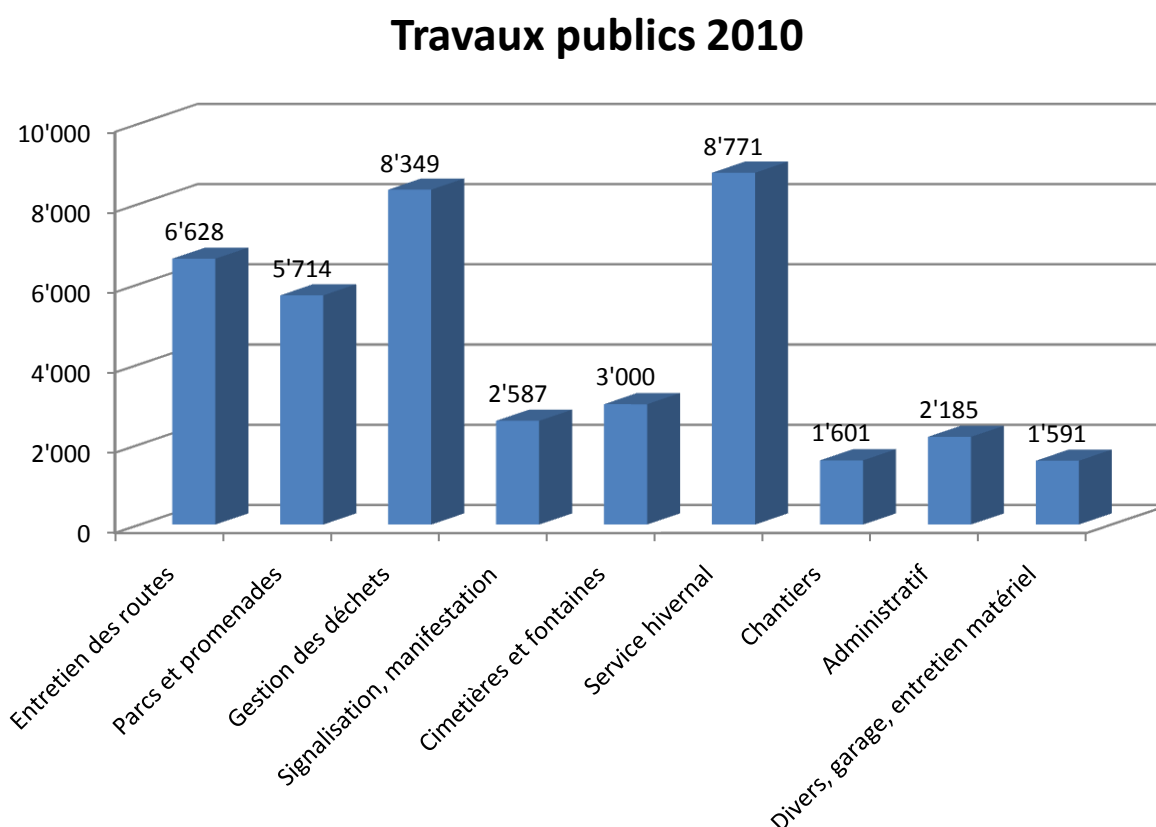
**La sous-commission de mobilité** travaille actuellement à l'inventaire des besoins de notre nouvelle commune en matière de mobilité interne.

Le chef du dicastère est également membre du **Conseil d'administration de la SEVT**.

### 2.3. ACTIVITE 2010

---

La répartition des heures effectuées courant 2010 est la suivante :



Sur ce total, 1'760 heures ont été effectuées par du personnel placé par l'aide sociale ou par l'ORP.

Au niveau des heures supplémentaire, l'équipe de voirie avait un solde total de 860 heures au 31.12.2009. Durant 2010, ce sont 5'175 heures qui ont été reprises et au 31 décembre 2010, le solde total est de 1'010 heures. Ainsi, 5'025 heures supplémentaires ont dû être effectuées durant l'année. Ces heures ont été effectuées principalement dans le domaine de la neige, des manifestations, de l'entretien des routes et pour pallier aux absences prolongées de certains collaborateurs.

La direction du DTP se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.

## 2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, outre la direction des deux dicastères, soit 2 EPT, l'effectif 2010 du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Adjoint au voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	18.5	EPT

Ainsi, l'effectif a diminué de 1.5 EPT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour palier à l'absence prolongée de deux collaborateurs pour des raisons de maladie et accident et afin de pouvoir faire face aux missions hivernales, deux collaborateurs temporaires ont été engagés respectivement pour 5 et 6 mois (depuis novembre 2010 à mars 2011). Cet engagement n'a aucun effet sur la masse salariale, car il sera compensé totalement par les indemnités perte de gain.

## 2.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

- Mise à jour de l'éclairage public de Buttes et des Bayards
- Etude et préparation du dossier relatif à la mise à jour de l'éclairage public de Môtiers (sera réalisé durant l'été 2011)
- Réalisation de la place à tourner à Saint-Sulpice
- Fin des travaux de réfection du mur du cimetière à Saint-Sulpice
- Réfection d'un mur à la route de la Crincinière à Môtiers
- Création du jardin public de Noiraigue
- Pose des jeux dans la cour du collège primaire de Fleurier
- Remplacement du canal égout à la rue du Château à Môtiers
- Affaissement de la route du Chapeau de Napoléon
- Curage des canaux à Môtiers, Boveresse, Saint-Sulpice et Travers
- Suppression d'un bovi-stop aux Bayards
- Pose de ralentisseurs à l'Impasse du Couchant à Couvet
- Mise en place de la signalétique du parcours Au fil du Temps
- Goudronnage de la partie éboulée du chemin de la Banderette
- Réfection des routes de façon générale à la Nouvelle Censière, Buttes, Boveresse, Fleurier
- Réfection du giratoire de Couvet
- Pose d'acodraîns au Haut-de-la-Tour
- Nettoyage complet du site du Pont des Iles
- Réfection de la passerelle à la piscine de Boveresse
- Goudronnage de l'entrée du Château de Travers
- Modification et goudronnage espace vert Grand 'Rue 2 à Fleurier
- Curage et pose d'un tuyau pour l'évacuation des eaux de pluie au collège des Bayards

Dans les projets importants, il faut également relever le dossier relatif à l'achat de six véhicules, de lames à neige et de saleuses. Dans un premier temps, un appel d'offre a été lancé auprès de tous les garages de la région et au mois de juillet, alors que le dossier touchait à son terme, une opposition a été formulée, si bien qu'une procédure de marché public au niveau national a dû être entreprise, avec les conséquences en termes de

contrainte et de temps que cela peut occasionner. En définitive, l'attribution n'a pu être effectuée que dans le courant du mois de novembre et les véhicules pourront être livrés au printemps 2011.

## 2.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Le bilan de l'exercice 2010 est très positif. Il est à relever que ce bilan est dû à un engagement sans mesure de l'entier du personnel qui s'est pleinement investi afin de mener à bien les différentes missions de la voirie en renforçant l'esprit communal de notre entité.

## 3. DICASTERE DES BATIMENTS

---

---

### 3.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

- Gestion complète de 28 immeubles du patrimoine financier;
- Gestion complète de 102 immeubles du patrimoine administratif;
- Gestion et suivi des baux à loyer (52);
- Entretien et nettoyage des bâtiments;
- Organisation et suivi des chantiers;
- Étude et analyse énergétique des bâtiments

La direction du DTP et du DBAT est localisée à Fleurier, rue des Moulins 28. Au niveau administratif, l'assistante de direction des deux dicastères est épaulée depuis début décembre par une personne en insertion professionnelle à 50 % en attente d'une nomination définitive d'un poste à 50 % comme prévu dans le budget 2011.

### 3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

**La commission des bâtiments** a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 16 février 2010. Sa composition est la suivante :

- M: Yves Fatton (président)
- Mme Christelle Gertsch Macuglia
- M. Sandy Grandjean
- M. Bernard Rosat
- M. Loris Vuilliomenet

La commission s'est réunie à 6 reprises dont trois fois dans le terrain (Fleurisia et Collèges 2 à Couvet). Ses activités ont essentiellement traité des travaux de rénovation de Collèges 2 à Couvet, de la réfection de l'étanchéité de la toiture de la Fleurisia et du projet de vente du dépôt des TP à Môtiers. Son aide a été très précieuse et ses membres en sont vivement remerciés.

Le chef du dicastère fait en outre partie de la **commission technique du réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ)**. Durant 2010, la commission a terminé le thème des bâtiments publics et s'est attelée aux bâtiments privés. Elle a mis en place l'organisation de cours "Chauffez fûté" pour les privés, ainsi qu'une campagne d'affichage Display, également pour les privés et la mise en place d'une conférence sur la rénovation des bâtiments et les subventions possibles.

Le dicastère est également représenté par son chef au sein de la **Copropriété du centre sportif**. Les activités 2010 ont essentiellement eu trait à la mise en conformité du centre sportif au niveau police du feu.

Le chef du dicastère fait aussi partie du **comité de la coopérative de la patinoire** qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'organisation de la saison d'hiver, et qui mène actuellement une réflexion plus générale sur l'avenir des infrastructures de glace.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec les deux chefs-concierges afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour préparer certains dossiers.

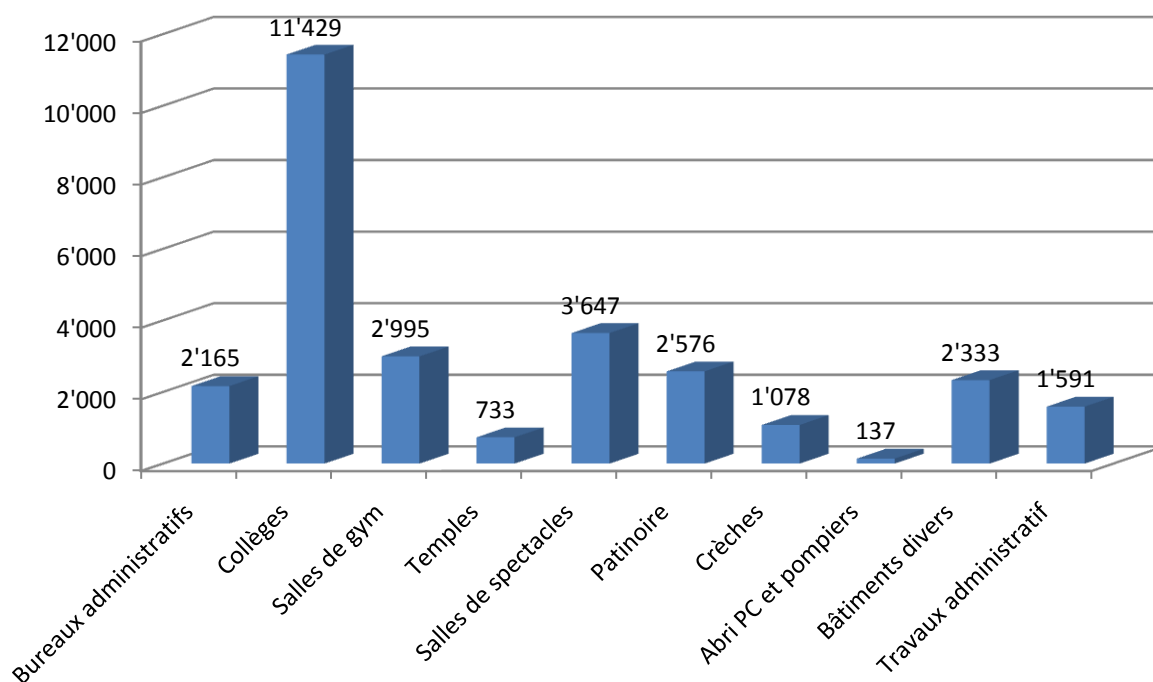
### 3.3. ACTIVITE 2010

Au niveau de la direction du dicastère, le premier trimestre 2010 a été principalement consacré au bouclage de l'exercice 2009, plus particulièrement à l'élaboration d'un processus pour le calcul des imputations internes, tandis que le solde de l'année a pu être consacré au travail courant, organisation et suivi des chantiers et à l'administration générale du dicastère.

L'organisation du service de conciergerie telle qu'elle a été mise en place en 2009, soit deux zones d'activités (Haut et Bas vallon) a très bien fonctionné durant l'année 2010. Seules des modifications mineures ont dû être apportées.

Les concierges ont effectué 28'684 heures durant 2010, réparties comme suit :

#### Conciergerie 2010



Sur ce total, 6'287 heures ont été effectuées par du personnel placé par l'aide sociale ou par le programme de réinsertion du chômage, ce qui représente sur l'année 3.5 EPT.



### 3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, outre la direction des deux dicastères, soit 2 EPT, l'effectif 2010 du personnel de conciergerie était le suivant :

Chefs concierges	2	EPT
Concierges	11.2	EPT

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus.

Suite à différents départs à la retraite ou autres, l'effectif des concierges se monte à 10.75 EPT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 0.45 EPT. Pour faire face à une absence de longue durée pour des raisons de maladie, une personne a dû être engagée provisoirement à raison de 40 %, ceci sans effet négatif sur le budget, car cet engagement est compensé par les allocations perte de gain versées par l'assurance.

### 3.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

- Rénovation et réaffectation de l'immeuble Collège 2 à Couvet
- Finalisation du chantier de construction de vestiaires au terrain de football des Sugits
- Etanchéité de la toiture de la Fleurisia et amélioration de l'isolation pour répondre aux normes en vigueur
- Changement de la chaudière du Temple de Fleurier
- Changement de la chaudière de l'Ecole enfantine de Fleurier
- Peinture des salles de classe et des couloirs de l'Ecole primaire de Fleurier
- Remise en conformité des installations électriques des salles de classes du collège de Boveresse
- Réfection partielle d'une salle de classe à Boveresse
- Ouverture d'une porte entre l'ancien bureau communal et une salle de classe à Boveresse
- Réparations diverses dans une cuisine de l'immeuble du Bas-de-la-Route 1 à Buttes suite au départ du locataire (changement four, vitro et réparation plan de travail)
- Réfection de parquets à l'Hôtel de Ville de Couvet
- Remise en état des plaques de façade de l'Annexe à Travers
- Réfection des moteurs de stores du Pavillon scolaire à Couvet
- Remplacement des vannes thermostatiques de la halle de gym à Couvet
- Changement de deux portes au bâtiment Grand-rue 18 à Couvet (ancien dépôt TP)
- Amélioration de l'isolation des murs de l'immeuble Clos-Pury 9, par injection
- Réfection de la toiture des garages rue des Collèges 3 à Couvet
- Remplacement de l'horloge-mère du collège de Travers
- Réfection du système de répartition de chaleur au sol du Temple de Travers
- Remplacement de deux batteries de douches à l'Annexe de Travers
- Remise à niveau de l'installation d'éclairage de la scène à l'Annexe de Travers
- Remise à niveau de l'installation de gestion de l'éclairage à la salle Fleurisia
- Création d'une paroi coupe-feu au local de chauffage de Grenier 2 à Fleurier
- Pose de vannes thermostatiques au collège de Noiraigue
- Révision de trois citernes à mazout
- Réfection de deux parquets au collège préprofessionnel à Fleurier
- Rénovation d'un bloc WC au collège régional à Fleurier, y compris portes et fenêtres
- Changements de portes d'armoires au collège régional à Fleurier
- Pose de portes de douches dans les vestiaires de l'étage à la Patinoire
- Changement des ampoules du Temple de Fleurier

- Remplacement d'une première partie des luminaires dans les classes du collège préprofessionnel à Fleurier
- Remise en état du tour du bassin de natation au Centre sportif
- Remise à niveau du système de ventilation de la piscine
- Remplacement des vannes mélangeuses dans les vestiaires de la piscine du Centre sportif
- Préparation du dossier de réaffectation du bâtiment Collège 3 à Couvet (ludothèque)

### 3.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Après deux exercices, nous avons une vision plus précise des différentes missions du dicastère et nous pouvons maintenant aller de l'avant dans des projets bien précis, notamment au niveau de la formation, avec la mise en place d'une structure pour les apprentis agents d'exploitation et en matière d'économie d'énergie.

En effet, de façon générale, le dicastère est particulièrement sensible aux économies d'énergie réalisables. Ainsi, lors de chaque projet, ce paramètre est pris en compte. A titre d'exemple, le bâtiment Collège 2 à Couvet est entièrement équipé de luminaires à détection, dont l'intensité est réglée automatiquement, en fonction de la luminosité ambiante.

Dans le même domaine, une analyse globale du Collège régional a été entreprise, afin d'avoir une vue plus globale des enjeux énergétiques et des investissements qui seront les nôtres lors de la prochaine remise à niveau du bâtiment.

Ce bilan positif est également dû à un engagement sans mesure de l'entier du personnel du dicastère, qui s'investit pleinement pour mener à bien ses missions à satisfaction de tous.

DICASTERES DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES BÂTIMENTS  
Le conseiller communal



Yves Fatton

# **Dicastères de l'économie et des finances**

# DICASTERES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

---

## 1. GENERALITES

---

### 1.1 INTRODUCTION

---

Pour les dicastères de l'économie et des finances, l'année 2009 avait été consacrée à parer au plus urgent. La priorité avait évidemment porté sur la mise en place des prestations internes et externes essentielles au fonctionnement quotidien. Un important travail de réflexion avait également été mené pour imaginer quels devraient être les projets prioritaires de la législature, propres à favoriser au mieux le développement économique de la commune.

L'exercice 2010 n'a pas été moins intense, loin s'en faut.

Dans les domaines liés aux finances, l'année 2010 a été marquée par le bouclage des premiers comptes de Val-de-Travers et par les démarches de rationalisation du fonctionnement communal. En outre, un effort considérable a été consenti en interne, pour préparer le passage d'une logique de mise en place à un fonctionnement stabilisé. Cela a d'abord impliqué de résorber les retards accumulés en 2009, puis structurer certains processus-clés. La comptabilité, la gestion financière et la gestion des risques sont en effet des domaines dans lesquels le moindre dysfonctionnement peut avoir des conséquences très graves pour la commune. Ils doivent donc être organisés pour fonctionner de manière performante, fiable et durable. Une importante démarche visant à atteindre ces buts d'ici à fin 2011 a été initiée.

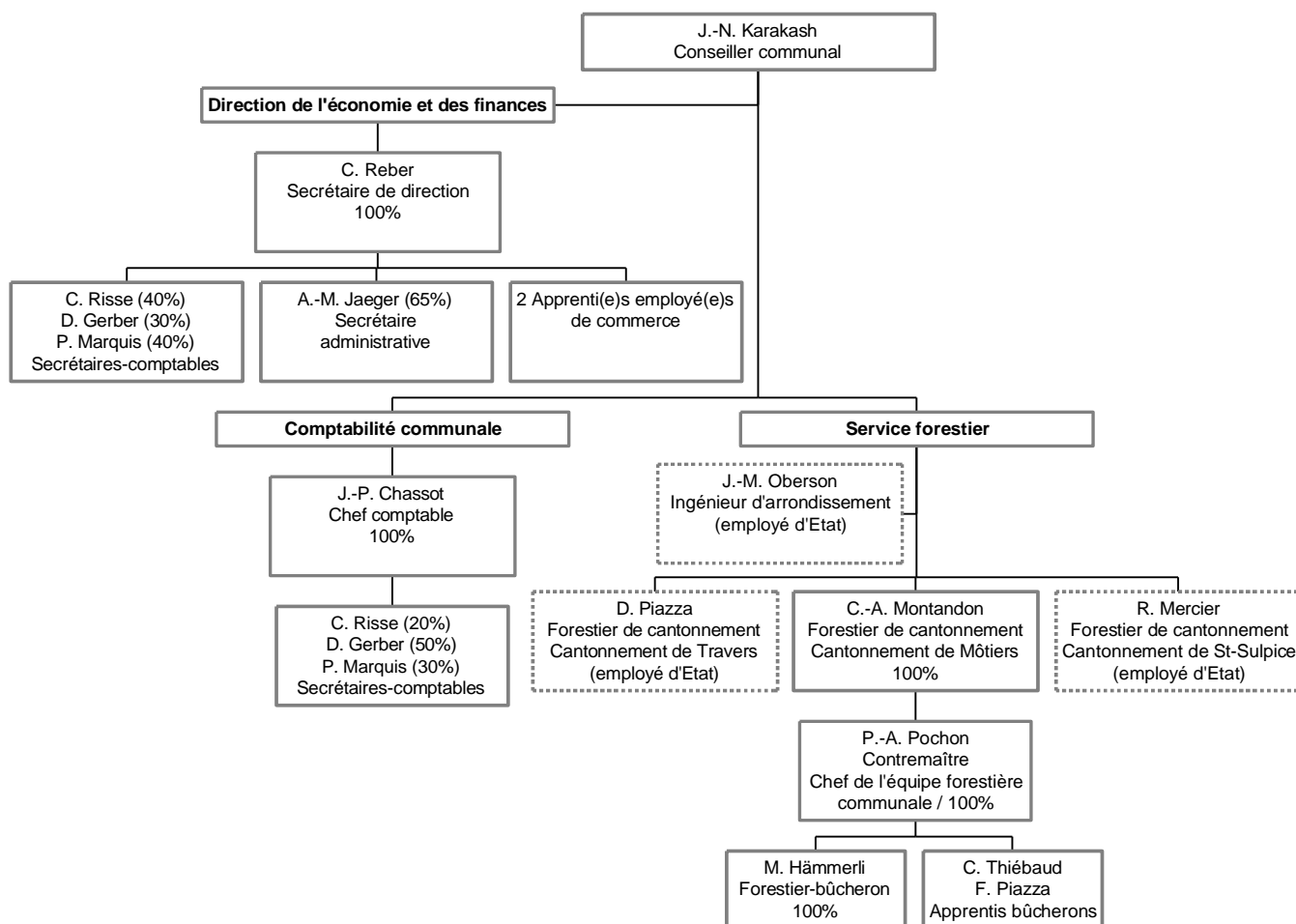
Du côté de l'économie, dans un contexte de sortie de crise, les premiers projets ont été concrétisés en faveur du développement économique ou touristique, ainsi que dans le domaine de l'agriculture. En outre, plusieurs domaines d'action, gérés en 2009 « sur le tas », ou même laissés de côté, ont été repris en main et organisés. Même si la qualité du fonctionnement en fin d'exercice est encore éloignée d'une situation optimale, les prestations ont été délivrées de manière globalement satisfaisante.

En matière de sylviculture, 2010 a été marquée par la consolidation du fonctionnement du service forestier au sein de la nouvelle commune. Un cadre commun aux différents cantonnements a été mis en place par étapes, à l'échelle de Val-de-Travers. Cela assure une certaine cohérence de fonctionnement sur l'entier du territoire et contribue à tirer le meilleur parti de notre nouveau positionnement de grande commune forestière. Par ailleurs, les difficultés liées à la force du franc ont été un facteur d'inquiétude important tout au long de l'année. La commune exporte en effet une grande majorité de sa production vers la France, de sorte que les taux de change ont un impact direct sur les prix de vente des bois.

Depuis la fusion, les dicastères de l'économie et des finances comprennent trois entités organisationnelles distinctes: la direction de l'économie et des finances, le service forestier et l'équipe forestière communale.

La direction est totalement intégrée avec la comptabilité communale, pour ne former qu'une seule entité. Le service forestier est quant à lui fondé sur la législation cantonale et comporte un fort degré d'intégration avec les structures étatiques en place dans l'arrondissement forestier, qui couvre l'entier du district. Finalement, l'équipe forestière communale est une entreprise publique, qui effectue notamment des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.

## 1.2 ORGANIGRAMME



En regard de 2009, l'organigramme du service n'a pas subi de modification durant l'année 2010.

Du côté de la direction et de la comptabilité, l'intégration des deux structures en une seule fait que la plupart des employés partagent leur activité entre les deux domaines. Si aucune évolution n'est intervenue durant l'exercice 2010, différents changements ont été imaginés, analysés et validés en fin d'année. C'est ainsi que le départ en retraite d'une secrétaire-comptable au 31 décembre 2010 ne sera pas renouvelé. L'affectation temporaire d'un chargé de mission à temps partiel a également été décidée en fin d'année, pour devenir effective en 2011.

Quant à la forêt communale, elle est partagée en cantonnements, placés chacun sous la responsabilité d'un garde-forestier. L'activité et les responsabilités des forestiers de cantonnement envers la commune ne dépendent pas du fait que leur contrat de travail les lie à la commune ou au canton. La gestion technique est placée sous la responsabilité de l'ingénieur d'arrondissement. Pour une illustration plus conforme à la réalité, les employés de l'Etat impliqués dans la gestion du domaine forestier communal sont donc intégrés à l'organigramme (cases pointillées).

Alors qu'aucun changement n'est intervenu en 2010, une réflexion portant sur une réorganisation de l'arrondissement a été menée. Validée en fin d'année, elle aboutira en 2011 à un nouveau découpage. Il n'y aura alors plus que deux gardes actifs dans les domaines communaux, ce qui devrait simplifier le fonctionnement.

## 2. DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

---

### 2.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

La direction de l'économie et des finances (DEFI) produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Soutien à la formation professionnelle

Le service a été localisé à l'Hôtel-de-Ville de Fleurier durant tout l'exercice 2010. Il a déménagé à mi-décembre vers ses nouveaux locaux, dans le bâtiment de la Rue des Collèges 2 à Couvet.

### 2.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

Du côté du dicastère des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de Gestion et des Finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF a accepté de jouer également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Cette ouverture a démontré tout son intérêt, notamment dans le cadre du programme d'assainissement des finances, mené dans un esprit de partenariat entre la CGF et l'exécutif. Composée de 9 membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à 10 reprises en 2010.

Le dicastère de l'économie bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal. Il s'agit de MM. Benoît Simon-Vermot, Loris Vuillomenet, Paul-André Matthey-Doret et Philippe Vaucher. MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA s'est réunie à 2 reprises en 2010. En plus d'avoir exercé pour la première fois ses compétences dans le cadre d'une procédure de mise en soumission, la CATA a suivi la finalisation de l'inventaire des terres et domaines communaux, puis le processus de mise à jour des baux.

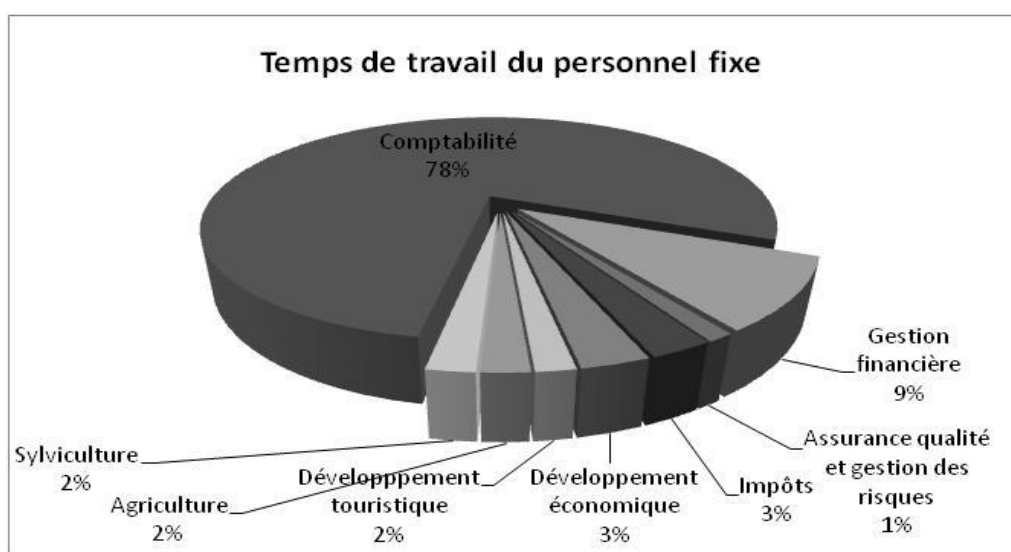
En matière de développement touristique, le dicastère organise six fois par an des rencontres de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation est excellente. Cette plateforme constitue un lien fort entre la commune, Tourisme neuchâtelois et les acteurs du terrain. Elle est un lieu privilégié pour dialoguer et échanger l'information.

En matière de sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin.

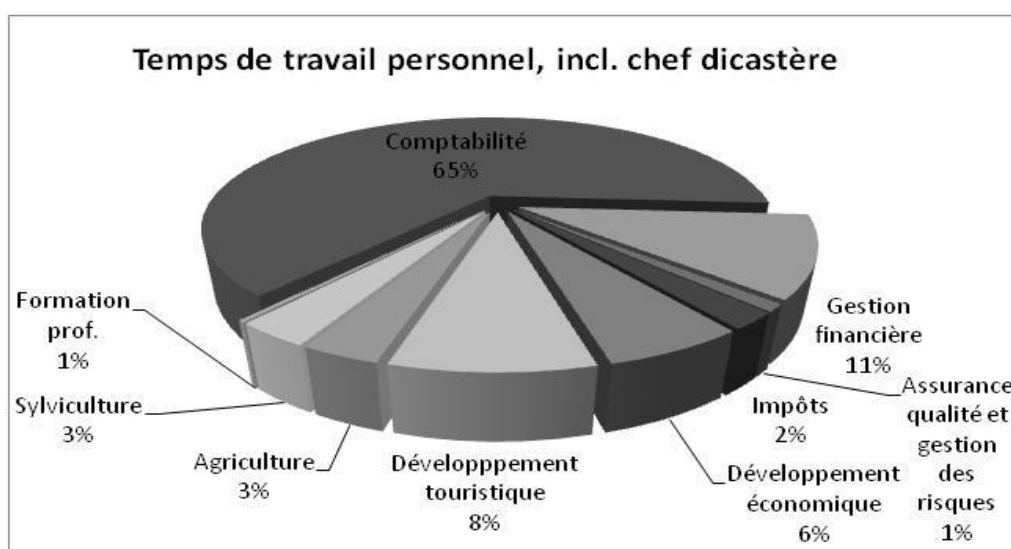
Le chef de dicastère assume toujours la présidence de l'ARVT et Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, assume le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. En 2010, les activités ont été fortement marquées par les difficultés rencontrées avec le Conseil d'Etat dans le pilotage du contrat-région. Face à l'absence totale de répondant au niveau cantonal, les communes et les fleurons ont décidé de poursuivre ensemble la mise en œuvre des mesures, avec un certain succès. Le contact a depuis été renoué avec l'Etat, à la suite du changement intervenu dans la composition de l'exécutif cantonal. 2011 marquera-t-elle un retour à un fonctionnement normal ?

### 2.3 ACTIVITE 2010

L'activité 2010 du DEFI a été intense, spécialement dans le domaine de la comptabilité. Le graphique ci-après montre la répartition du temps de travail effectif en 2010, pour le personnel fixe de la direction (hors chef de dicastère, apprentis, stagiaires...). On constate que la comptabilité a « mangé » plus du quart des heures productives.



La part de la comptabilité est un peu plus faible si l'on inclut le temps de travail du chef de dicastère, qui ne s'implique pas dans ce secteur de production.



---

### 2.3.1 COMPTABILITE

---

Après un premier exercice consacré à la mise en place de la nouvelle organisation comptable, il a fallu déployer en 2010 de gros efforts pour résorber le retard accumulé depuis la fusion, notamment dans la reprise des débiteurs des anciennes communes. Finaliser l'intégration comptable de certains anciens syndicats, notamment le centre sportif, a également nécessité un travail conséquent. Un labeur qui a porté ses fruits, puisque la commune est désormais totalement à jour au niveau du suivi comptable.

L'introduction généralisée d'un système de validation électronique des factures fournisseurs a permis d'améliorer sensiblement la fiabilité et la rapidité du processus.

Toutes les factures payées par la commune font l'objet d'un contrôle de forme à leur réception. Elles sont ensuite transmises aux services concernés, qui les vérifient et indiquent le compte à imputer. Elles sont finalement validées par le Chef de dicastère. Toutes ces opérations s'effectuent à l'écran sur des images digitalisées des documents papier.

Le service comptable reprend alors la main, procède aux enregistrements indiqués et effectue le paiement. En 2010, la comptabilité fournisseurs a traité environ 8700 factures.

L'émission de factures par la commune elle-même est partiellement décentralisée. Les services créent leurs factures dans l'application ETIC, les vérifient et les valident. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Dans tous les cas elle enregistre la facture à la fois dans le compte de recettes et dans le compte particulier du destinataire de la facture.

Le service comptable a ainsi pris en charge 10'561 factures pour un chiffre d'affaires de 7,2 millions de francs.

La comptabilité débiteur se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement. Sur l'ensemble, environ 720 factures n'étaient pas acquittées malgré l'envoi d'un premier rappel.

---

### 2.3.2 GESTION FINANCIERE

---

Le bouclage des premiers comptes de Val-de-Travers s'est soldé par un bénéfice d'un peu plus de 700'000.- francs. Parallèlement, un grand nettoyage a été fait dans les réserves au bilan héritées des anciennes communes. Les réserves qui seront maintenues ont été dûment légalisées.

Afin de tirer un maximum d'enseignements des comptes 2009 en vue de l'élaboration du budget 2011, une version bis du budget 2010 a été établie en milieu d'année. Cette nouvelle prévision a permis de chiffrer l'ordre de grandeur des économies nécessaires dans le fonctionnement communal pour répondre durablement aux exigences des mécanismes de maîtrise des finances.

Sur la base de cette analyse, le Conseil communal a lancé un programme d'assainissement en se donnant pour objectif une diminution pérenne des charges nettes de l'ordre du demi-million de francs. Menée en partenariat avec la commission de gestion et des finances, la démarche a permis d'atteindre cet objectif ambitieux.

C'est ainsi que le budget 2011 adopté par le Conseil général répond, une année avant que la réglementation ne l'y contraigne, aux limites durables fixées par les mécanismes de maîtrise.



---

### 2.3.3 GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITE

---

Le portefeuille d'assurances non liées aux ressources humaines ayant été intégralement revu en 2009, le domaine de la gestion des risques est devenu nettement moins gourmand en temps travail... et en moyens financiers, puisque la facture globale des assurances communales a diminué encore plus fortement que nous ne l'avions anticipé.

Avec le recul, il s'agit clairement de l'un des domaines dans lesquels la fusion a permis une amélioration substantielle en regard de la situation qui prévalait auparavant.

---

### 2.3.4 IMPOTS

---

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique. Seules les récupérations suite à des soustractions fiscales sont encore facturées directement par la commune. Le Conseil communal vous a présenté dans son rapport la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur l'impôt direct.

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de l'impôt foncier. Cet impôt a frappé en 2010 quatre-vingt-cinq contribuables, pour une valeur cadastrale totale de 71,1 millions de francs.

De même, le DEFI assure la perception de la taxe des chiens, dont le montant est resté fixé au niveau de 90 francs arrêté en 2009. Cet impôt a été perçu pour chacun des 1'082 chiens que compte la commune et il a rapporté 98'597.50 francs. De cette somme, 29'700 francs ont été reversés à l'Etat.

Le DEFI assure aussi la perception de la taxe de séjour des chambres d'hôtes et appartements de vacances, pour le compte de Tourisme neuchâtelois. Le montant encaissé s'est élevé à 3554 francs, dont 679.30 revenant à la commune pour dédommager sa charge administrative.

Finalement, *last but not least*, il convient de relever l'important travail de lobbying effectué en marge du débat cantonal sur la réforme de la fiscalité des entreprises. En collaboration avec d'autres communes et avec la députation de la région, Val-de-Travers s'est fortement engagée pour que soit mis en place un mécanisme de compensation entre communes. Avec succès, puisque cet outil a été intégré à la loi. Il permettra d'assurer, pour quelques années, qu'aucune commune ne perdra de recettes fiscales à la suite de la réforme et que toutes bénéficieront au moins un peu de la progression globale des recettes.

---

### 2.3.5 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

En matière de développement économique, le rôle de la commune est principalement centré sur l'analyse, le réseautage, l'accueil et l'appui aux entreprises. Les tâches de représentation doivent également être mentionnées.

L'année 2010 a été marquée par une reprise des affaires dans l'industrie, induisant différents projets de développement d'entreprises installées, respectivement quelques implantations de nouvelles sociétés dans la commune. Dans de nombreux cas, le dicastère a été impliqué pour fournir des prestations d'appui ou coordonner les acteurs concernés.

Le réseau de partenaires tissé en 2009 avec les associations professionnelles et les services compétents de l'Etat a été largement mis à profit pour définir un concept de rencontres économiques. En plus d'un cocktail annuel des entreprises, une plateforme de collaboration a été conçue, qui s'appuie sur des rencontres plénières semestrielles, les « 7 à 9 de l'économie », et des travaux de groupes portant sur des thèmes spécifiques. Si le cocktail a rencontré un franc succès, la première édition des « 7 à 9 », en juin, a permis de constater un certain nombre de défauts d'organisation. Le concept a été affiné durant le deuxième

semestre et sera mis en œuvre avec un semestre de retard en regard de la planification initiale.

---

### 2.3.6 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

---

La commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional. En premier lieu par les rencontres de la Table ronde touristique, que la commune organise en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, l'organisation cantonale en charge de la promotion et de l'accueil touristique.

La commune s'implique activement au sein des organes de Tourisme neuchâtelois et des réseaux d'acteurs que sont Destination Val-de-Travers et Pays de l'absinthe. La commune apporte également un soutien financier à ces différentes entités. A relever que Destination Val-de-Travers a été, en 2010, la première entité valloisienne à bénéficier d'une aide NPR pour développer la mise en réseau des acteurs touristiques de la région.

La commune apporte également des contributions financières ponctuelles à des projets privés de développement et elle soutient de manière régulière différentes structures ou manifestations touristiques, telles que TBRC, Défi Val-de-Travers, musées,... A noter pour 2010 l'accueil d'une étape du tour de Romandie, ainsi que les Championnats du Monde de course d'orientation.

La commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, notamment les piscines, le centre sportif et sa capacité d'hébergement, le camping, ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel. Elle est fortement impliquée dans la valorisation des thématiques de l'absinthe et de l'identité horlogère. Ces deux axes forts doivent compléter l'orientation « verte » du tourisme sportif et familial, qui constitue notre fonds de commerce. Dans cette perspective, l'année 2010 a été marquée par le lancement de la Route franco-suisse de l'absinthe et par l'inauguration de la promenade historique « Fleurier au fil du temps ».

En matière d'accueil touristique, la commune a assumé durant tout l'exercice 2010 le point d'information situé au centre sportif régional, sur la base d'un mandat de prestation confié par Tourisme neuchâtelois. La situation de ce point de vue étant jugée insatisfaisante, une réflexion a été initiée en fin d'année pour réorganiser l'accueil durant l'année 2011.

---

### 2.3.7 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

---

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives et les animaux nuisibles ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année 2010 a été consacrée à la mise à jour des baux agricoles pour les terres communales, qui ont été refaits sur la base de tarifs unifiés, correspondant aux fermages indicatifs définis à l'échelle cantonale. Les surfaces louées ont été mises en adéquation avec les surfaces reconnues pour le versement des paiements directs et de nombreux terrains qui étaient exploités sans contrepartie ont été identifiés. Toutes les terres sont désormais louées selon un système unique. Cette démarche a mobilisé beaucoup de temps, mais elle permet de disposer d'une base solide de travail pour l'avenir. En outre, elle a permis d'augmenter les recettes de plus de 25'000.– francs, pour atteindre désormais un total de 80'000.– francs.

Les baux des domaines ayant tous fait l'objet d'expertises cantonales préalablement à la fusion, ils n'ont pas nécessité de mise à jour. Les fermages des domaines totalisent plus de 30'000.– francs

Au total, 408 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à 53 exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

<i>Terres affermées</i>	<i>Situation des terres</i>	<i>Exploitant</i>	<i>SAU</i>	<i>Fermage</i>
Pâturages	Les Bayards	KELLER Fritz & Nicolas & Frank	24.40	SFr. 3'928.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse et Couvet	CE DREYER Daniel & Claude-Alain	21.01	SFr. 7'882.00
Pâturages	Les Bayards	HAINARD Pierre-André	18.91	SFr. 3'044.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	PERRET Stéphane	14.74	SFr. 4'759.00
Pâturages	St-Sulpice	ERB Walter	13.34	SFr. 2'488.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier	THIEBAUD Pascal	13.29	SFr. 3'017.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	MONTANDON Pascal	11.64	SFr. 4'226.00
Pâturages	Les Bayards	CAND Daniel	10.83	SFr. 1'745.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	CE MENOUD Xavier & Bernard & Fabrice	10.50	SFr. 4'596.00
Pâturages	Les Bayards	FATTON Thierry	10.50	SFr. 1'690.00
Pâturages	Les Bayards	CE STAEHLI Jean-Bernard & Pascal	9.98	SFr. 1'607.00
Pâturages	Les Bayards	JEANNIN Alain	9.84	SFr. 1'584.00
Pâturages	Les Bayards	CHEDEL Jean-Paul	8.50	SFr. 1'368.00
Pâturages	Les Bayards	FAVRE Daniel	8.06	SFr. 1'298.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	SCHMIDLIN Beat	8.03	SFr. 3'595.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	SCHOPFER Eric	7.06	SFr. 2'734.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	STAMPFLI Gérard ET Jean-Marie	7.00	SFr. 2'862.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	MONNIER Max Henri & Meieli	6.51	SFr. 2'209.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	EMERY François	6.37	SFr. 1'484.00
Pâturages	Les Bayards	JEANNERET Thierry	6.31	SFr. 884.00
Pâturages	Les Bayards	CHEDEL André	6.30	SFr. 918.40
Pâturages	Les Bayards	DUCOMMUN-DIT-VERRON Anouk & Luc	5.98	SFr. 837.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	THIEBAUD Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric	5.18	SFr. 1'685.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	ERB Jean-Daniel	5.05	SFr. 1'542.00
Pâturages	Les Bayards	KAENEL Alain	4.96	SFr. 695.00
Pâturages	Les Bayards	BENOIT Liliane	4.96	SFr. 931.00
Pâturages	Les Bayards	JEANNIN Gérald & GUENAT Marlène	4.39	SFr. 615.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier et Noiraigue	CE ESCHLER David & Alex & Lukas	4.17	SFr. 1'368.00
Champs, prés et pâturages	St-Sulpice	SCHLUB Patrick	4.17	SFr. 987.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	CUDRE-MAUROUX Pascal	4.16	SFr. 1'256.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	THIEBAUD Charles Albert	3.71	SFr. 1'165.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	DERENDINGER Félix	3.61	SFr. 1'250.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	ROSSELET André	3.60	SFr. 1'050.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	CHRISTEN Jacques	3.27	SFr. 668.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	BÄHLER Bernard	3.20	SFr. 1'191.00
Champs, prés et pâturages	Travers	CE BECK François & Raphaël	2.96	SFr. 1'324.00
Champs, prés et pâturages	Travers	DUVANEL James & Jean-Pierre	2.88	SFr. 1'257.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	DUVANEL Marc	1.74	SFr. 673.00
Champs, prés et pâturages	Travers	CE HAURI Rudolf & HUGI Nicole	1.74	SFr. 754.00
Champs, prés et pâturages	Les Bayards	GERBER Daniel	1.29	SFr. 270.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	BLANCHET François	1.12	SFr. 387.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	LEUBA Denise	1.10	SFr. 397.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	DENERVAUD Francis	0.99	SFr. 443.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	CE JEANNERET Christian & René	0.97	SFr. 293.00
Pâturages	Travers	BETTEX Michel & Marilyn	0.70	SFr. 98.00
Champs, prés et pâturages	Travers	PELLATON Robert-André	0.69	SFr. 309.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	BOREL Christine	0.36	SFr. 86.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	ZURCHER Francis	0.25	SFr. 70.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	LEU Robert & EIDAM Gabriel	0.25	SFr. 51.00
Pâturages	St-Sulpice	CURRIT Olivier	0.20	SFr. 28.00
Champs, prés et pâturages	Travers	GRISEL Sylvain	0.18	SFr. 80.00
Champs, prés et pâturages	Travers	PELLATON Jean-François	0.13	SFr. 49.00
Objets en cours de résiliation et divers petits terrains laissés à bien plaie ou en vertu de conventions			4.20	SFr. 350.00
<b>Totaux</b>			<b>315.23</b>	<b>SFr. 80'077.40</b>

<i>Domaines affermés</i>	<i>Situation des terres</i>	<i>Exploitant</i>	<i>SAU</i>	<i>Fermage</i>
Domaine de la Robella	Buttes	STAEHLI Jean-Bernard	47.30	SFr. 13'500.00
Domaine de la Prise Cosandier	Buttes	CE JEANNERET Christian & René	16.06	SFr. 4'070.00
Domaine de Riau	Môtiers	SCHOPFER Eric	12.28	SFr. 2'500.00
Domaine des Oeillons	Noiraigue	OPPPEL Régine	11.33	SFr. 9'000.00
Domaine de Longeaigue	Buttes	THIEBAUD Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric	6.05	SFr. 2'285.00
<b>Totaux</b>			<b>93.02</b>	<b>SFr. 31'355.00</b>

Du côté des drainages, la situation n'est pas encore réglée et différentes réglementations héritées des anciennes communes se sont appliquées durant l'exercice 2010. Des travaux importants de drainage et de terrassement ont été menés à La Banderette, au sud de Travers, sur le site qui avait subi un glissement de terrain. Quelques autres travaux de moindre importance ou d'entretien courant ont également été menés

---

### 2.3.8 DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

---

Le DEFI joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale.

Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui. En outre, le DEFI est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

---

### 2.3.9 FORMATION PROFESSIONNELLE

---

Ce domaine d'activité n'a pas encore pu faire l'objet d'actions, faute de moyens affectés. Néanmoins, la commune a suivi de près l'évolution des discussions cantonales relatives à l'avenir du CNIP. Elle est intervenue à plusieurs reprises pour affirmer l'attachement de la région à cette structure de formation pour adultes, fortement liée aux entreprises industrielles de la région.

---

## 2.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

---

Durant toute l'année 2010, le DEFI a compté sur une dotation totale de 5,75 EPT, répartie comme suit :

Chef de dicastère	1 EPT	Jean-Nat Karakash
Secrétaire général	1 EPT	Christian Reber
Chef comptable	1 EPT	Jean-Pierre Chassot
Secrétaires-comptables	2,1 EPT	Catherine Risse (60%) Pierrette Marquis (70%) Daniel Gerber (80%)
Secrétaire administrative	0,65 EPT	Anne-Marie Jaeger (65%)

Le service peut en outre compter sur l'apport de deux apprenties, et il accueille de temps à autre des personnes placées en emploi temporaire.

En fin d'année, le service a planché sur une rationalisation de son fonctionnement, afin d'éviter le renouvellement de 0,7 EPT de la dotation de secrétaires-comptables, en lien avec le départ en retraite de Pierrette Marquis au 31 décembre. Une partie est absorbable en interne, à présent que la reprise des données comptables des anciennes entités est achevée et le retard résorbé. Une autre partie sera convertie pour 2011 en mandats externes, ce qui permettra de recourir à des compétences ciblées pour le traitement de certains dossiers, notamment dans les domaines liés au dicastère de l'économie.

A noter par ailleurs que le suivi administratif lié à la mise en œuvre du contrat-région est assuré par le DEFI, qui bénéficie à ce titre des prestations fournies par le RUN, par l'intermédiaire de Mme Katia Chardon.

Finalement, pour ce qui est de la coordination touristique, Tourisme neuchâtelois met à disposition du DEFI l'équivalent de 0,2 EPT, en la personne de M. Gilles Robert.

## 2.5 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

### 2.5.1 COMPTABILITE

---

Les principaux projets menés en matière de comptabilité ont été, dans l'ordre chronologique :

- Généralisation du système de validation électronique des factures à payer par la commune.
- Finalisation de l'intégration comptable des anciens syndicats intercommunaux.
- Reprise complète des débiteurs ouverts et du contentieux hérités des anciennes entités dans la comptabilité de la nouvelle commune.

### 2.5.2 GESTION FINANCIERE

---

Les principaux projets menés dans le domaine de la gestion financière ont été, dans l'ordre chronologique :

- Rapport d'information sur la gestion de la dette à la CGF
- Bouclage des premiers comptes communaux, à savoir les comptes 2009.
- Légalisation des réserves comptables et dissolution des réserves devenues inutiles.
- Réévaluation en cours d'exercice de la prévision budgétaire (budget 2010 bis).
- Programme d'assainissement financier, mené en partenariat avec la CGF
- Etablissement du budget 2011 et révision de la planification quadriennale

En matière de gestion financière, le secrétaire général participe au groupe de travail pour l'introduction dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé pour les cantons et les communes.

### 2.5.3 GESTION DES RISQUES

---

Le seul projet important mené dans le domaine de la gestion des risques a porté sur les assurances spécialisées héritées des anciennes entités, notamment pour les cascos machines. Une analyse d'opportunité a été menée sur chaque police, puis les nouveaux besoins ont été identifiés et les polices correspondantes conclues.

### 2.5.4 IMPOTS

---

La seule démarche extraordinaire dans le domaine des impôts a été une démarche de lobbying, menée par différents canaux, en lien avec la réforme de la fiscalité des personnes morales.

### 2.5.5 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

Les principaux projets menés en matière de développement économique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Organisation du premier cocktail des entreprises, avec invitation de toutes les entreprises de la commune.
- Organisation d'un cycle de visites d'une vingtaine d'entreprises industrielles, notamment les entreprises membres du réseau des fleurons.

- Lancement, en collaboration avec le service cantonal de l'économie et les associations professionnelles, d'un concept de rencontres régulières « les 7 à 9 de l'économie » avec les entreprises de la région.

En matière de développement économique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Réseau des fleurons du Val-de-Travers
- Conseil d'administration de Neode S.A. (représentation des collectivités neuchâteloises)
- Conseil de fondation de la Fondation Qualité Fleurier (représentation de la région)
- Conseil de fondation de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers (ex-fondation Jequier)
- Conseil cantonal de l'emploi
- Commission économie de l'Association réseau des trois villes, à titre d'invité permanent.
- Assemblée générale de la Société électrique du Val-de-Travers (SEVT S.A.)

---

#### 2.5.6 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

---

Les principaux projets menés en matière de développement touristique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Consultation des acteurs du tourisme et partis politiques sur le projet de conception directrice du développement touristique.
- Obtention d'une aide NPR de 180'000.- francs en faveur de Destination Val-de-Travers, pour financer la mise en réseau des acteurs touristiques de la région.
- Organisation et accueil de l'édition 2010 de la bourse d'échange de prospectus touristiques de l'Aire de proximité Chasseron-Mont d'Or.
- Organisation d'une journée-découverte de la région avec des autocaristes de Suisse romande, susceptibles d'offrir des excursions au Val-de-Travers.
- Participation au lancement de la Route franco-suisse de l'absinthe et définition des bases d'un projet de Maison de l'Absinthe.
- Conception, réalisation et inauguration de la promenade historique Fleurier au fil du temps, sur l'histoire horlogère de la région et les deux Prix Nobel fleurissants.
- Accueil d'une étape du Tour de Romandie au Val-de-Travers.
- Poursuite des travaux de définition du concept de valorisation de l'identité horlogère en partenariat avec la Haute école d'art et de design de Genève.
- Elaboration du contenu touristique en vue de l'implantation de panneaux d'information et plans de ville dans les neuf villages.
- Obtention d'un soutien NPR du volet intercantonal en faveur du projet de Via Salina, dont un tronçon est au Val-de-Travers.
- Conclusion d'un partenariat pour la création d'un plan géographique de la région.
- Définition, dans le cadre d'un groupe de travail de Tourisme neuchâtelois, de critères de classification des points d'accueil touristique et d'information, organisation d'une expérience pilote à déployer en 2011 au Val-de-Travers.

- Soutien à l'intégration de Môtiers dans le réseau européen des sites casadéens.

En outre, divers projets de prestataires ont fait l'objet de séances de travail, de conseils ou d'appuis divers.

En matière de développement touristique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Comité de Tourisme neuchâtelois
- Groupe de pilotage cantonal pour la mise en œuvre de la stratégie touristique
- Comité de l'association Destination Val-de-Travers
- Comité de l'association Pays de l'Absinthe
- Commission de travail pour la valorisation de l'identité horlogère de Fleurier et du Val-de-Travers
- Comité de l'Aire de proximité transfrontalière Chasseron - Mont d'Or et groupe de travail tourisme de cette structure.
- Groupe de projet pour la mise en œuvre d'un plan de gestion intégré du site du Soliat.

---

#### 2.5.7 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

---

Les principaux projets menés en matière d'agriculture ont été, dans l'ordre chronologique :

Finalisation du chantier de drainage et de terrassement à La Banderette, Travers.

Finalisation de l'inventaire des terres agricoles en propriété communale et des baux y relatifs, puis élaboration de nouveaux baux sur des bases standardisées.

---

#### 2.5.8 DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

---

Les principaux projets menés par la direction de la sylviculture ont été, dans l'ordre chronologique :

- Unification des contrats d'attribution de travaux de façonnage et débardages pour les chantiers communaux exploités par des entreprises forestières privées.
- Définition d'une procédure unifiée d'attribution des ventes de bois sur l'ensemble des domaines communaux
- Inventaire et organisation de l'entretien des infrastructures récréatives en forêt.

En matière de sylviculture, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Comité directeur de l'Association forestière neuchâteloise
- Commission forestière d'arrondissement
- Assemblée générale de l'association Lignum
- Assemblée générale de l'association AOC Bois du Jura

---

## 2.5.9 SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

---

A l'exception de démarches visant à initier un pool d'apprentissage interentreprises, rien à signaler dans ce domaine.

## 2.6 ETAT DE SITUATION A LA FIN DU PREMIER EXERCICE

---

Le bilan 2010 est très satisfaisant pour le DEFI, qui est parvenu à assumer ses missions et qui s'organise petit à petit de manière plus solide et plus durable.

La maîtrise des tâches est bonne dans les domaines de la comptabilité, de la gestion financière, des impôts, de la gestion des risques et de la sylviculture.

Elle s'est améliorée dans le domaine de l'agriculture.

Par contre, en l'absence de dotation spécifique, la maîtrise des domaines du développement économique, du développement touristique et du soutien à la formation professionnelle continue à reposer presque exclusivement sur le chef de dicastère. En effet, contrairement à ce que nous évoquons dans le rapport de gestion de l'année dernière, le temps de travail dégagé par la stabilisation de la comptabilité n'a pas pu être réaffecté durablement aux domaines liés au dicastère de l'économie, le Conseil communal ayant décidé de saisir l'occasion d'un départ naturel pour réduire la dotation. L'intensification des politiques voulues en matière d'économie, de tourisme et de formation professionnelle, trois domaines phares du contrat-région, se fera donc au travers de mandats confiés à l'externe, au moins pour l'année 2011.

---

# 3. SERVICE FORESTIER

---

## 3.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Les forêts du district du Val-de-travers (7'704 ha) constituent l'un des 5 arrondissements forestiers du Canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, cette entité de gestion comprend 4 cantonnements placés sous la responsabilité de 4 gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57% de l'aire boisée totale).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe cantonale (3 hommes et un apprenti) et une équipe communale (2 hommes et 2 apprentis), deux entreprises formatrices de forestiers-bûcherons. Tout le reste est attribué à dix entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission des travaux. Cette organisation efficiente dont la mise en place remonte à 2004 n'a pas subi de changement suite à la création de la commune de Val-de-Travers.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service de la Faune, des Forêts et de la Nature, les conseils communaux et les propriétaires de forêts. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration, responsable de l'application de la loi. Depuis plus d'un siècle, il veille à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre de l'accord de prestations conclu entre le Canton et la Commune durant la période 2008-2011 et qui octroie une aide cantonale et fédérale de CHF 414'334.- par année. Il prépare les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année une comptabilité analytique de chaque entreprise.



Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux d'entre eux sont responsables du bon fonctionnement et de la productivité maximale des deux équipes communales et cantonales tout en veillant à l'application stricte des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron.

Le forestier du cantonnement de Môtiers garantit le bon fonctionnement du centre régional de déchiquetage de la Presta qui approvisionne en bois d'énergie le CSPC de Couvet et une dizaine de chaufferies privées.

Le forestier du cantonnement de Môtiers, CA Montandon, a terminé sa formation de « Ranger ». Cette nouvelle fonction traite de la gestion du public dans les milieux naturels; les premiers dossiers liés à cette thématique ont été amorcés en 2010. Il sera appelé à intervenir sur l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, ils agissent en tant que conseiller technique auprès des 500 propriétaires de la région en marquant plus de 30'000 m<sup>3</sup> de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, les forestiers de cantonnement assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière.

Toute son activité cherche à assurer la bonne santé des forêts et ceci dans la durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2009) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	54%**	46%
1 équipe forestière communale (2 fo-bû + 2 apprenants)	95%**	5%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû + 1 apprenant)	5%**	95%

\*selon dispositions légales

\*\*selon le nombre d'heures effectives de travail

### 3.2 COMMISSION FORESTIERE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département de la gestion du territoire	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de la Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois.

### 3.3 ACTIVITE 2010

Avec ses 2'166 ha de forêt et ses 12'000 m<sup>3</sup> de possibilité annuelle, la commune de Val-de-Travers est la plus grande commune forestière du Canton. Les 9 domaines forestiers communaux sont attribués aux cantonnements suivants:

Cantonement	Forestier responsable	Taux d'occupation en forêt communale*	Nom du domaine	Surface forestière en ha	Surface totale du cantonnement en ha	Possibilité annuelle	
						par domaine sv	du cantonnement sv
Cantonement de Travers	D. Piazza	9%	1. Domaine de Noiraigue	88	271	730	1'300
			2. Domaine de Travers	183		570	
Cantonement de Môtiers**	Cl.-A. Montandon	61%	3. Domaine de Couvet	181	674	1600	5'630
			4. Domaine de Boveresse	126		1410	
			5. Domaine de Môtiers	189		1420	
			6. Domaine de Fleurier	178		1200	
Cantonement de Saint-Sulpice	R. Mercier	80%	7. Domaine de Buttes	568	1221	2850	6'700
			8. Domaine de Saint-Sulpice	278		1450	
			9. Domaine des Bayards	375		2400	
<b>Total</b>	<b>1,3 poste de forestier de cantonnement</b>	<b>150%</b>	<b>Forêt communale de Val-de-Travers</b>	<b>2'166</b>		<b>13'630</b>	
*tâches d'utilité publiques déduites (env. 15% de subvention cantonale)							

Les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier et de Buttes sont certifiés FSC et PEFC. Cette certification est reconnue sur 57% de la propriété forestière communale. Pour les autres massifs, cette question sera examinée lors de la prochaine campagne de labellisation en 2013.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2010 aura permis de réaliser à peu de chose près le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement, programme issu des plans de gestion des 9 domaines communaux et des 9 accords de prestations (RPT).

Par cantonnement, l'activité peut se résumer ainsi:

	Volume exploité et commercialisé			Soins à la jeune forêt	Travaux d'amélioration		
	Résineux	Feuillus	Total	hectares traités	Plan de gestion	Renforcement chemins	Construction pistes à tracteur
	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	ha	ha	m'	m'
Cantonement de Travers	1'248	177	1'425	29			
Cantonement de Môtiers	4'226	1'306	5'532	85	180	800	
Cantonement de Saint-Sulpice	6'233	2'669	8'902	104	568	500	
<b>Commune de Val-de-Travers</b>	<b>11'707</b>	<b>4'152</b>	<b>15'859</b>	<b>218</b>	<b>748</b>	<b>1'300</b>	<b>0</b>

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente plus du 70% du volume total façonné qui assure le 70% des recettes totales. Par rapport à 2009, le prix de vente moyen obtenu a subi une plus-value de 7%, passant de CHF 97.- à CHF 104.-/m<sup>3</sup> (CHF 92.-/m<sup>3</sup> pour le cantonnement de Travers, CHF 104.-/m<sup>3</sup> pour celui de Môtiers et CHF 107.-/m<sup>3</sup> pour celui de Saint-Sulpice).

### 3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	33%
1 forestier de cantonnement	Commune	61%
1 forestier de cantonnement	Etat	80%
1 forestier de cantonnement	Etat	9%
1 contremaître-forestier	Commune	100%
1 forestier-bûcheron	Commune	100%
2 apprentis forestiers- bûcherons	Commune	100%

### 3.5 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

#### 3.5.1 PROJETS REALISES EN 2010

renforcement du chemin à camion du Communal (500 m'), domaine de Buttes  
renforcement du Chemin du Chalet, (800 m'), domaine de Fleurier  
plan de gestion du domaine de Buttes  
plan de gestion du domaine de Couvet

#### 3.5.2 PROJETS INITIES EN 2010

renforcement des chemins à camion des Suvagniers (1380 m') domaine de Buttes  
renforcement du chemin à camion des Oeuillons (620 m'), domaine de Noiraigue  
réorganisation des cantonnements forestiers de l'arrondissement du Val-de-Travers.

### 3.6 ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Suite à la fusion des 9 communes, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

L'année 2010 aura permis de poursuivre l'uniformisation des différentes procédures liées principalement à l'attribution et au contrôle des travaux forestiers dans les 3 cantonnements de la commune de Val-de-Travers.

Ce regroupement a permis de créer une unité de gestion plus performante en améliorant les mécanismes de rendement et l'engagement des ressources de l'entreprise forestière communale.

## 4. SERVICE FORESTIER, EQUIPE COMMUNALE

---

---

### 4.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

---

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le chapitre précédent.

Nous parlerons par conséquent dans le présent chapitre de l'équipe forestière communale et du lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe :

- Participe au martelage des coupes de bois.
- Participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente.
- Exécute les coupes de bois.
- Exécute les travaux de soins à la jeune forêt.
- Exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières.
- Entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail.
- Entretient le parcellaire et les limites de propriétés.
- Entretient les sentiers pédestres et à thème.
- Effectue des travaux de génie forestier selon la demande.
- Participe aux et exécute les inventaires forestiers périodiques.
- Procède aux travaux d'élagage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain.
- Vient en renfort du service de la voirie, spécialement pour le service hivernal.
- Confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions).
- Exécute des travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés.
- Est active dans la formation professionnelle avec en permanence 2 apprentis en formation et l'engagement de certains membres de l'équipe (tout comme le

forestier de cantonnement) dans différentes missions de formation professionnelle comme moniteur et expert.

## 4.2 ACTIVITE 2010

---

En 2010, l'équipe forestière :

- a exploité 3950 sylvies de bois (3500 m<sup>3</sup> de produits commercialisables), ce qui représente son activité principale. Ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers et Fleurier. Ces 4 secteurs représentent le périmètre géographique prioritaire d'intervention de l'équipe forestière.
- a effectué des soins à la jeune forêt dans 9 divisions pour une surface de 52,30 ha.
- s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage.
- a été active, dans les travaux d'intérêts publics, pour le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil.
- a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés. De même pour le compte de la SEVT. Ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières.
- a prêté main forte pour un chantier spécial à l'équipe cantonale du Creux-du-Van. Cette dernière a fait de même pour le compte de la Commune, pour une exploitation délicate et difficile sur le domaine de Boveresse, en-dessus de la voie ferroviaire.
- a effectué la saisie de l'inventaire dans le terrain du domaine de Couvet.
- est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

## 4.3 EFFECTIF DU PERSONNEL

---

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon ;

La conduite de l'équipe est assurée par le contremaître, Pierre-Alexis Pochon, qui organise et conduit le travail sur le terrain. Il est également le formateur pour les apprentis. Il fonctionne comme moniteur dans différents cours, et comme expert aux examens.

Michaël Hämmerli travaille comme forestier-bûcheron.

Un apprenti effectue sa troisième année, Charles Thiébaud.

Un apprenti effectue sa 2<sup>ème</sup> année, François Piazza.

Plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe pour découvrir le métier de forestier-bûcherons et pour certains, se porter candidat pour une place d'apprentissage.

#### 4.4 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2010

---

- Tableau de répartition des compétences entre contremaître forestier, forestier de cantonnement, ingénieur forestier et autorité politique (chef du dicastère, CC, CG) ; il s'agit d'une adaptation de ce document à la nouvelle structure, qui préexistait à la fusion. Il découle d'une obligation légale de « la solution de branche ».
- Inventaire forestier du domaine de Couvet (périodicité 10 ans).
- 2ème participation à la vente de bois précieux à Colombier avec un camion de sapin (4 billes) ; malgré un prix de fr.195.-/m3 pour une des billes (fr.1'170.- la pièce) l'exercice est moins convaincant qu'avec du bois exceptionnel en feuillus.
- Collaboration de travail avec le service de la voirie reconduite.
- Inventaire des objets récréatifs en forêt, avec fiche de suivi pour l'entretien confié au contremaître.
- Remise à niveau du sentier didactique de la Caroline qui sera finalisée en 2011, en collaboration avec la Société des Musées.

#### 4.5 ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2010

---

Les modifications structurelles effectuées en 2009 consécutivement à la fusion des Communes, ont perduré en 2010. On peut compléter l'analyse par les points ci-dessous :

Des missions ont évolué comme, par exemple, le suivi de l'entretien des objets récréatifs sur l'ensemble de la Commune, confié au contremaître et à son équipe. (mis à part quelques objets spécifiques confiés à des organisations externes.)

Son effectif n'a pas varié.

Ses secteurs d'interventions évoluent dans le sens du périmètre étendu de la nouvelle Commune.

La communication entre le contremaître, le forestier de cantonnement et le chef du dicastère (y compris le secrétaire de direction) a été structurée et formalisée.

Le bilan d'ensemble est positif. Si l'organisation de l'équipe n'a que peu été modifiée par la fusion, son engagement et son pilotage sont de mieux en mieux intégrés à la nouvelle commune. Les changements visent tous l'intérêt de la commune et le maintien de la qualité de son important patrimoine boisé.

DICASTERES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
LE CONSEILLER COMMUNAL



Jean-Nathanaël Karakash